

---

# Les bourses générales du millénaire au Manitoba :

exploration de l'impact du programme

Publié en 2005 par la  
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire  
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal, Canada H3A 3R2  
Sans frais : 1 877 786-3999  
Télec. : (514) 985-5987  
Web : [www.boursesmillenaire.ca](http://www.boursesmillenaire.ca)  
Courriel : [millennium.foundation@bm-ms.org](mailto:millennium.foundation@bm-ms.org)

Catalogue avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

McElroy, Lori  
Les bourses générales du millénaire au Manitoba : exploration de l'impact du programme  
Numéro 22

Comprend des références bibliographiques.  
ISSN 1704-8451 Collection de recherches du millénaire (en ligne)

Mise en page : Charlton + Company Design Group

*Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ou d'autres organismes qui auraient pu soutenir financièrement ou autrement la réalisation de ce projet.*

---

# Les bourses générales du millénaire au Manitoba :

exploration de l'impact du programme

Préparé par :  
Lori McElroy

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

Décembre 2005



---

# Table des matières

<b>Résumé</b>	<b>i</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2. Aide aux étudiants du Manitoba</b>	<b>3</b>
Mise en œuvre des bourses générales du millénaire	3
Admissibilité à une bourse	4
Résumé des changements apportés aux politiques d'aide financière aux études du Manitoba	9
Retombées pour les étudiants au Manitoba	10
<b>3. Profils des étudiants bénéficiaires</b>	<b>11</b>
Aperçu des effets sur l'endettement étudiant au Manitoba	13
Bénéficiaires d'une remise de dette	15
Bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire et d'une bourse du Manitoba	16
Situation financière	17
Situation de famille	19
Type de diplôme convoité	20
Genre d'établissement d'enseignement fréquenté	21
<b>4. Incidence sur la persévérance scolaire</b>	<b>23</b>
Méthodologie	24
Dette accumulée	28
Persévérance	29
Explorer les raisons possibles des différences relatives à la persévérance	31
Prendre en compte les changements entre les périodes	37
<b>5. Conclusion</b>	<b>45</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>47</b>
<b>Lexique</b>	<b>49</b>
<b>Annexes :</b>	
A. Aide aux étudiants du Manitoba	53
B. Profils des étudiants	55
C. Profil des cohortes prémillénaire et postmillénaire	69



---

# Résumé

## L'étude

En 2000, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire inaugurerait un programme de bourses générales. Peu après, la Fondation entamait un programme de recherche dans le but d'examiner plusieurs volets de l'aide financière aux études. La recherche dont il est question dans le présent document s'inscrit dans le cadre d'une série d'études portant sur les répercussions du Programme de bourses générales du millénaire.

Afin d'éviter tout dédoublement, le Programme de bourses générales du millénaire est géré par l'entremise des services d'aide financière aux études en vigueur dans les provinces et les territoires. Par conséquent, certains aspects varient d'une autorité provinciale et territoriale à une autre. Il appert que les répercussions du Programme de bourses générales du millénaire au sein de chaque autorité doivent faire l'objet d'études distinctes. La Colombie-Britannique est la première à laquelle nous sommes attachés. Le présent document porte sur le Manitoba, la deuxième autorité provinciale étudiée.

Cette recherche s'articule en trois volets. Dans un premier temps, elle précise les répercussions de l'entrée en vigueur du Programme de bourses générales du millénaire à partir des éléments clés du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba. Dans un deuxième temps, elle brosse un tableau des conséquences des changements sur l'endettement étudiant, découlant à la fois du Programme de bourses générales du millénaire et des changements apportés au programme d'aide financière du Manitoba. Dans un dernier temps, la recherche s'intéresse à toute incidence sur la persévérance scolaire.

La recherche se fonde sur les données administratives du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba. Il s'agit d'une source parfaite de données sur l'endettement étudiant, car elle recèle une foule de renseignements sur l'aide financière, dont les besoins évalués, les prêts et toute autre forme d'aide financière octroyée, en plus de comporter des renseignements sur le programme d'études pour lequel l'étudiant a soumis une demande d'aide financière.

À titre de source de renseignements sur la persévérance, les données sur l'aide financière aux études comportent toutefois des limites, puisqu'elles ne font état que des étudiants ayant soumis une demande d'aide financière pour une année donnée. La base de données offre des renseignements sur le cheminement d'étudiants ayant joui d'un soutien financier pour chacune de leurs années d'études postsecondaires. Il arrive néanmoins que certains étudiants fassent partie de la base de données pour une année donnée, puis n'y figurent plus les années suivantes. La base de données n'indique pas combien de ces étudiants ont abandonné leurs études, ni combien les ont poursuivies sans soutien financier. En revanche, pour les étudiants ayant bénéficié d'un soutien financier partiel (pas pour la totalité de leurs années d'études), la base de données peut s'avérer utile pour déterminer la dernière année pour laquelle ils ont obtenu un soutien financier, même s'ils ont continué d'étudier sans bénéficier d'une aide financière au cours d'années subséquentes. La recherche sur la persévérance se concentre principalement sur les boursiers aux besoins jugés élevés et, par conséquent, beaucoup plus enclins à faire une demande d'aide financière tous les ans que les étudiants moins nécessiteux.

## Les programmes de bourses au Manitoba

Le Programme de bourses générales du millénaire peut avoir eu une incidence sur les programmes provinciaux d'aide financière. Ainsi, les gouvernements provinciaux ont décidé de réinvestir les épargnes réalisées dans des programmes s'adressant aux étudiants. Le gouvernement du Manitoba s'est servi de ces épargnes, en plus du financement provincial supplémentaire, pour créer un programme de bourses du Manitoba.

En mai 2000, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le gouvernement du Manitoba ont conclu une entente sur la création d'un nouveau programme intégré de subvention non remboursable, comprenant les bourses générales du millénaire et les nouvelles bourses du Manitoba, dont la valeur monte à six millions de dollars. Ce programme intégré vise à ce que le seuil annuel de dette de tous les étudiants du Manitoba n'excède pas 6 000 \$.

À compter du 1<sup>er</sup> août 2000, tous les étudiants du Manitoba ayant des besoins évalués supérieurs à 7 000 \$ seront admissibles à une bourse générale du millénaire de l'ordre de 1 000 \$ et 4 500 \$. Les étudiants qui ne sont pas admissibles à une bourse générale du millénaire, y compris les étudiants diplômés, seront admissibles à une aide financière semblable dans le cadre du Programme de bourses du Manitoba. Les étudiants admissibles à une bourse générale du millénaire qui contractent un prêt de moins de

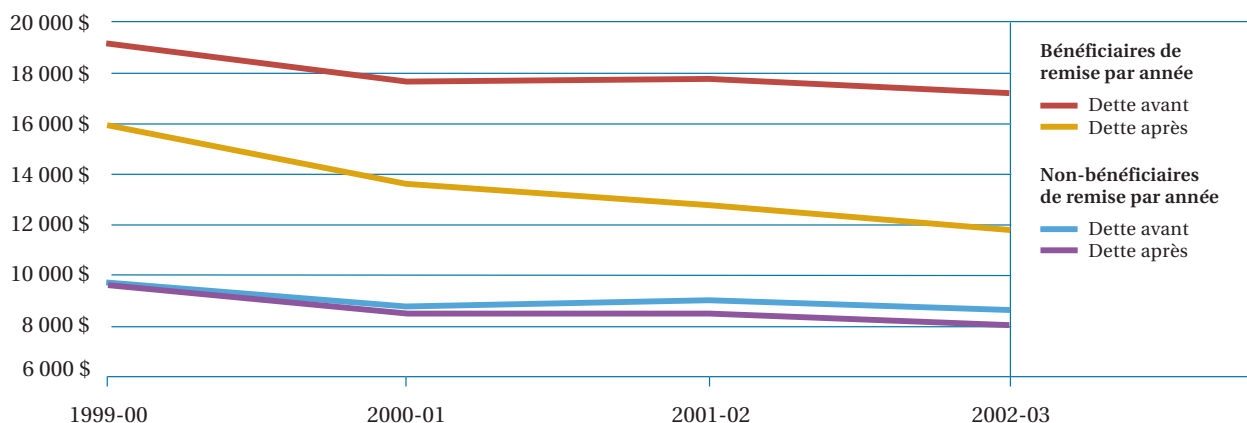
7 000 \$ pourront également profiter d'une bourse du Manitoba d'une valeur maximale de 1 000 \$.

Le Programme de bourses du Manitoba est d'une valeur approximative de six millions de dollars, ce qui représente six fois les épargnes escomptées au départ pour le Manitoba, au moment de l'entrée en vigueur du Programme de bourses en 1999.

Le Programme de bourses générales du millénaire est entré en vigueur au cours de l'année scolaire 1999-2000 au Manitoba, alors que le programme de bourses de la province a commencé l'année suivante. Tous deux sont des programmes de remise de dette : la bourse est remise à l'établissement financier afin de réduire le montant du prêt de l'étudiant. Le Programme de bourses générales du millénaire et le Programme de bourses du Manitoba n'ont pas d'incidence sur l'aide financière totale octroyée à un étudiant. L'aide totale demeure inchangée, tandis que le prêt de l'étudiant pour l'année est moindre, en raison du montant de la bourse.

Afin d'être admissible à une bourse générale du millénaire, l'étudiant doit avoir des besoins évalués supérieurs au seuil établi pour l'année. De plus, les bourses sont offertes aux étudiants à temps plein du premier cycle ayant achevé au moins 60 % d'une année d'études. Les bourses du Manitoba s'adressent à davantage d'étudiants, dont les étudiants diplômés, les étudiants de la première année du premier

Figure A – Dette accumulée avant et après la remise de dette



Remarque : Le Programme de bourses du Manitoba est entré en vigueur en 2000-2001. Les bénéficiaires d'une bourse de remise de dette ont reçu soit une bourse générale du millénaire, soit une bourse du Manitoba pour cette même année. Les étudiants qui n'ont reçu ni l'une ni l'autre de ces bourses pour l'année en question peuvent avoir obtenu une bourse pour une autre année.



cycle, de même qu'à d'autres étudiants du premier cycle qui peuvent ne pas être admissibles à une bourse générale du millénaire. Afin de bénéficier d'une bourse du Manitoba, un étudiant doit avoir reçu un prêt annuel supérieur au seuil de prêt net, après avoir soustrait le montant de toute bourse générale du millénaire et de tout prêt discrétionnaire obtenu. Ainsi, les étudiants recevant l'une des bourses ont des besoins jugés relativement plus importants ou on obtenu un prêt net<sup>1</sup> relativement plus élevé, ou les deux, que les étudiants qui n'ont obtenu aucune bourse.

## Incidence sur l'endettement étudiant

En 1999-2000, année de l'entrée en vigueur du Programme de bourses générales du millénaire, 3 504 étudiants manitobains ont bénéficié d'une bourse. L'année suivante, après la mise en œuvre du Programme de bourses du Manitoba, 4 830 étudiants ont obtenu une bourse ou les deux. Le pourcentage d'étudiants bénéficiaires d'une aide financière ayant obtenu une bourse de remise de dette est passé de 34 % en 1999-2000 à 57 % en 2002-2003.

La figure A illustre l'incidence des bourses générales du millénaire et des bourses du Manitoba sur la dette accumulée d'étudiants ayant obtenu une bourse de remise de dette. Bien que la dette des boursiers ait considérablement diminué en raison de l'obtention d'une bourse de remise de dette, le montant dû demeure plus élevé que celui des étudiants non boursiers.

En ce qui concerne les étudiants qui obtiennent des bourses tous les ans, les effets bénéfiques de la réduction de la dette vont grandissants. Toutefois, un étudiant peut ne pas être admissible au programme tous les ans, étant donné que le seuil des besoins et du prêt net varie d'une année à l'autre, tout comme les besoins évalués de l'étudiant. Plusieurs étudiants obtiennent néanmoins des bourses de remise de dette plus d'une fois, ce qui signifie que les bourses occupent une place plus importante au fil des ans. En 1999-2000, la bourse moyenne s'élevait à 3 085 \$, tandis qu'en 2002-2003, elle atteignait 5 245 \$.

Aux fins du calcul de prêt étudiant, les étudiants considérés comme indépendants du soutien financier de leurs parents étaient plus susceptibles d'obtenir une bourse de remise de dette que les étudiants réputés à charge. En 2002-2003, les étudiants à charge ont obtenu des bourses de remise de dette totalisant 2 048 \$, alors que les étudiants considérés comme indépendants avec personnes à charge et sans personnes à charge ont reçu des bourses de remise de dette de l'ordre de 4 238 \$ et de 3 523 \$ respectivement. Ces données ne sont pas étonnantes, les étudiants indépendants ayant en moyenne des besoins évalués plus élevés. Tous les étudiants ayant des besoins évalués plus élevés obtiendront une bourse de remise de dette d'un montant plus élevé. Les chefs de famille monoparentale, par exemple, ont des besoins réputés plus élevés que d'autres étudiants, ce qui provoque une incidence sur le montant de la bourse de remise de dette auquel ils ont droit. Le montant de remise de dette des chefs de famille monoparentale s'élevait à 4 437 \$ en 2002-2003, alors qu'il était de 3 702 \$ pour les étudiants mariés et de 2 993 \$ pour les étudiants célibataires.

## Incidence sur la persévérance scolaire

Afin de sonder l'effet de la réduction de la dette sur la persévérance scolaire des bénéficiaires de l'aide financière du Manitoba, nous avons comparé deux groupes de bénéficiaires. Le premier, formé de la cohorte pré-millénaire, n'avait pas droit à des bourses de remise de dette. En 1995-1996, ces étudiants entamaient la première année de leur programme d'études avant la mise en œuvre des deux programmes de bourses. Nous avons suivi leur cheminement pendant quatre ans, jusqu'en 1998-1999. Le second groupe, la cohorte post-millénaire, entamait la première année de son programme d'études en 1999-2000 (année de mise en œuvre des bourses générales du millénaire). Nous avons également suivi le cheminement des étudiants de cette cohorte pendant quatre ans, jusqu'en 2002-2003.

Tous les étudiants au sein des deux cohortes étudiaient à temps plein dans un programme de

1. Le prêt net est le montant du prêt de l'étudiant pour l'année d'études après avoir soustrait toute bourse générale du millénaire et tout prêt discrétionnaire.

**Tableau B – Dette accumulée des cohortes prémillénaire et postmillénaire**

	\$ courants			\$ indexés de 2002		
	Diplôme	Grade		Diplôme	Grade	
	2 ans	3 ans	4 ans	2 ans	3 ans	4 ans
Dette totale prémillénaire	14 357 \$	19 222 \$	23 094 \$	15 731 \$	21 063 \$	25 306 \$
Postmillénaire avant remise	17 514 \$	23 112 \$	25 910 \$	17 514 \$	23 112 \$	25 910 \$
Postmillénaire après remise	13 600 \$	17 548 \$	18 232 \$	13 600 \$	17 548 \$	18 232 \$
Écart entre prémill. et postmill. après remise	757 \$	1 674 \$	4 862 \$	2 131 \$	3 515 \$	7 074 \$

Nombre d'étudiants : cohorte postmillénaire : 259 inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme; 412 inscrits à un programme de trois ans menant à un grade; 293 inscrits à un programme de quatre ans menant à un grade. Cohorte prémillénaire : 323 inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme; 469 inscrits à un programme de trois ans menant à un grade; 466 inscrits à un programme de quatre ans menant à un grade.

premier cycle et n'avaient jamais contracté de prêt étudiant. Un étudiant devait avoir obtenu une bourse de remise de dette au moins une fois pendant la période de suivi pour faire partie de la cohorte postmillénaire. Afin d'établir des comparaisons, nous avons retenu les étudiants de la cohorte prémillénaire qui *auraient été* admissibles à une bourse de remise de dette s'ils avaient amorcé leur programme d'études en 1999-2000. Si l'on se fie aux mêmes niveaux de besoins et de prêt net que ceux de la cohorte postmillénaire, les étudiants de la cohorte prémillénaire y auraient été admissibles au moins une fois au cours de la période de suivi. Par conséquent, les deux cohortes partageaient des similitudes quant aux critères financiers d'admissibilité à la remise de dette. Nous avons par ailleurs jumelé les groupes suivant la durée du programme d'études et le type de diplôme convoité, en plus de suivre leur cheminement pendant la période de suivi.

### Dette accumulée

Le tableau B présente la dette moyenne accumulée de la cohorte prémillénaire et de la cohorte postmillénaire. En ce qui a trait à la cohorte postmillénaire, le tableau montre à la fois la dette accumulée avant la remise et le montant de la dette après la remise. La dette est exprimée en dollars courants et en dollars indexés de 2002, cette dernière constituant la dernière année d'études de la cohorte postmillénaire.

Pour les deux cohortes, plus la durée du programme est longue, plus la dette accumulée est élevée, qu'elle soit exprimée en dollars courants ou en dollars indexés de 2002. Avant d'obtenir une remise de dette, la cohorte postmillénaire avait en moyenne une dette plus élevée que la cohorte prémillénaire. Après avoir joui d'une remise de dette, la cohorte postmillénaire avait une dette accumulée moins élevée que la cohorte prémillénaire. L'écart entre la dette totale de la cohorte prémillénaire et de la cohorte postmillénaire se creuse suivant la durée du programme d'études. Rien d'étonnant, car plus la durée du programme est longue, plus de bourses de remise de dette un étudiant peut obtenir au cours de la période de suivi. En dollars indexés de 2002, les étudiants de la cohorte postmillénaire inscrits à des programmes de deux ans menant à un diplôme avaient une longueur d'avance moyenne de l'ordre de 2 131 \$ en remise de dette sur ceux de la cohorte prémillénaire, alors que les étudiants de la même cohorte inscrits à un programme d'une durée de quatre ans avaient une longueur d'avance moyenne de l'ordre de 7 074 \$.

### Persévérance

Afin de saisir les différents cheminements des étudiants, nous avons établi trois catégories : les partants, les persévérants et les finissants potentiels. Ces derniers comprennent les étudiants qui ont atteint la dernière année de leur programme d'études et qui

pouvaient avoir obtenu leur diplôme ou leur grade. (Nous ne savons pas si les étudiants possédaient un diplôme ou un grade, étant donné que la base de données de l'aide financière aux étudiants ne comporte aucun renseignement sur les unités complétées.) Les persévérants comprennent les étudiants qui n'ont pas atteint la dernière année de leur programme d'études, mais qui fréquentaient un établissement d'enseignement au cours de la dernière année de la période de suivi. Les partants comprennent tous les étudiants qui n'ont pas atteint la dernière année de leur programme d'études et qui ne fréquentaient pas un établissement d'enseignement au cours de la dernière année de la période de suivi.

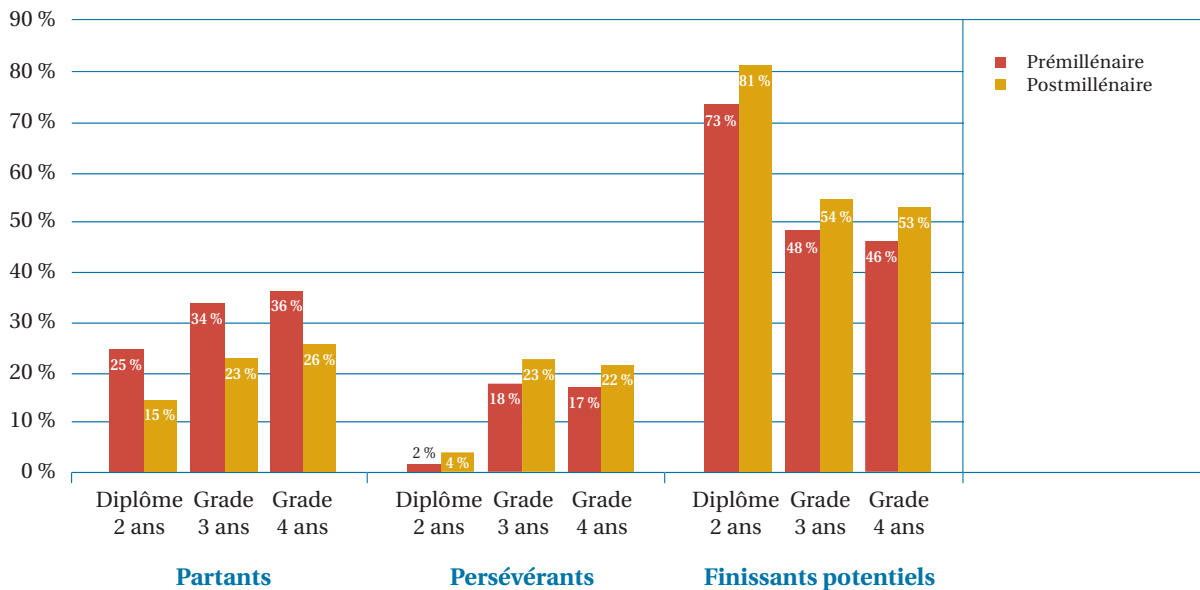
D'après la figure C, la cohorte postmillénaire présente un taux de persévérance plus élevé. En effet, les étudiants de cette cohorte étaient moins susceptibles d'abandonner leurs études et plus enclins à atteindre la dernière année de leur programme d'études ou de poursuivre ce dernier. Cela est aussi vrai pour les étudiants inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme que

pour ceux faisant partie des programmes de trois ou quatre ans menant à un grade. La durée du programme avait la même incidence sur la cohorte prémillénaire que sur la cohorte postmillénaire : les étudiants inscrits à des programmes de deux ans menant à un diplôme étaient beaucoup plus susceptibles d'atteindre leur dernière année d'études et moins enclins à l'abandon que les étudiants poursuivant un programme plus long.

Un examen des partants permet de saisir toute l'ampleur des différences relatives à la persévérance entre les cohortes. Plus la proportion de partants est faible au sein d'un groupe, plus élevé est le taux de persévérance, puisque les partants comprennent tous les étudiants qui n'allaient ni poursuivre leurs études, ni les terminer. La proportion de partants au sein de la cohorte postmillénaire était d'au moins 10 % inférieure à celle de la cohorte prémillénaire.

Le taux de persévérance plus élevé de la cohorte postmillénaire n'est pas attribuable à la charge de cours. Les étudiants de la cohorte postmillénaire n'avaient pas une charge de cours plus lourde que ceux de la cohorte prémillénaire. Ils n'ont pas non

**Figure C – Mesures de la persévérance de la cohorte prémillénaire et de la cohorte postmillénaire**



Remarque : Les partants comprennent tous les étudiants qui n'ont pas atteint la dernière année de leur programme d'études et qui ne fréquentaient pas un établissement d'enseignement au cours de la dernière année de la période de suivi. Les persévérants se composent des étudiants qui n'ont pas atteint la dernière année de leur programme d'études, mais qui fréquentaient un établissement d'enseignement au cours de la dernière année de la période de suivi. Les finissants potentiels avaient amorcé la dernière année de leur programme d'études sans que nous sachions s'ils avaient obtenu leur diplôme ou leur grade.

plus changé de programme dans un souci de persévérer. À vrai dire, les étudiants de la cohorte postmillénaire étaient plus susceptibles d'entamer un programme d'une durée plus longue, tandis que les étudiants de la cohorte prémillénaire étaient plus enclins à passer à un programme plus court, ce qui aurait favorisé leur persévérance. Nous avons en outre éliminé les besoins non satisfaits comme explication des différences en matière de persévérance des cohortes, puisque la cohorte postmillénaire avait un taux légèrement plus élevé de besoins non satisfaits, ce qui, en fait, aurait pu entraver son cheminement. Les étudiants de la cohorte postmillénaire avaient un plus long cheminement pour la simple et bonne raison qu'ils ont passé plus de temps sur les bancs d'école.

### Conclusions sur la persévérance

Nous avons établi un lien favorable entre la remise de dette et la persévérance. Voyant leur fardeau de dette allégé, les étudiants de la cohorte postmillénaire ont poussé leurs études plus loin que les étudiants de la cohorte prémillénaire. Ces résultats tiennent simplement au fait que plus le niveau d'endettement est élevé, plus nombreux sont les étudiants à abandonner leurs études pour éviter de contracter d'autres dettes. Les étudiants peuvent abandonner leurs études de façon temporaire, le temps de gagner de l'argent, ou ils peuvent abandonner complètement. Il est aussi possible que les étudiants fréquentent un établissement d'enseignement à temps partiel et qu'ils poursuivent leurs études sans aide financière. Un arrêt temporaire destiné à gagner de l'argent ou le fait de poursuivre des études à temps partiel ralentit non seulement le cheminement d'un étudiant, mais diminue aussi le montant de la dette contractée par cet étudiant.

Plusieurs facteurs, notamment la préparation scolaire, les droits de scolarité et la conjoncture du marché du travail, peuvent avoir eu une incidence sur la persévérance. Comme le cadre de cette étude cherchait à saisir les conséquences précises de la remise de dette, nous avons tenté de déterminer les conséquences d'autres facteurs. Nous avons jumelé

les deux cohortes en fonction de la durée du programme d'études, du type de diplôme ou de grade convoité et de l'admissibilité à la remise de dette. Les deux cohortes se ressemblaient à plusieurs égards, notamment en termes de répartition selon le sexe, de diplôme ou de grade convoité, de durée du programme et de charge de cours. Le niveau des besoins évalués de la cohorte postmillénaire était légèrement plus élevé que celui de la cohorte prémillénaire. Ainsi, les étudiants de la première cohorte ont obtenu des prêts sensiblement plus élevés, car ils étaient plus susceptibles de présenter des besoins non satisfaits. Nous n'avons noté aucune différence entre les deux cohortes pouvant expliquer l'écart relatif à la persévérance.

Nous avons élaboré la recherche de sorte que l'accès à la remise de dette soit la seule différence notable entre les deux périodes. Or, il se peut que d'autres variables insoupçonnées entre les périodes aient eu une incidence sur la persévérance. Afin de mesurer l'effet de telles variables, nous avons également comparé deux groupes témoins : l'un de la période prémillénaire, l'autre de la période postmillénaire. Ces groupes étaient formés d'étudiants ne satisfaisant pas aux critères financiers leur permettant d'être admissibles à une remise de dette : leurs besoins étaient jugés moins élevés et leur prêt net était moins important que les étudiants des cohortes à l'étude. Les groupes témoins étaient toutefois semblables aux cohortes à l'étude en ce qui a trait aux autres critères de sélection. Le taux de persévérance du groupe témoin postmillénaire n'était pas supérieur à celui du groupe témoin prémillénaire. Ainsi, il semble qu'aucun facteur n'ait joué un rôle dans la persévérance accrue, en règle générale, au cours de la période postmillénaire. Seuls les bénéficiaires de remise de dette de la période postmillénaire affichaient un taux de persévérance supérieur.

Les résultats des groupes témoins, conjugués à la persévérance accrue de la cohorte postmillénaire, portent à croire que l'allègement de la dette de la cohorte postmillénaire a favorisé la persévérance. Bien qu'il s'agisse d'une recherche corrélative, aucun lien de causalité n'a été formellement établi entre la réduction de la dette et la persévérance.

---

# I. Introduction

En 2000, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a mis en œuvre un programme de bourses générales. Cette recherche fait état de l'impact des bourses générales du millénaire au Manitoba.

La recherche s'articule en trois volets bien définis. Chacun de ces volets fait l'objet d'un chapitre distinct. Chaque chapitre s'appuie sur les renseignements présentés dans le précédent :

- Le chapitre 2 décrit l'incidence des bourses engagées par la Fondation sur le Programme d'aide aux étudiants du Manitoba. On y présente les principales composantes et politiques du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba et on y explique comment ces éléments ont évolué à la suite de la mise en œuvre du Programme de bourses générales du millénaire.
- Le chapitre 3 établit le profil des étudiants ayant profité de ces changements et montre comment ils en ont bénéficié. On procède entre autres à une évaluation de la dette que les étudiants auraient assumée si ces changements n'étaient pas survenus. Les profils présentés sont tirés des renseignements du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba. Le Ministère a fourni des renseignements sur chacun des étudiants ayant obtenu de l'aide financière entre 1995-1996 et 2002-2003. On y trouve entre autres des informations sur les besoins évalués, sur les antécédents scolaires et sur les montants de prêts et de bourses octroyés, ainsi que des données démographiques. Les profils se fondent sur les étudiants ayant obtenu de l'aide financière au cours de l'année scolaire 2002-2003.
- Le chapitre 4 explore les retombées possibles de ces changements sur la persévérance scolaire. À partir de données des huit années entières, on étudie dans quelle mesure les données administratives servent à évaluer les retombées des bourses générales du millénaire et des changements connexes du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba sur la persévérance. De l'aveu général, ces données s'avèrent cependant d'une utilité limitée à cet égard, puisqu'elles ne concernent que les étudiants ayant fait une demande d'aide financière. Elles permettent de connaître le cheminement des étudiants ayant présenté une demande d'aide financière pour chaque année de leurs études postsecondaires. Toutefois, si un étudiant ayant obtenu un soutien financier pour une année poursuit ses études sans recourir de nouveau à de l'aide financière, il ne figure pas dans la base de données les années suivantes.

L'approche retenue est semblable à celle qui a été employée dans le cadre de l'étude de l'impact des bourses générales du millénaire en Colombie Britannique (McElroy, L., 2004). Les renseignements détaillés de chaque composante sont présentés en annexe.



## 2. Aide aux étudiants du Manitoba

Ce chapitre effectue un survol des politiques qu'emploie le gouvernement du Manitoba pour établir à quel montant et à quel type d'aide financière les étudiants ont droit. Étant donné que les bourses générales du millénaire ne s'adressent qu'aux étudiants à temps plein, ce chapitre s'occupe de l'aide financière offerte à ces derniers.

Les étudiants doivent d'abord être jugés admissibles aux prêts d'études canadiens (PEC) pour être ensuite admissibles au soutien financier de la province. Voici les cinq principales formes d'aide financière qu'un étudiant peut recevoir au Manitoba et les montants accordés pour l'année scolaire 2002-2003 :

- Prêts d'études canadiens (PEC)  
– 41,4 millions de dollars
- Prêts étudiants du Manitoba (PEM)  
– 22,3 millions de dollars
- Bourses du Manitoba (BMan)  
– 6,2 millions de dollars
- Bourses générales du millénaire de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (BM)  
– 12,3 millions de dollars
- Subvention canadienne pour études (SCE)<sup>2</sup>  
– 1,9 million de dollars

L'aide financière est généralement accordée en fonction des besoins évalués. Pour évaluer les besoins de l'étudiant, on tient compte de ses dépenses et de ses ressources. Les dépenses évaluées comprennent les dépenses réelles liées au programme d'études, comme les droits de scolarité, les manuels et les

montants d'allocations de subsistance; ces derniers dépendent de la situation de l'étudiant, c'est-à-dire s'il habite chez ses parents ou s'il a des personnes à charge ou d'autres dépenses admissibles. Les besoins évalués de l'étudiant sont également tributaires de la durée de l'année scolaire. Les ressources peuvent englober les revenus réalisés avant et pendant l'année scolaire ainsi que les épargnes personnelles et les contributions des parents ou du conjoint, le cas échéant.

Les étudiants obtiennent un PEC et un PEM jusqu'à concurrence du montant de leurs besoins évalués ou jusqu'à concurrence du montant maximal, suivant la somme la moins élevée des deux. Le PEC constitue 60 % du montant du prêt total. Depuis 1998-1999, le plafond hebdomadaire s'établit à 275 \$. Les étudiants qui reçoivent une subvention canadienne pour études peuvent obtenir une aide financière totale qui excède ce plafond. L'annexe A fournit d'autres renseignements sur l'aide offerte aux étudiants au Manitoba.

### Mise en œuvre des bourses générales du millénaire

Les bourses générales du millénaire ont été mises en œuvre au Manitoba au cours de l'année scolaire 1999-2000. Les bourses générales du millénaire sont un programme de remise de dette : elles servent à réduire la dette étudiante à la fin de chaque année scolaire<sup>3</sup>. Les bourses générales du millénaire n'ont

2. La subvention canadienne pour études est offerte aux étudiants admissibles ayant des personnes à charge ou ayant une invalidité permanente; elle s'adresse aussi aux femmes inscrites à certains programmes doctoraux. Des 1,9 million de dollars en SCE octroyés au Manitoba en 2002-2003, 1,6 million ont été accordé, aux étudiants à temps plein ayant des personnes à charge dont les besoins financiers étaient supérieurs au plafond de 275 \$ par semaine d'études. Si ces étudiants ont une ou deux personnes à charge, cette bourse peut atteindre 40 \$ par semaine; s'ils en ont trois ou plus, 60 \$ par semaine.

3. Les remises de dette sont des bourses versées directement à l'établissement financier afin de réduire la dette de l'étudiant. Dans certaines provinces, la bourse du millénaire est offerte à titre de subvention directement à l'étudiant. Le mode de versement n'affecte en rien le montant total de l'aide financière attribuée à un étudiant.

aucune incidence sur le montant total de l'aide financière mise à la disposition des étudiants. L'aide financière totale demeure inchangée, mais les étudiants dont les besoins évalués sont supérieurs au seuil établi voient leur dette réduite à la fin de l'année scolaire.

Pour être admissibles à une bourse générale du millénaire, les étudiants doivent avoir des besoins évalués qui excèdent le seuil fixé pour une année scolaire donnée. Les étudiants doivent en outre être inscrits à temps plein à un programme d'études de premier cycle et ils doivent avoir complété avec succès au moins 60 % d'une année d'études postsecondaires.

En combinant l'engagement des bourses générales du millénaire et le financement provincial supplémentaire, le Manitoba a créé le Programme de bourses du Manitoba<sup>4</sup>. Les bourses du Manitoba (BMan) sont entrées en vigueur en 2000-2001, année suivant la mise en œuvre des bourses générales du millénaire<sup>5</sup>. Les BMan constituent également un programme de remise de dette offert à un vaste groupe d'étudiants, y compris les étudiants diplômés, les étudiants de première année d'un programme d'études du premier cycle et d'autres étudiants du premier cycle qui ne sont pas admissibles aux bourses générales du millénaire.

## Admissibilité à une bourse

Les bourses générales du millénaire sont offertes aux étudiants du premier cycle qui ont terminé avec succès au moins 60 % d'une année scolaire (critère minimal pour être un étudiant à temps plein) avant de soumettre une demande pour une année donnée. Les étudiants doivent toucher un PEC la même année, ainsi qu'une aide financière de la province (soit un PEM, soit une bourse d'accès<sup>6</sup>) pour être admissibles à une bourse générale du millénaire. Par ailleurs, les besoins évalués d'un étudiant doivent atteindre un seuil établi pour qu'il soit admissible à une bourse générale du millénaire. Ce seuil varie d'une année à l'autre, tel que le démontre le tableau 1. Si la différence entre le seuil établi et les besoins évalués de l'étudiant équivaut au moins au montant minimal de la bourse, l'étudiant reçoit une bourse du millénaire. Si l'écart est supérieur au montant maximal, l'étudiant reçoit le montant maximal de la bourse générale du millénaire. Les étudiants peuvent toucher une bourse du millénaire jusqu'à concurrence de 32 mois (136 semaines). Toutefois, ces semaines n'ont pas besoin d'être consécutives. Les montants annuels minimum et maximum ainsi que le montant viager maximum sont indiqués dans le tableau 1.

**Tableau 1 – Seuil des besoins en vue de l'obtention d'une bourse générale du millénaire et montants annuels de la bourse selon l'année**

Année	Seuil des besoins	Bourse minimale	Bourse maximale	Maximum viager
1999-2000	5 575 \$	2 000 \$	5 575 \$	2 000 \$
2000-01	5 518 \$	1 000 \$	5 518 \$	1 000 \$
2001-02	5 064 \$	1 000 \$	5 064 \$	1 000 \$
2002-03	4 500 \$	1 000 \$	4 500 \$	1 000 \$

- Comme nous l'avons déjà mentionné, les bourses générales de la Fondation canadienne des bourses du millénaire créent une réaffectation au sein de certaines provinces. L'effet a été minime au Manitoba, car cette province ne comptait aucun programme de remise de dette. La réaffectation ne découle que des épargnes réalisées à partir de paiements à un faible taux d'intérêt et de primes de risque de certains prêts étudiants.
- Le Programme de bourses du Manitoba est d'une valeur approximative de six millions de dollars, ce qui représente six fois les épargnes escomptées au départ pour le Manitoba, au moment de l'entrée en vigueur du Programme de bourses en 1999.
- Les bourses d'accès sont des subventions provinciales offertes à des étudiants retenus inscrits à un programme d'accès. En plus de toucher un PEC, les étudiants obtiennent une bourse d'accès au lieu d'un prêt étudiant du Manitoba dans une proportion de 60/40. S'ils ont des besoins additionnels excédant ce montant, l'écart est comblé par une autre bourse d'accès. Ces étudiants ne sont pas admissibles à une bourse du Manitoba, mais peuvent être admissibles à une bourse générale du millénaire à compter de l'année scolaire 2000-2001.



**Tableau 2 – Seuil de prêt net des bourses du Manitoba (BMan) et montant de la bourse**

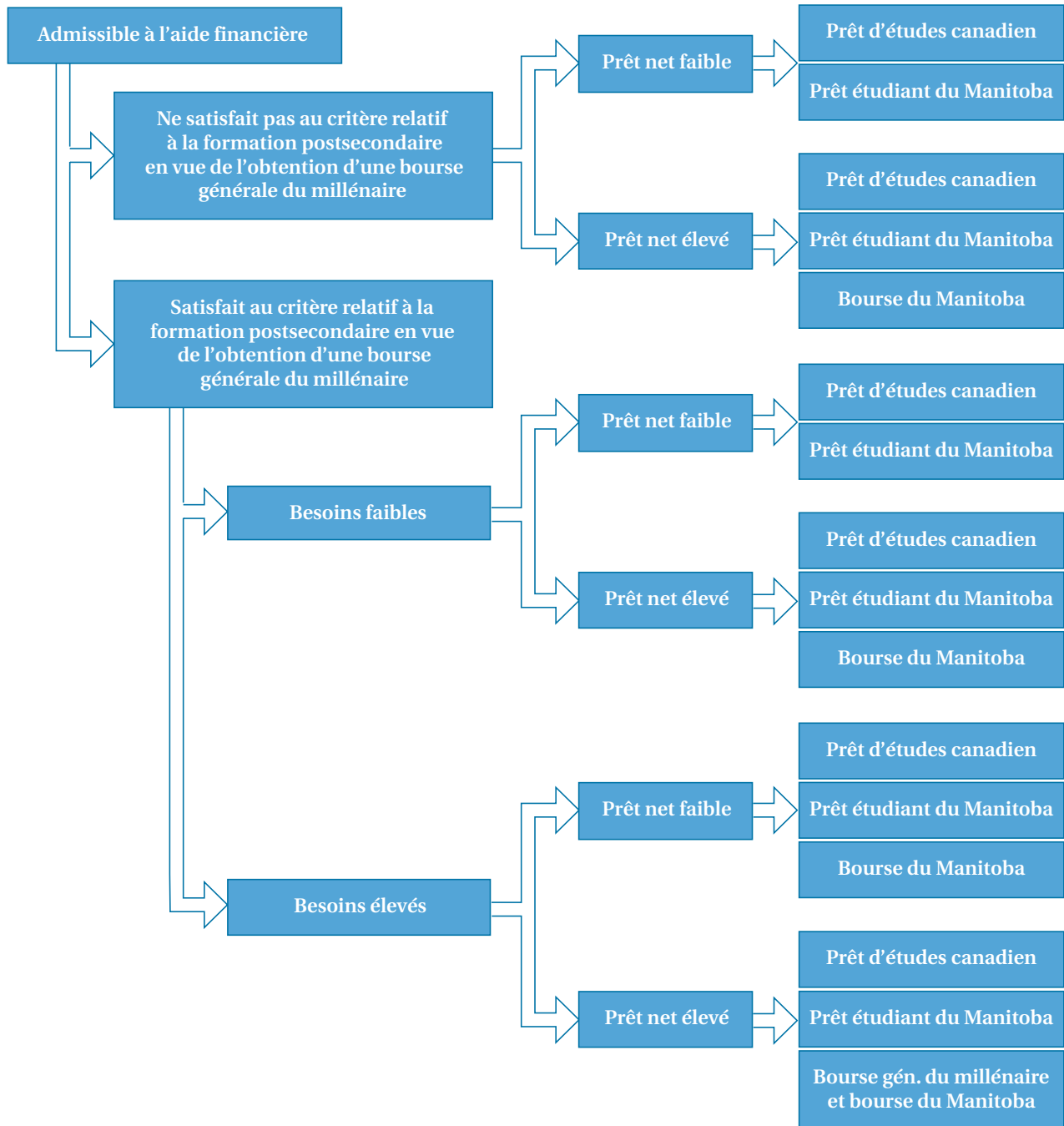
Année	Seuil de prêt net	Bourse minimale	Bourse maximale
2000-01	6 000 \$	100 \$	PEM obtenu en 2000-01
2001-02	5 500 \$	100 \$	PEM obtenu en 2001-02
2002-03	4 160 \$	100 \$	PEM obtenu en 2002-03

Le Programme de bourses du Manitoba est entré en vigueur au cours de l'année scolaire 2000-2001. Les étudiants devaient obtenir un PEM la même année pour être admissibles à une bourse du Manitoba. On évalue si les étudiants sont admissibles à cette bourse à partir du montant total de prêts pour l'année, duquel on soustrait la bourse générale du millénaire et tout autre prêt discrétionnaire reçus pour l'année scolaire en question. Si le montant du prêt net pour l'année excède le seuil de prêt net établi et que l'étudiant satisfait à tous les autres critères d'admissibilité, une bourse du Manitoba est accordée pour ramener le prêt pour cette année scolaire au seuil fixé. Le seuil de prêt net pour chaque année figure dans le tableau 2. La bourse d'études minimale du Manitoba qu'un étudiant peut obtenir est de 100 \$. Si l'écart entre le seuil de prêt net et le prêt net pour l'année est inférieur à 100 \$, l'étudiant ne reçoit pas de bourse. L'étudiant peut recevoir jusqu'à concurrence du montant maximal de PEM qu'il a reçu pour l'année scolaire en question.

Afin d'illustrer la relation entre les bourses générales du millénaire et les bourses du Manitoba, le diagramme de la figure 1 présente les bénéficiaires de l'aide financière suivant trois critères d'admissibilité :

- Niveau des besoins évalués : un étudiant dont les besoins évalués sont supérieurs au seuil appartient à la catégorie des étudiants ayant des « besoins élevés » (voir le tableau 1 pour connaître le montant du seuil établi selon l'année).
- Niveau de prêt net : le montant du prêt net de l'étudiant doit excéder le seuil de prêt net (voir le tableau 2) pour l'année scolaire en question pour qu'on juge que l'étudiant a un prêt net élevé.
- Critère d'admissibilité relatif aux études post-secondaires : pour être admissible à une bourse générale du millénaire, un étudiant doit être inscrit à un programme de premier cycle et avoir terminé avec succès au moins 60 % d'une année d'études postsecondaires. Un étudiant qui ne satisfait pas à ces critères n'est pas admissible à une bourse générale du millénaire même s'il satisfait au critère relatif aux besoins évalués décrit précédemment. Toutefois, il peut être admissible à une bourse du Manitoba s'il satisfait au critère de prêt net.

Figure 1 – Principales formes d'aide financière au Manitoba selon les besoins et le prêt net



La figure 2 fournit des exemples de la façon dont l’admissibilité à une bourse est déterminée pour une année scolaire typique de 34 semaines. Le diagramme comprend deux échantillons. Le premier représente l’admissibilité aux bourses générales du millénaire en fonction des besoins évalués. Le second montre l’admissibilité aux bourses du Manitoba d’après le montant du prêt net pour l’année scolaire.

Deux types d’étudiants sont représentés dans chaque échantillon. Les quatre premières bandes représentent les étudiants qui satisfont au critère

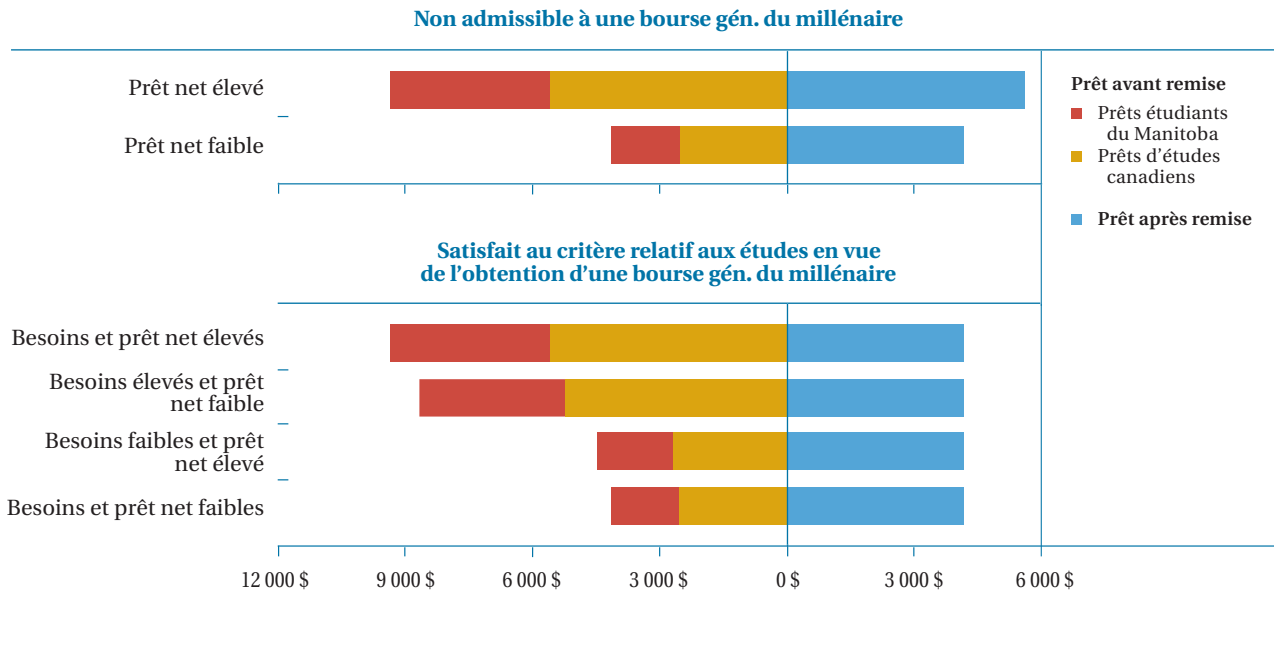
relatif aux études et qui sont admissibles à une bourse générale du millénaire (ce sont des étudiants inscrits à un programme de premier cycle à temps plein et qui ont terminé au moins une année d’études). Les deux dernières bandes représentent les étudiants qui ne satisfont pas au critère relatif aux études et qui ne sont pas admissibles à une bourse générale du millénaire (il s’agit d’étudiants qui en sont à leur première année d’études postsecondaires ou d’étudiants diplômés).

**Figure 2 – Admissibilité à une bourse pour les étudiants dont la période d’études est d’une durée de 34 semaines en 2002-2003**



Remarque : Le seuil des besoins évalués aux fins de l’admissibilité à une bourse du millénaire s’établissait à 4 500 \$ en 2002-2003, alors que le seuil de prêt net des bourses du Manitoba était de 4 160 \$.

**Figure 3 – Montant du prêt total avant et après la remise de dette d'étudiants dont la période d'études est de 34 semaines en 2002-2003**



Dans le premier échantillon, les montants supérieurs à zéro indiquent le niveau des besoins évalués, tandis que les montants inférieurs à zéro représentent le montant de la bourse générale du millénaire accordée. Seuls deux des quatre groupes satisfaisant au critère relatif aux études ont des besoins supérieurs au seuil des besoins évalués fixé en vue de l'obtention d'une bourse générale du millénaire de 4 500 \$. Dans le second échantillon, le prêt net pour l'année est indiqué au-dessus de la ligne zéro.

Il s'agit du montant total des prêts obtenus pour l'année, duquel on soustrait toute bourse générale du millénaire et tout prêt discrétionnaire. Le montant de

la bourse du Manitoba accordée est illustré en dessous de la ligne zéro. Trois groupes excédaient le seuil de prêt net de l'ordre de 4 160 \$ et ils ont tous reçu une bourse du Manitoba.

La figure 3 illustre le montant de la dette avant et après la remise de dette. Le montant initial du PEM et du PEC figure à gauche du diagramme, alors que la dette restante après l'octroi des bourses générales du millénaire et des bourses du Manitoba se trouve dans la portion de droite. Le diagramme illustre sans équivoque que les bourses visent de concert à uniformiser, dans une très grande mesure, le montant des prêts octroyés pour l'année scolaire que chaque groupe devra rembourser.

Tableau 3 – Exemples d'aide allouée en 2002-2003, selon le niveau des besoins et le niveau de dette

Niveau de besoins annuels et prêt net annuel	Diplôme	Année EPS	Dette totale	Besoins annuels	Prêt annuel	Prêt net	PEC	PEM	BM	BMan
<b>Satisfait au critère d'admissibilité relatif aux études postsecondaires en vue de l'obtention d'une BM</b>										
Besoins et prêt net élevés	Diplôme	2	6 806 \$	6 806 \$	6 806 \$	4 500 \$	5 221 \$	1 585 \$	2 306 \$	340 \$
	Grade	2	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	4 500 \$	3 590 \$	1 910 \$	1 000 \$	340 \$
	Grade	3	18 707 \$	5 815 \$	5 815 \$	4 500 \$	4 355 \$	1 460 \$	1 315 \$	340 \$
Besoins élevés et prêt net faible	Grade	2	16 462 \$	10 029 \$	8 623 \$	4 123 \$	4 993 \$	3 630 \$	4 500 \$	0 \$
	Grade	4	45 797 \$	9 183 \$	8 603 \$	4 103 \$	5 149 \$	3 454 \$	4 500 \$	0 \$
	Grade	5+	59 525 \$	14 962 \$	9 970 \$	4 150 \$	5 190 \$	3 460 \$	4 500 \$	0 \$
Besoins faibles et prêt net élevé	Grade	3	13 904 \$	4 454 \$	4 454 \$	4 454 \$	2 813 \$	1 641 \$	0 \$	294 \$
	Grade	4	6 456 \$	4 413 \$	4 413 \$	4 413 \$	2 941 \$	1 472 \$	0 \$	253 \$
	Grade	5+	8 761 \$	4 443 \$	4 443 \$	4 443 \$	3 640 \$	803 \$	0 \$	283 \$
Besoins et prêt net faibles	Diplôme	2	3 333 \$	0 \$	3 333 \$	3 333 \$	2 000 \$	1 333 \$	0 \$	0 \$
	Grade	3	3 333 \$	0 \$	3 333 \$	3 333 \$	2 000 \$	1 333 \$	0 \$	0 \$
	Grade	5+	4 036 \$	4 036 \$	4 236 \$	4 036 \$	3 422 \$	614 \$	0 \$	0 \$
<b>Ne satisfait pas au critère d'admissibilité relatif aux études postsecondaires en vue de l'obtention d'une BM</b>										
Prêt net faible	Certificat	1	3 683 \$	350 \$	3 683 \$	3 683 \$	2 210 \$	1 473 \$	0 \$	0 \$
	Grade	1	2 653 \$	2 498 \$	2 653 \$	2 653 \$	1 592 \$	1 061 \$	0 \$	0 \$
	Études supérieures	5+	2 954 \$	2 954 \$	2 954 \$	2 954 \$	2 802 \$	152 \$	0 \$	0 \$
Prêt net élevé	Certificat	1	9 340 \$	9 340 \$	9 340 \$	9 340 \$	5 604 \$	3 736 \$	0 \$	3 736 \$
	Diplôme	1	9 350 \$	10 308 \$	9 350 \$	9 350 \$	5 610 \$	3 740 \$	0 \$	3 740 \$
	Grade	1	9 350 \$	9 891 \$	9 350 \$	9 350 \$	5 610 \$	3 740 \$	0 \$	3 740 \$
	Études supérieures	5+	35 452 \$	4 277 \$	4 277 \$	4 277 \$	3 998 \$	279 \$	0 \$	117 \$

Remarque : L'année d'études postsecondaires correspond à l'année d'études postsecondaires de l'étudiant; elle peut différer de l'année de programme. Les prêts totaux pour l'année peuvent être inférieurs au montant total des bourses si un étudiant a obtenu des subventions, comme la subvention canadienne pour études, qui ne sont pas comptabilisées. Le prêt net comporte le montant des prêts obtenus pour l'année, duquel on soustrait le montant de la bourse générale du millénaire. Le prêt net élevé est un prêt net supérieur à 4 160 \$; les besoins élevés sont ceux excédant 4 500 \$.

Le tableau 3 donne des exemples réels dans chacune des six catégories représentées aux figures 2 et 3. Chaque exemple rend compte de la dette accumulée, des besoins évalués et des montants du PEC et du PEM accordés en 2002-2003. Le tableau comprend également les bourses générales du millénaire et les bourses du Manitoba décernées, le cas échéant.

## Résumé des changements apportés aux politiques d'aide financière aux études du Manitoba

Le tableau 4 résume les changements survenus au Programme d'aide aux étudiants du Manitoba depuis 1998-1999, année qui précède immédiatement la mise en œuvre des bourses générales du millénaire.

**Tableau 4 – Principaux changements au Programme d'aide aux étudiants du Manitoba entre 1998-1999 et 2002-2003**

1998-1999	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le prêt maximal hebdomadaire est de 275 \$ (110 \$ PEM + 165 \$ PEC).</li><li>• Les étudiants ayant des besoins évalués supérieurs à 275 \$ par semaine peuvent faire une demande de subvention dans le cadre du Programme manitobain d'aide financière aux étudiants en soumettant une demande distincte. Les étudiants admissibles peuvent recevoir jusqu'à concurrence de 40 \$ par semaine en plus des 275 \$ du prêt maximal.</li><li>• Les étudiants ayant des personnes à charge dont les besoins évalués sont supérieurs à 275 \$ par semaine peuvent faire une demande de subvention canadienne pour études. Si ces étudiants ont une ou deux personnes à charge, cette subvention peut atteindre 40 \$ par semaine, s'ils en ont trois ou plus, elle peut s'élever à 60 \$ par semaine.</li></ul>
1999-2000	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les bourses générales du millénaire sont offertes aux étudiants dont les besoins évalués sont supérieurs à 5 575 \$ par année. La bourse minimale a une valeur de 2 000 \$ et la bourse maximale s'élève à 3 500 \$.</li><li>• Toutes les autres composantes du régime d'aide financière aux étudiants sont les mêmes qu'en 1998-1999.</li></ul>
2000-2001	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les bourses du Manitoba sont offertes aux étudiants ayant un prêt net annuel supérieur à 6 000 \$. La valeur des bourses s'étend de 100 \$ jusqu'au montant du PEM obtenu pour l'année scolaire.</li><li>• Le seuil des besoins évalués en vue de l'obtention d'une bourse générale du millénaire diminue pour s'établir à 5 518 \$. La plage de valeur des bourses s'élargit, variant entre 1 000 \$ et 4 500 \$.</li><li>• Toutes les autres composantes du régime d'aide financière aux étudiants sont les mêmes qu'en 1999-2000.</li></ul>
2001-2002	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le seuil de prêt net en vue de l'obtention d'une bourse du Manitoba diminue pour s'établir à 5 500 \$. La valeur des bourses s'étend de 100 \$ jusqu'au montant maximal du PEM obtenu pour l'année scolaire.</li><li>• Le seuil des besoins évalués en vue de l'obtention d'une bourse générale du millénaire diminue pour s'établir à 5 064 \$. La valeur des bourses varie entre 1 000 \$ et 4 500 \$.</li><li>• Toutes les autres composantes du régime d'aide financière aux étudiants sont les mêmes qu'en 2000-2001.</li></ul>
2002-2003	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le seuil de prêt net en vue de l'obtention d'une bourse du Manitoba diminue pour s'établir à 4 160 \$. La valeur des bourses s'étend de 100 \$ jusqu'au montant maximal du PEM obtenu pour l'année scolaire.</li><li>• Le seuil des besoins évalués en vue de l'obtention d'une bourse générale du millénaire diminue pour s'établir à 4 500 \$. La valeur des bourses varie entre 1 000 \$ et 4 500 \$.</li><li>• Toutes les autres composantes du régime d'aide financière aux étudiants sont les mêmes qu'en 2001-2002.</li></ul>

## Retombées pour les étudiants au Manitoba

Afin de saisir les retombées du financement de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, on doit examiner conjointement les bourses générales du millénaire et les bourses du Manitoba, puisque les premières ont entraîné la création du Programme de bourses du Manitoba. En 2002-2003, 5 636 étudiants ont obtenu une bourse générale du

millénaire et une bourse du Manitoba. En tout, 3 345 étudiants ont joui d'une bourse générale du millénaire d'une valeur moyenne de 3 645 \$, et 3 190 étudiants ont reçu une bourse du Manitoba d'une valeur moyenne de 1 877 \$. Au total, 899 étudiants ont obtenu les deux bourses.

## 3. Profils des étudiants bénéficiaires

Afin de déterminer quels étudiants ont bénéficié des changements apportés au Programme d'aide aux étudiants du Manitoba et de cerner les retombées de ces changements sur l'endettement étudiant, nous avons dressé des profils de divers sous-groupes de bénéficiaires d'aide financière aux études. Les profils se fondent sur les données fournies par le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba. Les profils se concentrent sur les étudiants qui ont obtenu un soutien financier au cours de l'année scolaire

2002-2003, année pour laquelle les données étaient les plus récentes au moment d'effectuer cette recherche. Les profils comprennent des renseignements sur les étudiants, leurs études et leur situation financière. Le tableau 5 présente les renseignements contenus dans les profils.

Les profils rendent compte de tous les étudiants qui ont joui d'une aide financière en 2002-2003, c'est-à-dire les étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits à un programme de premier cycle ou poursuivant des études supérieures. Les étudiants

**Tableau 5 – Renseignements contenus dans les profils**

Étudiants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'étudiants dans chaque groupe et pourcentage de tous les bénéficiaires d'aide financière au sein de chaque groupe pour une année</li> <li>• Répartition selon le sexe et l'âge moyen</li> <li>• Répartition selon la situation financière — à charge ou indépendant du soutien financier des parents</li> <li>• Répartition selon les conditions de logement (chez les parents ou ailleurs)</li> <li>• Emplacement de l'établissement d'enseignement (au Manitoba ou hors Manitoba)</li> <li>• Répartition selon la situation de famille (célibataire, marié ou chef de famille monoparentale)</li> <li>• Répartition selon le nombre de personnes à charge</li> </ul>
Études (pour lesquelles la demande d'aide financière a été faite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition selon le genre d'établissement d'enseignement et le type de diplôme convoité</li> <li>• Répartition selon l'année d'études postsecondaires*</li> <li>• Répartition selon la durée de la période d'études</li> <li>• Répartition selon la durée du programme et l'année de programme en cours*</li> <li>• Répartition selon la charge de cours</li> </ul>
Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses totales évaluées pour l'année (moyenne et plage)</li> <li>• Ressources financières totales pour l'année (moyenne et plage)</li> <li>• Besoins évalués pour l'année (moyenne et plage)</li> <li>• Aide financière totale obtenue pour l'année (moyenne et plage)</li> <li>• Répartition selon la forme d'aide financière (prêts par rapport aux bourses)</li> <li>• Montant total des prêts (Canada et Manitoba) obtenus pendant l'année (moyenne et plage)</li> <li>• Montant total des bourses obtenues pour l'année (moyenne et plage)</li> <li>• Besoins non satisfaits par semaine d'études (moyenne, plage et répartition)</li> <li>• Répartition des bourses générales du millénaire et des bourses du Manitoba</li> <li>• Bourses générales du millénaire et bourses du Manitoba pour l'année (moyenne et plage)</li> <li>• Bourses générales du millénaire et bourses du Manitoba obtenues pour des années scolaires antérieures (moyenne et plage)</li> <li>• Dette étudiante totale avant la remise de dette (moyenne et plage)</li> <li>• Dette étudiante totale après la remise de dette (moyenne et plage)</li> </ul>

\* L'année de programme en cours diffère de l'année d'études. L'année de programme est l'année en cours à laquelle l'étudiant est inscrit et non pas son année d'études postsecondaires, qui comprend également les programmes antérieurs.

peuvent avoir fréquenté un établissement d'enseignement public ou privé, au Manitoba ou à l'extérieur de la province.

Les profils suivants portent sur l'année scolaire 2002-2003. Ils établissent des comparaisons entre des sous-groupes en fonction de plusieurs caractéristiques :

- **Bénéficiaires et non-bénéficiaires de remise de dette** : tous les bénéficiaires de remise de dette (les étudiants ayant obtenu une bourse générale du millénaire ou une bourse du Manitoba, ou les deux, en 2002-2003) sont comparés aux étudiants n'ayant reçu aucune bourse, ainsi qu'à tous les bénéficiaires d'une aide financière pour une année.
- **Bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire et d'une bourse du Manitoba** : on établit une comparaison entre les bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire et ceux d'une bourse du Manitoba; on compare en outre tous les étudiants ayant obtenu l'une de ces bourses ou les deux.
- **Situation financière** : les bénéficiaires d'une aide financière aux études sont répartis en trois groupes :
  - À charge du soutien financier des parents : les étudiants appartenant à ce groupe sont célibataires et n'ont aucune personne à charge. Comme ils sont jugés à charge du soutien financier de leurs parents, les ressources de ces derniers servent à déterminer les ressources de l'étudiant aux fins du calcul de l'aide financière.
  - Indépendants du soutien financier des parents, sans enfant : ces étudiants, sans enfant à charge, ne dépendent pas du soutien financier de leurs parents aux fins de l'aide financière. Certains étudiants de ce groupe sont célibataires, alors que d'autres sont mariés et n'ont pas d'enfant.
  - Indépendants du soutien financier des parents et chefs de famille : ces étudiants, célibataires ou mariés, avec personnes à charge, ne dépendent pas du soutien financier de leurs parents aux fins de l'aide financière.
- **Situation de famille** : trois groupes sont comparés : les étudiants célibataires sans enfant à charge, les étudiants mariés (avec ou sans enfant à charge) et les chefs de famille monoparentale avec enfant à charge.
- **Diplôme convoité** : les bénéficiaires d'une aide financière aux études sont répartis en fonction du type de diplôme convoité en 2002-2003 : certificat ou diplôme (programme de un ou deux ans), baccalauréat (en général d'une durée de trois ou quatre ans) ou études supérieures (tout programme suivant le baccalauréat, y compris ceux de maîtrise et de doctorat ainsi que les programmes de certificat ou de diplôme d'études supérieures).
- **Genre d'établissement d'enseignement fréquenté** : les établissements d'enseignement, à la fois au Manitoba et à l'extérieur de la province, sont ceux fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études du Manitoba. Les établissements d'enseignement se classent en trois catégories :
  - Établissements d'enseignement privé, y compris les collèges privés et les universités conférant un grade. La plupart des bénéficiaires d'une aide aux étudiants du Manitoba fréquentant un établissement d'enseignement privé étudiaient en vue d'obtenir un certificat, mais certains étaient inscrits à un programme menant à un diplôme, à un programme de premier cycle ou à un programme d'études supérieures.
  - Collèges, y compris tous les collèges publics et tous les établissements à vocation publique. La plupart des bénéficiaires d'une aide financière faisant partie de ce groupe étaient inscrits à un programme menant à un diplôme, mais près du quart étaient inscrits à un programme menant à un certificat. Les autres étudiaient dans le cadre de programmes de premier cycle.



- Universités, y compris toutes les universités publiques fréquentées par les bénéficiaires d'une aide aux étudiants du Manitoba. Presque tous les bénéficiaires d'une aide financière fréquentant une université étaient inscrits à un programme de premier cycle, mais certains étaient inscrits à un programme menant à un certificat ou à un diplôme, ou à un programme d'études supérieures.

Les profils détaillés se trouvent à l'annexe B. Un aperçu suit.

## Aperçu des effets sur l'endettement étudiant au Manitoba

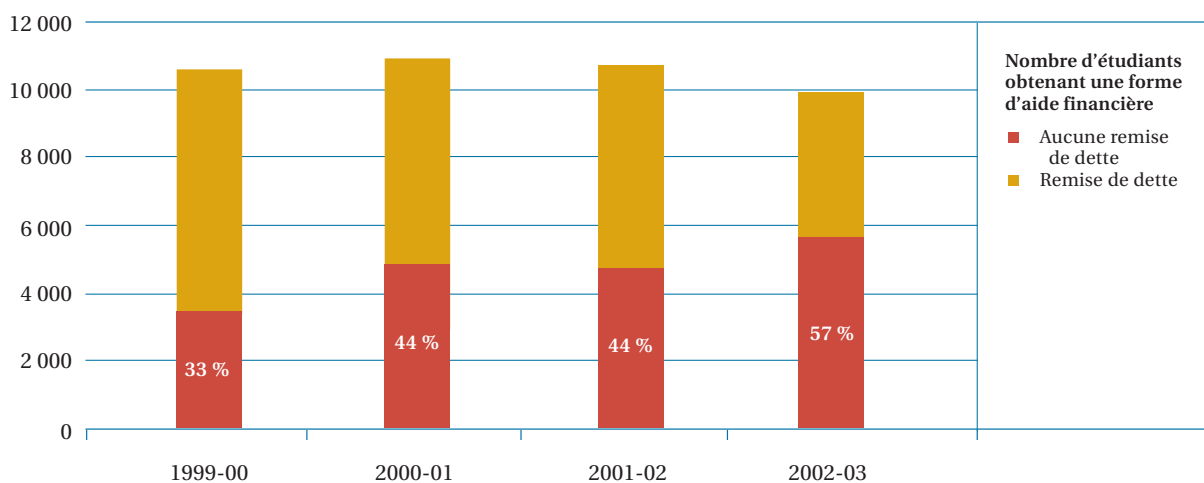
Lorsque nous avons effectué cette recherche, quatre années scolaires s'étaient écoulées depuis la mise en œuvre des bourses générales du millénaire au Manitoba et trois années avaient passé depuis l'entrée en vigueur des bourses du Manitoba. Avant l'année scolaire 1999-2000, le Manitoba ne possédait aucun programme de remise de dette. Par conséquent, les étudiants qui ont reçu l'une des bourses ont profité de la mise en œuvre du

programme de remise de dette qui a vu le jour au moment de la création des bourses générales du millénaire.

La figure 4 illustre le nombre et le pourcentage de bénéficiaires de remise de dette parmi tous les étudiants ayant obtenu une aide financière quelconque cette année-là, y compris les étudiants à temps plein et les étudiants à temps partiel. Au cours de la première année, en 1999-2000, 3 504 étudiants ont obtenu une bourse générale du millénaire. L'année suivante, 4 830 obtenaient soit une bourse générale du millénaire, soit une bourse du Manitoba, ou les deux. En 2002-2003, 5 636 étudiants ont touché une bourse ou les deux. Parmi tous les étudiants ayant obtenu de l'aide financière, les bénéficiaires de remise de dette sont passés de 33 % en 1999-2000 à 57 % en 2002-2003.

La figure 5 présente les retombées des bourses générales du millénaire et des bourses du Manitoba sur la dette<sup>7</sup> moyenne accumulée de tous les bénéficiaires d'une aide financière aux études. Ce diagramme montre la dette moyenne de tous les étudiants ayant reçu une aide financière pour une année, qu'ils aient ou non profité de bourses de remise de dette. Bien que la dette étudiante moyenne totale ait quelque peu augmenté au cours des quatre

Figure 4 – Nombre de bénéficiaires de bourses de remise de dette depuis 1999-2000



\* Remarque : Les bourses du Manitoba sont entrées en vigueur en 2000-2001.

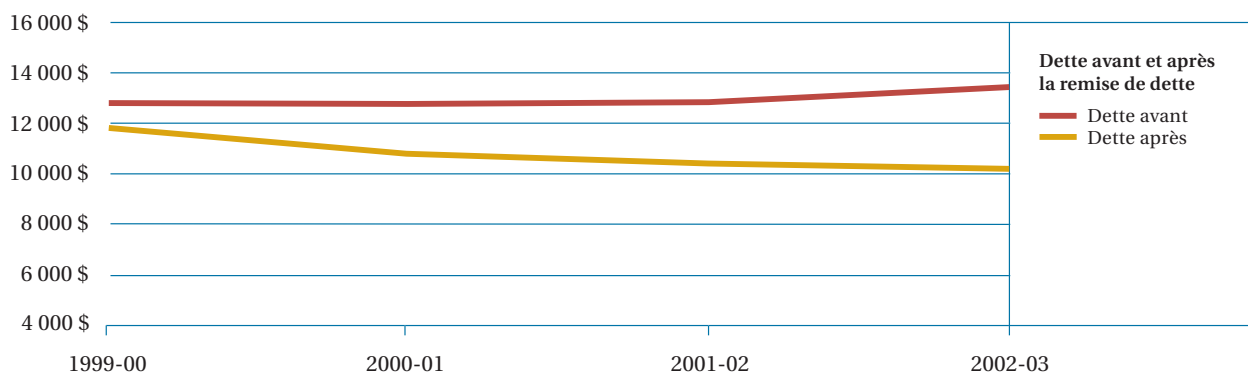
7. La dette totale accumulée qui est indiquée comprend seulement les prêts d'études canadiens et les prêts étudiants du Manitoba. Elle n'inclut pas les dettes personnelles, ni les dettes liées à un prêt d'études canadien encourues dans le cadre d'études à temps partiel. Un prêt d'études canadien contracté afin de poursuivre des études à temps partiel n'est pas comptabilisé, puisqu'il ne s'agit pas d'un prêt étudiant subventionné. Le montant maximal d'un prêt d'études canadien attribué dans le but de poursuivre des études à temps partiel qu'un étudiant peut devoir est de 4 000 \$ et ce dernier est tenu d'effectuer des paiements portant des intérêts pendant qu'il fréquente un établissement d'enseignement.

années, la dette moyenne s'est trouvée réduite après la remise de dette. Cette tendance s'explique par le cumul de remise de dette pendant les quatre années au cours desquelles les étudiants ont bénéficié plus d'une fois de bourses de remise de dette.

La figure 6 présente les retombées des bourses générales du millénaire et des bourses du Manitoba sur la dette accumulée des bénéficiaires de remise de dette par rapport aux non-bénéficiaires. La dette des bénéficiaires était plus élevée que celle des non-

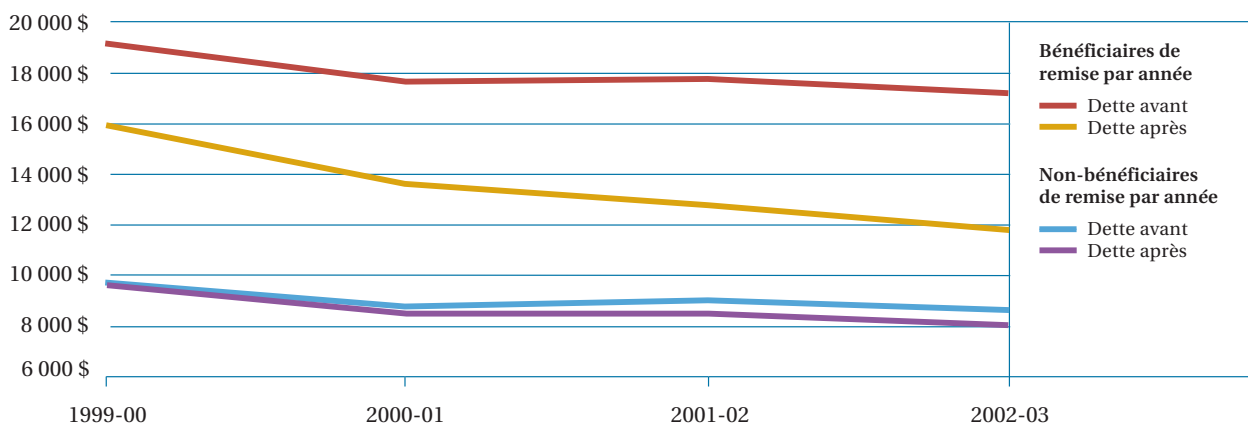
bénéficiaires, même après avoir profité de la remise de dette. Néanmoins, le montant de leur dette s'en est trouvé réduit considérablement. Étant donné que plusieurs étudiants ont obtenu des remises de dette à chaque année scolaire pour laquelle ils ont reçu une aide financière aux études, l'ampleur des retombées des bourses a gagné en importance au fil des ans. En 1999-2000, la réduction moyenne du prêt était de 3 085 \$, alors qu'en 2002-2003, elle s'élevait à 5 224 \$.

**Figure 5 – Dette avant et après la remise de dette de tous les bénéficiaires d'une aide financière aux études depuis 1999-2000**



Remarque : Les bourses du Manitoba sont entrées en vigueur en 2000-2001.

**Figure 6 – Dette avant et après la remise de dette des bénéficiaires de bourses générales du millénaire et du Manitoba depuis 1999-2000**



Remarque : Les bénéficiaires de remise de dette comprennent les étudiants ayant reçu soit une bourse générale du millénaire, soit une bourse du Manitoba pour une année. Les non-bénéficiaires n'ont obtenu ni l'une ni l'autre de ces bourses pour une année, mais peuvent avoir obtenu l'une des deux pour une autre année scolaire.

## Bénéficiaires d'une remise de dette

Le premier profil compare les étudiants bénéficiaires d'une remise de dette en 2002-2003 avec les étudiants qui n'en ont pas obtenu cette année-là. À titre de repère, nous fournissons également des renseignements sur tous les étudiants ayant profité d'une aide financière en 2002-2003. Le profil intégral, y compris les données démographiques et les renseignements relatifs aux études et à la situation financière de chaque groupe, se trouve à l'annexe B. Cette section souligne les principales différences entre les groupes.

Les bénéficiaires d'une remise de dette sont les étudiants ayant obtenu soit une bourse générale du millénaire, soit une bourse du Manitoba, ou les deux. En 2002-2003, les besoins évalués d'un étudiant devaient surpasser 4 500 \$ pour qu'il soit admissible à une bourse générale du millénaire. Le prêt net d'un étudiant devait excéder 4 160 \$ pour qu'il soit admissible à une bourse du Manitoba.

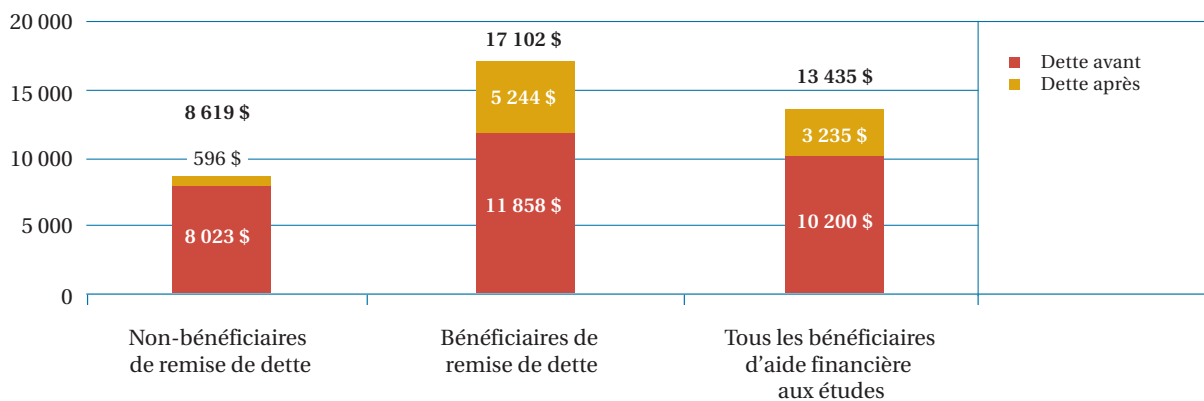
En 2002-2003, un total de 9 927 étudiants ont profité d'une forme quelconque d'aide financière au Manitoba. De ce nombre, 57 % ont obtenu soit une bourse générale du millénaire, soit une bourse du Manitoba, ou les deux. Les bénéficiaires d'une remise de dette étaient légèrement plus susceptibles que les non-bénéficiaires d'être indépendants du soutien financier de leurs parents. Ils étaient par ailleurs plus enclins à habiter seuls et à avoir des enfants à charge.

Les bénéficiaires d'une remise de dette avaient plus de chances de fréquenter l'université en vue d'obtenir un baccalauréat que les non-bénéficiaires. Ils étaient également plus susceptibles d'en être à leur cinquième année d'études postsecondaires ou plus et d'être inscrits à un programme dont l'année scolaire s'échelonnait sur 34 semaines ou plus. Les bénéficiaires étaient moins enclins que les non-bénéficiaires à poursuivre des études dans le cadre d'un programme d'un an. Il était plus probable de les retrouver dans des programmes de quatre ans ou plus. Les bénéficiaires étaient moins enclins que les non-bénéficiaires à en être à leur première année de leur programme d'études.

Les bénéficiaires d'une remise de dette avaient des dépenses évaluées plus élevées et des ressources plus faibles que les non-bénéficiaires. Ainsi, ils ont obtenu, en moyenne, des prêts et des bourses beaucoup plus élevés que les non-bénéficiaires. Ils étaient également plus susceptibles que les non-bénéficiaires d'obtenir des subventions.

La figure 7 illustre la dette des deux groupes avant et après la remise de dette cumulative. Les bénéficiaires d'une remise de dette avaient accumulé une dette moyenne de 17 102 \$ avant la remise, montant que les bourses ont réduit à 11 858 \$. Toutefois, les bénéficiaires conservaient, en règle générale,

Figure 7 – Nombre de bénéficiaires de bourses de remise de dette depuis 1999-2000



Nombre d'étudiants : non-bénéficiaires de remise de dette – 4 291, bénéficiaires – 5 636, et 9 927 bénéficiaires d'aide financière aux études au total. Les non-bénéficiaires de remise de dette n'ont pas profité d'une bourse de remise de dette pour l'année scolaire en cours, mais peuvent en avoir obtenu une au cours d'une année scolaire antérieure.

une dette plus élevée. Certains non-bénéficiaires avaient en fait obtenu des bourses pour des années scolaires antérieures et, par conséquent, avaient également profité du programme de remise de dette. En ce qui concerne les étudiants ayant obtenu une remise de dette pour des années scolaires antérieures, la dette moyenne s'élevait à 3 827 \$ pour les non-bénéficiaires, par rapport à 4 805 \$ pour les bénéficiaires pour l'année en cours.

## Bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire et d'une bourse du Manitoba

Le deuxième profil compare les bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire avec ceux d'une bourse du Manitoba. En 2002-2003, 3 345 étudiants ont obtenu une bourse générale du millénaire, tandis qu'on a octroyé une bourse du Manitoba à 3 190 étudiants. Ces groupes ne s'excluaient pas mutuellement, puisque 899 étudiants ont touché les deux bourses. Les deux groupes possédaient des caractéristiques semblables en ce qui concerne l'âge et les données démographiques. Toutefois, les bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire étaient plus nombreux à ne pas dépendre du soutien financier de leurs parents et à vivre seuls que ceux d'une bourse du Manitoba.

Les deux groupes diffèrent sur le plan des caractéristiques relatives aux études. Nombre de ces différences découlent des critères d'admissibilité. Un étudiant doit terminer une année complète d'études postsecondaires pour être admissible à une bourse générale du millénaire. Ainsi, aucun bénéficiaire d'une bourse générale du millénaire n'en était à sa première année d'études, alors que c'était le cas de plus du tiers des bénéficiaires d'une bourse du

Manitoba. En revanche, les bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire étaient plus nombreux à en être à leur cinquième année d'études ou plus. Ils avaient également plus de chances de suivre un programme de quatre ans ou plus, tandis que les bénéficiaires d'une bourse du Manitoba étaient plus nombreux à être inscrits à un programme d'un an. Ces derniers étaient d'ailleurs plus susceptibles d'en être à la première année de leur programme. Les bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire étaient plus enclins que ceux d'une bourse du Manitoba à fréquenter l'université afin d'obtenir un baccalauréat.

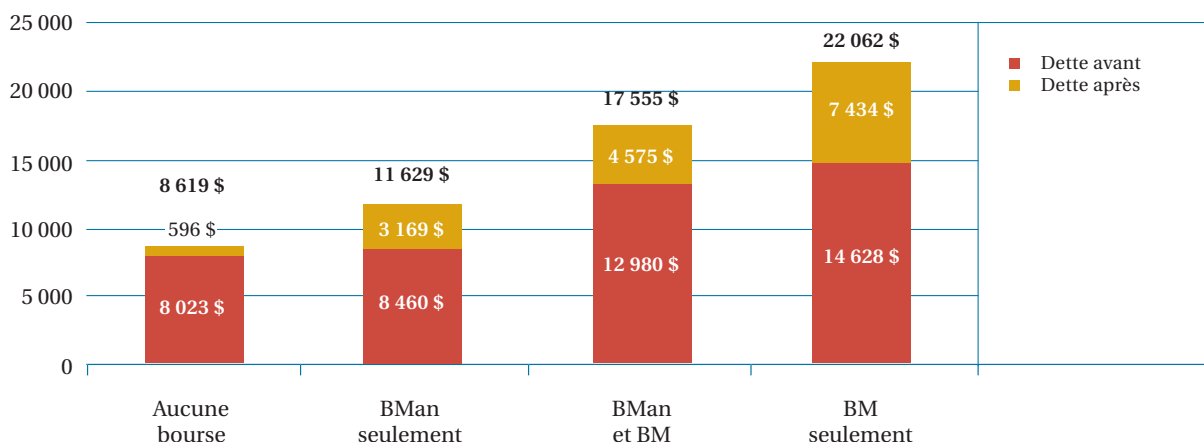
Les bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire et d'une bourse du Manitoba avaient en outre une situation financière différente. Par rapport aux bénéficiaires d'une bourse du Manitoba, ceux d'une bourse générale du millénaire avaient des besoins plus élevés et, par conséquent, une bourse moyenne plus élevée. Rien d'étonnant, puisque seuls les étudiants ayant des besoins élevés sont admissibles à une bourse générale du millénaire, alors que l'admissibilité à une bourse du Manitoba est tributaire d'un seuil de prêt net inférieur au seuil de besoins évalués pour l'année en cause.

Bien que le profil compare deux groupes qui se recoupent, il existe dans les faits trois groupes qui s'excluent mutuellement. Les étudiants qui ont obtenu les deux bourses forment le troisième groupe. Ceux n'ayant obtenu que la bourse du Manitoba voyaient le montant de cette dernière plus élevé, en moyenne, que les étudiants qui avaient également reçu une bourse générale du millénaire (voir tableau 6). Dans la même foulée, les étudiants n'ayant obtenu qu'une bourse générale du millénaire en recevaient une au montant plus élevé, en règle générale, que les étudiants qui avaient aussi profité d'une bourse du Manitoba.

**Tableau 6 – Montant de la remise de dette selon le genre de bourse obtenue en 2002-2003**

Bourse obtenue	Nombre de bénéficiaires	Montant en \$ courants			Total avant la remise de dette
		Bourse du Manitoba	Bourse générale du millénaire	Bourses totales	
Manitoba seulement	2 291	2 467 \$	0 \$	2 467 \$	702 \$
Millénaire seulement	2 446	0 \$	4 150 \$	4 150 \$	3 287 \$
Les deux bourses	899	374 \$	2 271 \$	2 645 \$	1 930 \$

**Figure 8 – Dette avant et après la remise de dette selon le genre de bourse obtenue en 2002-2003**



Nombre d'étudiants : non-bénéficiaires d'une bourse – 4 291; BMan seulement – 2 291; BMan et BM – 899; BM seulement – 2 446.

Remarque : Les non-bénéficiaires n'ont pas profité d'une bourse de remise de dette (c'est-à-dire BMan — bourses du Manitoba ou BM — bourses générales du millénaire) pour l'année scolaire, mais peuvent en avoir obtenu une au cours d'une année scolaire antérieure.

Les étudiants qui ont obtenu seulement une bourse générale du millénaire possédaient le montant le plus élevé de remise de dette; les étudiants qui ont profité uniquement de la bourse du Manitoba avaient le montant de remise de dette le plus faible. Ceux qui ont touché les deux bourses présentaient un montant quelque peu supérieur à celui du dernier groupe. Les trois groupes ont un profil semblable en matière de remise de dette accumulée au cours d'années antérieures.

Il existe néanmoins des différences importantes entre les groupes quant au montant de la dette qu'ils auraient accumulée si la remise de dette n'avait pas existé. Étant donné que les bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire avaient déjà terminé au moins une année d'études, la plupart avaient eu l'occasion de contracter une dette et de l'augmenter. Cependant, puisqu'ils avaient également accumulé davantage de remises de dette, les différences réelles relatives à la dette étaient en fait moins importantes. La figure 8 illustre la dette de quatre groupes d'étudiants. Le groupe ayant uniquement joui d'une bourse générale du millénaire avait la dette la plus élevée avant de profiter de la remise de dette. Ce groupe avait également obtenu le montant le plus élevé de remise de dette, voyant sa dette réduite de 7 434 \$ en moyenne.

## Situation financière

Aux fins de l'admissibilité à l'aide financière, la situation d'un étudiant est établie selon que ses parents lui offrent un soutien financier ou non. L'étudiant est considéré comme indépendant du soutien financier de ses parents s'il a quitté l'école secondaire depuis au moins quatre ans, s'il travaille depuis deux ans, s'il est marié ou s'il a des enfants à charge. Dans le cadre de ce profil, nous avons réparti les étudiants indépendants en deux groupes, suivant qu'ils avaient ou non des enfants à charge. Ainsi, ce profil compare trois groupes d'étudiants : les étudiants à charge, les étudiants indépendants avec enfants et les étudiants indépendants sans enfants.

En 2002-2003, un peu plus de la moitié de tous les bénéficiaires d'une aide financière étaient considérés comme indépendants et n'avaient pas d'enfant à charge. Près du tiers dépendaient du soutien financier de leurs parents, tandis que les autres étaient indépendants et avaient des enfants. Même si 60 % de tous les bénéficiaires d'une aide financière étaient des femmes, celles-ci comptaient pour 78 % des bénéficiaires indépendants ayant des enfants à charge. La situation financière est également tributaire de l'âge. Les étudiants dépendants

du soutien financier de leurs parents étaient en moyenne plus jeunes, tandis que ceux qui étaient indépendants et qui avaient des enfants avaient l'âge moyen le plus élevé. Les étudiants à charge étaient moins susceptibles d'habiter seuls.

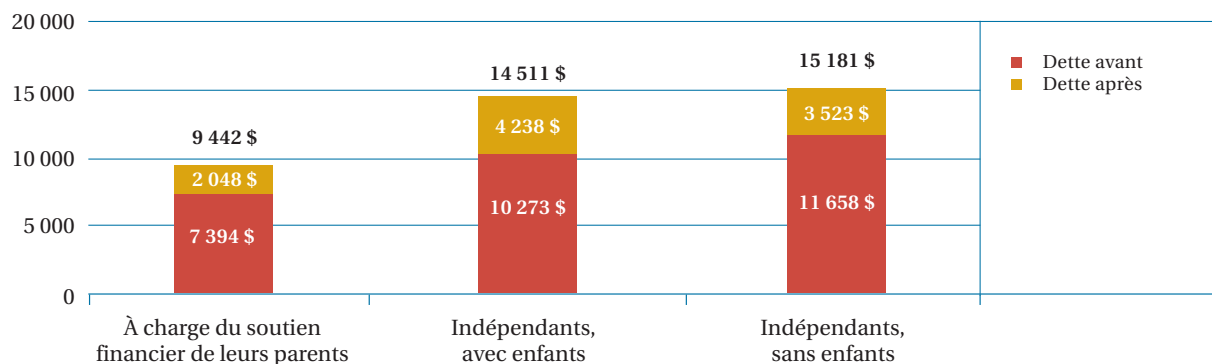
Les étudiants ayant des enfants étaient plus enclins que les autres à fréquenter un collège et moins susceptibles de fréquenter une université. De plus, ils tendaient plus que les autres étudiants à suivre un programme d'un an et à chercher à obtenir un certificat. Les étudiants à charge, pour leur part, étaient plus susceptibles d'être inscrits à un programme de baccalauréat.

Il existe quelques différences d'ordre financier entre les groupes. Les étudiants ayant des enfants avaient la moyenne de besoins évalués la plus élevée et profitaient aussi de la moyenne de prêts et de subventions la plus élevée. Ils étaient également plus susceptibles que les étudiants sans enfant d'obtenir des subventions. En dépit de ces bourses importantes, ils étaient en outre plus enclins à avoir des besoins non satisfaits. Plus de la moitié des étudiants avec personnes à charge avaient des besoins non satisfaits. De ce nombre, 30 % avaient des besoins non satisfaits de plus de 100 \$ par semaine d'études.

Les étudiants indépendants étaient plus susceptibles que les étudiants à charge d'obtenir une bourse générale du millénaire, tandis que les étudiants dépendants avaient sensiblement plus de chances de toucher une bourse du Manitoba. Les étudiants indépendants ayant des enfants et qui ont profité d'une bourse obtenaient, en règle générale, un montant plus élevé que les étudiants d'autres groupes. Les étudiants à charge, pour leur part, avaient tendance à recevoir les bourses au montant le moins élevé. Ce constat vaut également pour les remises de dette accumulées pour des années scolaires antérieures.

La figure 9 présente la dette des trois groupes d'étudiants avant et après avoir profité de remises de dette. Les étudiants indépendants sans enfants avaient le niveau de dette le plus élevé avant et après avoir obtenu la remise de dette, tandis que la dette des étudiants à charge était la moins élevée. Les étudiants indépendants ont profité le plus d'une remise de dette, dans une proportion plus élevée chez les étudiants avec personnes à charge que chez ceux sans enfants.

**Figure 9 – Dette avant et après la remise de dette selon la situation financière en 2002-2003**



Nombre d'étudiants : à charge du soutien financier de leurs parents – 2 797; indépendants du soutien financier de leurs parents, sans enfants – 5 290; et indépendants du soutien financier de leurs parents, avec enfants – 1 840.

## Situation de famille

En ce qui concerne ce profil, nous avons regroupé les bénéficiaires d'une aide financière aux études d'après leur situation de famille et selon qu'ils avaient des enfants à charge ou non. Les étudiants célibataires n'ont pas d'enfants à charge. Les chefs de famille monoparentale ont la garde d'enfants. Les étudiants mariés peuvent ou non avoir des enfants à charge.

En 2002-2003, un peu plus de trois bénéficiaires d'une aide financière sur quatre étaient célibataires. Les bénéficiaires célibataires étaient plus jeunes que les bénéficiaires mariés et que les chefs de famille monoparentale. Près de deux célibataires sur trois ne dépendaient pas du soutien financier de leurs parents, alors que les étudiants mariés et les chefs de famille monoparentale étaient considérés comme indépendants.

Les étudiants célibataires étaient légèrement plus susceptibles que les autres de fréquenter l'université, tandis que les étudiants mariés et les chefs de famille monoparentale allaient en plus grand nombre au collège ou à un établissement d'enseignement privé. Cette différence s'explique par le type de diplôme convoité. Les bénéficiaires célibataires étaient plus enclins que les autres à poursuivre des études en vue d'obtenir un baccalauréat, tandis que les étudiants mariés et les chefs de famille monoparentale étaient plus susceptibles d'être inscrits à un programme menant à un certificat. Les étudiants célibataires

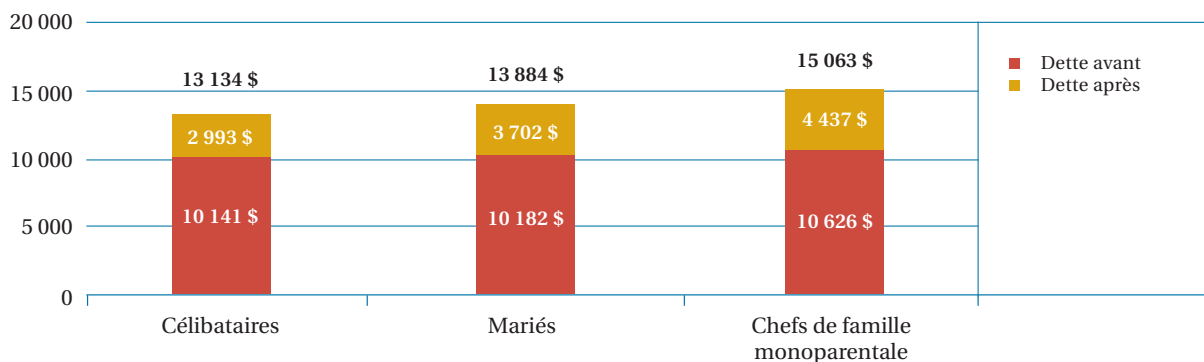
tendaient davantage que les autres à suivre un programme de trois ans ou plus. Les étudiants mariés étaient plus enclins à avoir une pleine charge de cours.

Il existe quelques différences d'ordre financier entre les trois groupes. Les chefs de famille monoparentale avaient le niveau de besoins évalués le plus élevé, alors que les étudiants célibataires avaient le niveau le plus faible. Les chefs de famille monoparentale tendaient à profiter de bourses au montant le plus élevé. Ces derniers, toutefois, étaient aussi plus enclins que les autres bénéficiaires à avoir des besoins non satisfaits, ceux-ci pouvant s'élever à plus de 100 \$ par semaine d'études.

En 2002-2003, les chefs de famille monoparentale étaient plus susceptibles d'obtenir une remise de dette quelconque, surtout une bourse générale du millénaire. Les chefs de famille monoparentale obtenaient en moyenne une remise de dette au montant plus élevé. Ils avaient aussi accumulé davantage de remises de dette pour des années scolaires antérieures que les étudiants des deux autres groupes.

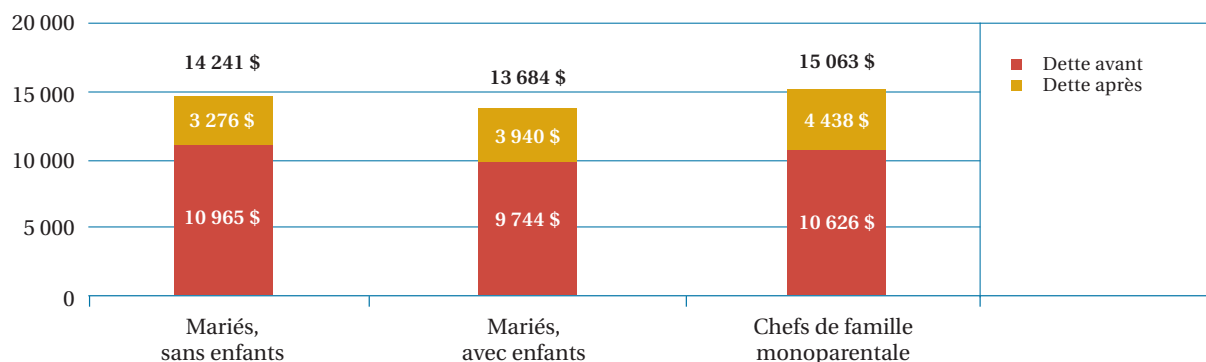
La dette étudiante, avant et après la remise de dette, est présentée à la figure 10. Avant de profiter d'une remise de dette, les chefs de famille monoparentale avaient la dette la plus élevée, alors que les étudiants célibataires avaient la dette la moins importante. Or, après la remise de dette, le montant des trois groupes se situait à un niveau comparable.

Figure 10 – Dette avant et après la remise de dette selon la situation de famille en 2002-2003



Nombre d'étudiants : célibataires – 7 675; mariés – 1 148; chefs de famille monoparentale – 1 104.

**Figure 11 – Dette avant et après la remise de dette des étudiants mariés et des chefs de famille monoparentale en 2002-2003**



Nombre d'étudiants : mariés, sans enfants – 412; mariés, avec enfants – 736; chefs de famille monoparentale – 1 104.

La figure 11 établit une comparaison entre les chefs de famille monoparentale et les étudiants mariés, avec ou sans enfants. Les chefs de famille monoparentale possédaient la dette la plus élevée avant la remise de dette et ce sont ceux qui ont profité le plus de la remise. Les étudiants mariés ayant des enfants avaient une dette moins élevée avant la remise que les étudiants mariés sans enfants. Les étudiants mariés ayant des enfants ont également profité le plus de la remise. La dette des étudiants mariés et sans enfants était un peu plus élevée que celle des étudiants célibataires sans enfants (illustré dans la figure 10).

## Type de diplôme convoité

En tout, environ deux bénéficiaires d'une aide financière sur trois étaient inscrits au baccalauréat. Près du tiers des bénéficiaires visaient à obtenir un certificat ou un diplôme; les autres étudiants poursuivaient des études supérieures. Contrairement aux étudiants diplômés ou à ceux cherchant à décrocher un certificat ou un diplôme, les étudiants inscrits à un programme de baccalauréat étaient plus jeunes, et plus susceptibles de dépendre du soutien financier de leurs parents et d'habiter avec eux. Les futurs bacheliers étaient en outre plus susceptibles d'être célibataires et de ne pas avoir d'enfants.

Les étudiants du premier cycle ou les étudiants diplômés fréquentaient pour la plupart l'université. Ceux inscrits à un programme menant à un certificat ou à un diplôme étaient plus susceptibles de fréquenter un collège ou un établissement d'enseignement privé. La moitié de ces étudiants en étaient à leur première année d'études postsecondaires. Un peu plus du tiers des étudiants visant à obtenir un baccalauréat en étaient à leur cinquième année ou plus d'études postsecondaires. Presque tous les étudiants diplômés en étaient à leur cinquième année d'études postsecondaires.

La plupart des programmes menant à un certificat ou à un diplôme étaient d'une durée de un ou deux ans, tandis que les programmes de baccalauréat s'échelonnaient sur au moins trois ans. La durée des programmes d'études supérieures variait, mais 60 % d'entre eux s'étendaient sur deux ans. Les étudiants inscrits à un programme menant à un certificat ou à un diplôme étaient plus enclins que tout autre à en être à la première année de leur programme. Les étudiants au baccalauréat étaient moins enclins à avoir une pleine charge de cours que les étudiants d'autres programmes.

Les étudiants diplômés avaient un niveau de besoins évalués plus élevé; par conséquent, ils ont obtenu, en moyenne, des bourses plus généreuses que les étudiants du premier cycle. Les différences entre les deux groupes étaient toutefois minimes.



Étant donné que les étudiants diplômés et ceux à leur première année d'études postsecondaires n'étaient pas admissibles à une bourse générale du millénaire, seulement 20 % des étudiants inscrits à un programme menant à un certificat ou à un diplôme et 42 % de ceux inscrits au baccalauréat ont profité d'une telle bourse. Ces restrictions ne s'appliquaient pas aux bourses du Manitoba. Les étudiants diplômés étaient ainsi plus susceptibles que les autres de toucher une bourse du Manitoba, alors que ceux inscrits au baccalauréat avaient moins de chances d'obtenir une telle bourse. Lorsqu'on se penche sur les deux types de remise de dette, on constate que les groupes étaient tout aussi susceptibles d'obtenir une remise de dette et de toucher un montant moyen comparable.

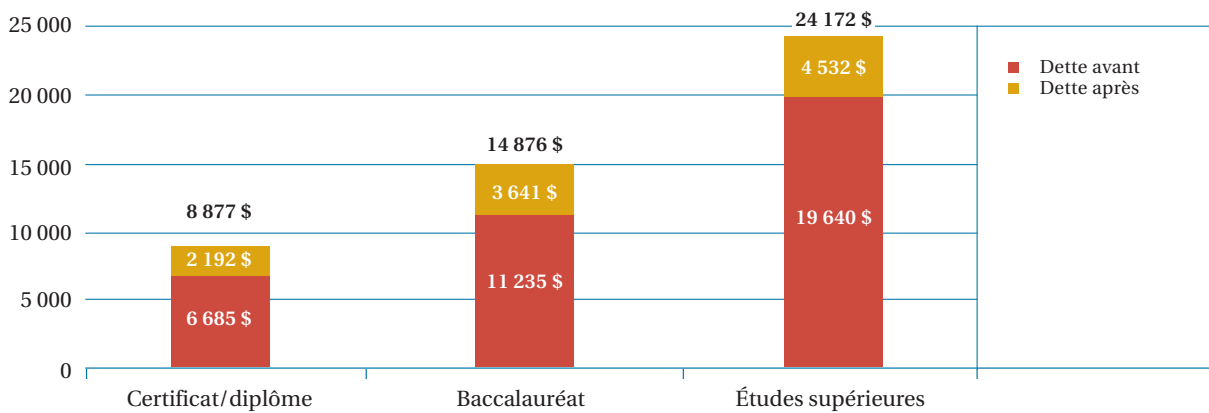
La figure 12 illustre les différences importantes que les groupes partageaient relativement à la dette accumulée, avant et après la remise de dette. Les étudiants diplômés avaient accumulé la dette étudiante la plus importante, tandis que les étudiants inscrits à un programme menant à un certificat ou à un diplôme possédaient la dette étudiante accumulée la moins élevée. Ces différences vont de soi, les études postsecondaires n'étant pas de même durée. Les étudiants diplômés sont ceux qui ont le plus profité de bourses de remise de dette, alors que les étudiants inscrits à un programme menant à un certificat ou à un diplôme en ont bénéficié le moins. Néanmoins, d'importantes différences relatives à la dette accumulée demeuraient entre les groupes.

## Genre d'établissement d'enseignement fréquenté

Près de deux bénéficiaires d'une aide financière aux études sur trois fréquentaient une université publique, alors que 20 % allaient au collège public. Les autres avaient opté pour un établissement d'enseignement privé. Ces données tiennent compte des étudiants manitobains et de ceux qui profitaient de l'aide financière aux études du Manitoba, mais qui fréquentaient un établissement d'enseignement à l'extérieur de la province. Les étudiants fréquentant l'université étaient sensiblement plus susceptibles que les autres de dépendre du soutien financier de leurs parents, d'habiter avec ces derniers, d'être célibataires et de ne pas avoir d'enfants.

Les deux tiers des étudiants fréquentant un établissement d'enseignement privé cherchaient à obtenir un certificat, alors qu'une même proportion de collégiens visaient à décrocher un diplôme. La majorité des étudiants inscrits à l'université étaient de futurs bacheliers. Plus de la moitié des étudiants fréquentant un établissement d'enseignement privé se trouvaient à leur première année d'études postsecondaires, contre 39 % chez les collégiens et 19 % chez les étudiants universitaires. Les étudiants fréquentant un établissement d'enseignement privé étaient pour la plupart inscrits à un programme d'un an, tandis que les collégiens étaient nombreux à poursuivre des études d'une durée de deux ans.

**Figure 12 – Dette avant et après la remise de dette selon le type de diplôme convoité en 2002-2003**



Nombre d'étudiants : étudiants inscrits à un programme de certificat ou de diplôme – 3 036; étudiants inscrits à un programme de baccalauréat – 6 470; étudiants diplômés – 421.

La majorité des étudiants universitaires poursuivaient des programmes de trois ans et plus. La plupart des étudiants fréquentant un collège ou un établissement d'enseignement privé avaient une pleine charge de cours, contre seulement 44 % des étudiants universitaires.

Les étudiants fréquentant un établissement d'enseignement privé avaient les besoins évalués les plus élevés et ils ont aussi profité de bourses au montant le plus élevé, alors que l'inverse valait en règle générale pour les collégiens. Seulement un collégien sur trois avait des besoins non satisfaits, contre 43 % des étudiants universitaires et 55 % des étudiants fréquentant un établissement d'enseignement privé. Parmi ceux dont les besoins n'étaient pas entièrement satisfaits, les étudiants fréquentant un établissement d'enseignement privé avaient la moyenne des besoins non satisfaits la plus élevée par semaine d'études, tandis que l'inverse s'appliquait aux collégiens.

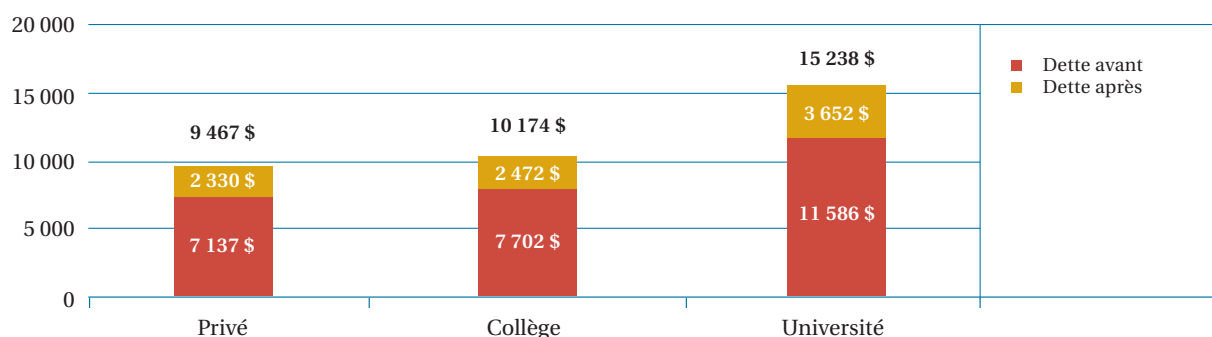
On observe des différences importantes entre les trois groupes d'étudiants en ce qui concerne la probabilité qu'ils obtiennent une bourse générale du millénaire, mais non en ce qui a trait à leur admissibilité à une bourse du Manitoba. Les étudiants fréquentant un établissement d'enseignement privé étaient plus susceptibles d'en être à leur première année d'études que ceux fréquentant un établissement

d'enseignement public et, par conséquent, de ne pas être admissibles à une bourse générale du millénaire. Ce constat n'est pas vrai dans le cas des bourses du Manitoba.

Parmi ceux qui ont profité d'une bourse générale du millénaire, les trois groupes ont touché un montant moyen équivalent. Cependant, le montant moyen de la bourse du Manitoba variait considérablement d'un groupe à l'autre. Les étudiants fréquentant un établissement d'enseignement privé ont profité de bourses au montant le plus élevé, alors que l'inverse valait pour les étudiants fréquentant l'université. En définitive, bien qu'un pourcentage plus élevé d'étudiants fréquentant l'université ait reçu des bourses, les trois groupes ont profité d'une bourse moyenne totale équivalente. Toutefois, les étudiants universitaires avaient accumulé un peu plus de remises de dette pour des années scolaires antérieures que les deux autres groupes.

La figure 13 présente la dette moyenne accumulée des trois groupes, avant et après la remise de dette. Les étudiants fréquentant l'université avaient le niveau de dette le plus élevé avant de profiter de la remise de dette et ce sont ceux qui ont bénéficié davantage de bourses. Toutefois, même après la remise, leur niveau de dette demeurait beaucoup plus élevé que celui des deux autres groupes.

**Figure 13 – Dette avant et après la remise de dette selon le genre d'établissement d'enseignement fréquenté en 2002-2003**



Nombre d'étudiants : établissement d'enseignement privé – 1 375; collège – 1 967; université – 6 585.

## 4. Incidence sur la persévérance scolaire

Les étudiants qui entament un programme d'études postsecondaires ne le mènent pas toujours à bien. Ceux qui obtiennent leur grade, leur diplôme ou leur certificat prennent souvent plus d'années que la moyenne. Dans le cadre d'une étude antérieure, nous avons constaté qu'au bout de cinq années d'études universitaires, seulement la moitié des étudiants détenaient leur grade, tandis que 17 % poursuivaient encore leurs études (McElroy, 2005). Ce constat est caractéristique des taux d'achèvement signalés dans d'autres études.

Les antécédents et l'aide financière sont des facteurs ayant une incidence prouvée sur la persévérance. Les conclusions varient quelque peu, sûrement en raison des différences entre les méthodes employées<sup>8</sup>. Des études ont porté sur divers facteurs et ont eu recours à diverses mesures de la persévérance, comme la déperdition des effectifs scolaires d'une année à l'autre, le maintien des effectifs scolaires jusqu'à l'obtention du grade, ou la persévérance de l'ensemble des bénéficiaires du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba en rapport avec le maintien ou l'achèvement d'une année à l'autre. Des tendances font néanmoins surface. Parmi les facteurs liés aux antécédents pouvant avoir une incidence favorable sur la persévérance, on compte la préparation scolaire (évaluée, en règle générale, par les notes moyennes au moment de l'admission), le niveau de scolarité des parents et le revenu familial.

La persévérance peut également être tributaire de l'aide financière. Les subventions, fondées à la fois sur le mérite et sur les besoins, ont une influence favorable sur la persévérance. Les répercussions des prêts étudiants ne sont pas établies. Certaines études

rapportent un lien néfaste entre les prêts étudiants et la persévérance (Reynolds & Weagley, 2003; Fenske et coll., 1999), tandis que d'autres y ont vu une corrélation favorable (Grayson & Grayson, 2003; Cofer & Somers, 2001). D'autres recherches indiquent que l'incidence de l'aide financière sur la persévérance dépend de la satisfaction ou de la non-satisfaction des besoins (EKOS Research Associates, 2003; McElroy, 2004). Les besoins non satisfaits peuvent expliquer certaines contradictions relatives à l'impact de l'aide financière.

Le montant de la dette accumulée peut être un autre facteur affectant la persévérance, plutôt que le montant de l'aide financière obtenue pour une année donnée. Une recherche sur l'impact des bourses générales du millénaire en Colombie-Britannique a révélé une certaine corrélation entre un faible niveau d'endettement et une persévérance accrue, bien que les résultats ne soient pas concluants (McElroy, 2004). Une autre étude s'est concentrée sur la persévérance d'étudiants du premier cycle inscrits à un programme menant à un grade qui fréquentaient six universités dans trois provinces. Elle a révélé qu'une dette étudiante peu élevée était associée à une persévérance accrue (McElroy, 2005).

Les bénéficiaires de bourses ont-ils plus de chances de poursuivre leurs études en raison de la dette réduite découlant des bourses générales du millénaire ou des bourses du Manitoba? Afin d'examiner l'incidence de l'allègement de la dette sur la persévérance scolaire des bénéficiaires de l'aide aux étudiants du Manitoba, nous avons comparé deux groupes de bénéficiaires. La principale différence entre les groupes se situait dans la possibilité d'être admissible ou non à des bourses de remise de dette.

8. Pour prendre connaissance d'une étude et d'une critique de la recherche sur le maintien et la déperdition des effectifs scolaires, veuillez vous reporter à Grayson & Grayson (2003) et à McElroy (2005).

Le groupe de la cohorte prémillénaire a profité d'une aide financière avant la mise en œuvre des deux programmes de bourses. Le second groupe, celui de la cohorte postmillénaire, fréquentait un établissement d'enseignement au moment où les bourses étaient offertes. Nous avons jumelé les groupes en fonction de certaines variables, comme le niveau de besoins évalués, la durée du programme et le type de diplôme convoité. Puis nous avons comparé leur niveau de persévérance.

## Méthodologie

La recherche se fonde sur les données administratives du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba, qui fourmille de renseignements sur tous les étudiants ayant fait une demande d'aide financière au Manitoba, peu importe l'établissement d'enseignement qu'ils fréquentaient. Ainsi, nous avons pu examiner la persévérance de l'ensemble des bénéficiaires du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba et non pas uniquement la persévérance selon l'établissement d'enseignement. Même les étudiants fréquentant un établissement d'enseignement à l'extérieur du Manitoba ont été pris en compte, pourvu qu'ils aient fait une demande d'aide financière. La base de données comporte néanmoins certaines limites. Bien qu'elle comprenne des renseignements démographiques et financiers, elle

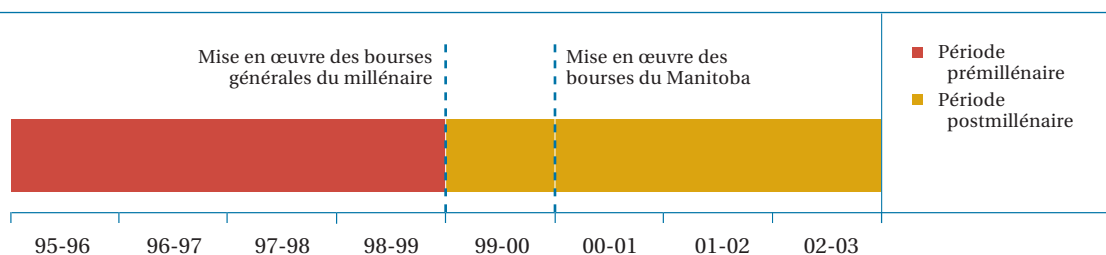
demeure muette quant aux notes au moment de l'admission et à tout autre renseignement au sujet du rendement scolaire.

Comme les mêmes données sont recueillies à chaque année scolaire pour laquelle un étudiant fait une demande d'aide financière, il est possible d'effectuer des analyses longitudinales et rétrospectives. Par conséquent, nous pouvons étudier une cohorte d'étudiants ayant entamé un programme au cours d'une année précise et suivre leur cheminement au fil des ans. Dans le cadre de cette étude, nous avons retenu deux cohortes, l'une de la période postmillénaire, l'autre de la période prémillénaire.

### Critères de sélection des cohortes

La cohorte prémillénaire comprend les bénéficiaires d'une aide financière qui amorçaient en 1995-1996 la première année de leur programme d'études de plusieurs années. Nous avons suivi leur cheminement pendant quatre ans, jusqu'en 1998-1999. La cohorte postmillénaire se compose de bénéficiaires d'aide financière qui entamaient en 1999-2000, année de mise en œuvre des bourses générales du millénaire, la première année de leur programme d'études de plusieurs années. Nous avons suivi leur cheminement pendant quatre ans, jusqu'en 2002-2003. La figure 14 illustre les périodes de suivi de ces deux groupes.

Figure 14 – Périodes de suivi de la cohorte prémillénaire et de la cohorte postmillénaire



Pour faire partie de l'une des cohortes, les étudiants devaient satisfaire aux critères suivants au cours de leur première année d'études postsecondaires :

- étudier à temps plein dans le cadre d'un programme de premier cycle;
- profiter d'un prêt d'études canadien ou du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba (soit un prêt étudiant du Manitoba, soit une bourse d'accès);
- entamer la première année d'études postsecondaires;
- n'avoir aucune dette étudiante antérieure et n'avoir obtenu aucune remise de dette en 1999-2000.

Les deux premiers critères excluent tous les étudiants qui ne sont pas admissibles à une bourse générale du millénaire. Le deuxième élimine par ailleurs ceux qui ne sont pas admissibles à une bourse du Manitoba. Le troisième critère est essentiel afin d'évaluer la persévérance une fois la première année d'études terminée.

Le quatrième critère ne tient pas compte de tous les étudiants ayant obtenu un prêt étudiant par le passé. Comme cette étude porte sur l'incidence et l'allègement de la dette sur la persévérance, il était essentiel que les deux groupes aient une dette initiale semblable. Il fallait également exclure les étudiants ayant déjà une dette afin de veiller à ce que tous ceux de la cohorte postmillénaire soient admissibles à une bourse de remise de dette au même moment. Comme les étudiants ne pouvaient obtenir une bourse générale du millénaire au cours de leur première année d'études et qu'aucune bourse du Manitoba n'était offerte en 1999-2000, aucun étudiant de la cohorte postmillénaire n'a profité d'une remise de dette avant la deuxième année de ses études postsecondaires, même plus tard.

Nous avons présumé que les étudiants à la première année de leur programme d'études qui n'avaient jamais contracté de dette étudiante amorçaient leur première année d'études postsecondaires. Idéalement, tous les étudiants ayant déjà

effectué des études postsecondaires seraient exclus; or, nous n'avons pu confirmer cette hypothèse puisque nous n'avions pas accès aux antécédents scolaires des étudiants de la cohorte prémillénaire<sup>9</sup>.

Un dernier critère a servi à la sélection des deux cohortes. La cohorte postmillénaire se compose uniquement d'étudiants ayant profité d'une remise de dette pour au moins une année au cours de la période de suivi. La cohorte prémillénaire, pour sa part, comprend des étudiants qui auraient été admissibles à une remise de dette à au moins une occasion s'ils avaient amorcé leur programme en 1999-2000. Ainsi, les deux groupes sont comparables en termes de niveau des besoins évalués et de prêt net. Nous avons fait correspondre ces variables afin d'établir si les bourses de remise de dette avaient une incidence sur la persévérance.

Afin de déterminer si les étudiants de la cohorte prémillénaire auraient été admissibles à une bourse de remise de dette, nous nous sommes servis du critère d'admissibilité en vigueur : leurs besoins évalués devaient surpasser le seuil des besoins nécessaires pour l'obtention d'une bourse générale du millénaire. De plus, leur prêt net pour l'année devait être supérieur au seuil de prêt net nécessaire pour l'obtention d'une bourse du Manitoba.

Les étudiants de la cohorte prémillénaire étaient classés selon leur admissibilité potentielle à une remise de dette s'ils avaient amorcé leur programme pendant la période postmillénaire. Le seuil des besoins évalués et de prêt net valable pour les étudiants de la cohorte postmillénaire en 2000-2001 (deuxième année du suivi) s'appliquait aux étudiants de la cohorte prémillénaire au cours de leur deuxième année de suivi, soit en 1996-1997. Le tableau 7 illustre le seuil en vigueur pour chaque année.

Nous avons retenu cette méthodologie afin de réduire au minimum les différences possibles entre les étudiants de la cohorte prémillénaire et ceux de la cohorte postmillénaire susceptibles d'influer sur la persévérance. Nous visions à ce que la remise de dette soit la seule différence entre les cohortes. Cependant, puisque la comparaison portait sur deux

9. Nous savons que près de 10 % des étudiants de la cohorte postmillénaire qui en étaient à leur première année de leur programme d'études et n'avaient pas de dette antérieure ont obtenu une bourse générale du millénaire, ce qui signifie qu'ils avaient terminé au moins une année d'études avant d'entamer le programme en cours. Ainsi, il est probable qu'une faible proportion d'étudiants de la cohorte prémillénaire ont effectué quelques années d'études postsecondaires avant l'année scolaire 1995-1996.

**Tableau 7 – Seuil en vigueur pour les cohortes prémillénaire et postmillénaire**

Année de suivi	Année scolaire		Seuil	
	Prémillénaire	Postmillénaire	Besoins évalués	Prêt net
1 <sup>re</sup>	1995-1996	1999-2000	s.o.	s.o.
2 <sup>e</sup>	1996-1997	2000-2001	5 518 \$	6 000 \$
3 <sup>e</sup>	1997-1998	2001-2002	5 064 \$	5 500 \$
4 <sup>e</sup>	1998-1999	2002-2003	4 500 \$	4 160 \$

périodes différentes, il est possible que des différences autres que celle relative à l'accès à la remise de dette aient affecté la persévérance. Afin de contrôler les différences possibles entre les périodes, nous avons comparé deux groupes témoins composés d'étudiants des périodes prémillénaire et postmillénaire qui n'auraient jamais été admissibles à une remise de dette, mais qui satisfaisaient à tous les autres critères pour faire partie de l'étude. En comparant la persévérance des groupes témoins composés d'étudiants des périodes prémillénaire et postmillénaire, nous voulions éliminer les différences possibles entre les périodes, autres que celle relative à l'accès aux bourses de remise de dette. Si aucune autre variable de la période postmillénaire, mis à part la remise de dette, ne favorise la persévérance, il ne devrait alors y avoir aucune autre différence entre les groupes témoins des périodes prémillénaire et postmillénaire.

### Analyses

Le coût des études est tributaire, entre autres, de la durée du programme et du type de diplôme convoité. Nous avons donc examiné tous les résultats à la lumière de ces deux éléments. Lorsque nous avons combiné ces variables, seulement trois combinaisons possédaient un nombre adéquat d'étudiants aux fins de cette analyse : les programmes d'une durée de deux ans menant à un diplôme et les programmes d'une durée de trois et quatre ans menant à un grade. Au sein de chacun de ces programmes, nous avons comparé les étudiants des cohortes prémillénaire et postmillénaire.

Nous avons suivi leur cheminement pendant quatre ans et avons établi les comparaisons suivantes :

- La proportion de « finissants potentiels » : ceux qui avaient amorcé la dernière année de tout programme d'études, qu'ils aient ou non changé de programme.
- La proportion de « partants » ou de décrocheurs : ceux qui n'avaient pas atteint la dernière année de leur programme d'études et qui ne fréquentaient pas un établissement d'enseignement au cours de la dernière année de la période de suivi.
- La proportion de « persévérants » : étudiants qui n'avaient pas atteint la dernière année de leur programme d'études, mais qui fréquentaient un établissement d'enseignement au cours de la dernière année de la période de suivi.
- L'année moyenne de programme atteinte à la fin de la période de suivi.
- La charge de cours moyenne des étudiants au cours de la période de suivi.
- La proportion d'étudiants ayant changé de programme (soit la durée du programme, le type de diplôme convoité ou les deux) : ceux qui n'avaient pas atteint la dernière année de leur programme initial.
- La proportion d'étudiants qui sont arrivés à la dernière année de leur programme initial par rapport à ceux qui ont atteint la dernière année d'un nouveau programme.
- La proportion d'étudiants ayant amorcé un programme menant à un deuxième diplôme après avoir atteint la dernière année de leur programme initial (ayant ainsi possiblement obtenu leur premier diplôme).

Afin de veiller à ce que les deux groupes soient le plus semblables possible quant aux facteurs pouvant avoir une incidence sur la persévérance, nous avons jumelé les étudiants en fonction de la durée du programme, du type de diplôme convoité et de l'admissibilité à une remise de dette. D'autres facteurs, qui n'ont pu être retenus dans le cadre de cette étude, ont aussi pu influencer sur la persévérance. Toutefois, l'objectif premier de cette étude était de se pencher sur l'impact de la remise de dette. Elle ne se veut pas une recherche exhaustive de tous les facteurs pouvant affecter la persévérance.

L'annexe C dresse le profil des deux cohortes au cours de la première année de chaque période de suivi. Ce profil met en évidence les similitudes des groupes, notamment la répartition selon le sexe, la situation financière et la situation de famille, le nombre de personnes à charge et les conditions de logement. Les groupes se ressemblent sur le plan des études, entre autres en matière de diplôme convoité, de genre d'établissement d'enseignement fréquenté, de durée du programme et de charge de cours.

Une différence notable entre les cohortes se situe dans le fait que les étudiants de la cohorte postmillénaire avaient des besoins évalués totaux moyens surpassant ceux de la cohorte prémillénaire d'un montant de 889 \$ (en dollars courants). Étant donné

que les besoins évalués sont un facteur décisif du montant de l'aide octroyée, les étudiants de la cohorte postmillénaire ont obtenu en moyenne des prêts plus élevés; ainsi, leur dette était plus importante, en règle générale, à la fin de la première année de la période de suivi. À la fin de cette première année, la cohorte postmillénaire devait en moyenne 696 \$ (en dollars courants) de plus que la cohorte prémillénaire, avant remise de dette.

Le profil exposé à l'annexe C révèle que l'écart entre les besoins évalués n'est probablement pas attribuable à des coûts plus élevés tels que ceux liés aux personnes à charge ou à des programmes plus onéreux : les deux groupes comptaient une proportion comparable d'étudiants ayant des personnes à charge et des étudiants des deux groupes étaient inscrits à une diversité semblable de programmes. Les deux cohortes ont néanmoins amorcé le programme avec quatre années d'écart. Le coût des études a pu croître au cours de cette période. Lorsque nous prenons en compte l'inflation en convertissant les données en dollars indexés de 1999 (première année d'études de la cohorte postmillénaire), l'écart entre les besoins évalués est de seulement 440 \$. Il tient donc en grande partie à l'inflation. On ne notait qu'un écart de dette de l'ordre de 293 \$, en dollars indexés de 1999, à la fin de la première année de la période de suivi.

**Tableau 8 – Dette accumulée de la cohorte prémillénaire et de la cohorte postmillénaire**

	\$ courants			\$ indexés de 2002		
	Diplôme	Grade		Diplôme	Grade	
	2 ans	3 ans	4 ans	2 ans	3 ans	4 ans
Dette totale de la cohorte prémillénaire	14 357 \$	19 222 \$	23 094 \$	15 731 \$	21 063 \$	25 306 \$
Dette totale de la cohorte postmillénaire avant la remise de dette	17 514 \$	23 112 \$	25 910 \$	17 514 \$	23 112 \$	25 910 \$
Dette totale de la cohorte postmillénaire après la remise de dette	13 600 \$	17 548 \$	18 232 \$	13 600 \$	17 548 \$	18 232 \$
Écart entre la dette totale de la cohorte prémillénaire et celle de la cohorte postmillénaire après la remise de dette	757 \$	1 674 \$	4 862 \$	2 131 \$	3 515 \$	7 074 \$

Nombre d'étudiants : étudiants de la cohorte postmillénaire inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme - 259; étudiants de la cohorte postmillénaire inscrits à un programme de trois ans menant à un grade - 412; étudiants de la cohorte postmillénaire inscrits à un programme de quatre ans menant à un grade - 293. Étudiants de la cohorte prémillénaire inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme - 323; étudiants de la cohorte prémillénaire inscrits à un programme de trois ans menant à un grade - 469; étudiants de la cohorte prémillénaire inscrits à un programme de quatre ans menant à un grade - 466.

## Dettes accumulées

Le tableau 8 illustre la dette moyenne accumulée de la cohorte prémillénaire et de la cohorte postmillénaire. La dette est exprimée à la fois en dollars courants et en dollars indexés de 2002<sup>10</sup>. En ce qui a trait à la cohorte postmillénaire, le tableau présente la dette accumulée avant et après la remise de dette.

Pour les deux cohortes, plus la durée du programme est longue, plus la dette accumulée est élevée, qu'elle soit exprimée en dollars courants ou en dollars indexés de 2002. Avant la remise de dette, la cohorte postmillénaire avait accumulé en moyenne une dette plus élevée que la cohorte prémillénaire. Après la remise de dette, la dette accumulée de la cohorte postmillénaire était moins élevée que celle de la cohorte prémillénaire. L'écart de la dette finale se creuse en fonction de la durée du programme. Rien d'étonnant, puisque plus le programme est long, plus il y a d'années au cours desquelles il est possible d'accumuler des remises de dette. Exprimée en dollars indexés de 2002 (dernière année d'études de la cohorte postmillénaire), la remise de dette moyenne des étudiants de la cohorte postmillénaire inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme s'élevait à 2 131 \$, alors qu'elle atteignait 7 074 \$ dans le cas des étudiants inscrits à un programme de quatre ans.

Le fait que la cohorte postmillénaire avait une dette accumulée plus élevée (avant la remise) à la fin de la période de suivi peut simplement venir de la durée plus longue de leurs études. Une mesure standardisée de la dette est nécessaire pour comparer

la dette de groupes dont le taux de persévérance diffère. Dans le cadre de cette recherche, nous avons standardisé la dette en divisant le montant total (avant la remise) par le nombre équivalent d'années d'études à temps plein. On obtient ainsi la dette par année d'études à temps plein complétée. Ce calcul pallie tout écart de dette découlant du nombre d'années d'études. Le tableau 9 présente ces résultats, exprimés à la fois en dollars courants et en dollars indexés de 2002.

Les étudiants de la cohorte postmillénaire inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme avaient une dette accumulée de 1 105 \$ plus élevée par année d'études à temps plein complétée (en dollars courants) que les étudiants de la cohorte prémillénaire poursuivant un même programme. Quant aux étudiants inscrits à un programme menant à un grade, toutefois, l'écart était inférieur à 500 \$ par année d'études à temps plein complétée. Une tendance très différente ressortait lorsque les données étaient exprimées en dollars indexés de 2002. Pour les programmes d'une durée de deux ans menant à un diplôme, l'écart entre la cohorte postmillénaire et la cohorte prémillénaire était de seulement 407 \$ en dollars indexés de 2002, alors que c'est l'inverse qui s'appliquait entre les étudiants des cohortes inscrits à un programme menant à un grade. Ainsi, en tenant compte de l'inflation, la cohorte prémillénaire avait une dette accumulée (avant la remise) par année d'études à temps plein complétée plus élevée que la cohorte postmillénaire.

**Tableau 9 – Dette (avant la remise de dette) selon le nombre équivalent d'années d'études à temps plein complétées**

	\$ courants			\$ indexés de 2002		
	Diplôme	Grade		Diplôme	Grade	
	2 ans	3 ans	4 ans	2 ans	3 ans	4 ans
Dette totale de la cohorte prémillénaire	7 283 \$	8 256 \$	8 230 \$	7 981 \$	9 046 \$	9 018 \$
Dette totale de la cohorte postmillénaire avant la remise de dette	8 388 \$	8 464 \$	8 723 \$	8 388 \$	8 464 \$	8 723 \$
Écart entre la dette totale de la cohorte prémillénaire et celle de la cohorte postmillénaire	-1 105 \$	-208 \$	-493 \$	-407 \$	582 \$	295 \$

Consultez le tableau 8 pour connaître le nombre d'étudiants de chaque groupe.

10. La dernière année de chaque période de suivi, c'est-à-dire la dernière année du cumul de la dette, constitue l'exercice « considéré ».



## Persévérance

### Les partants, les persévérants et les finissants potentiels

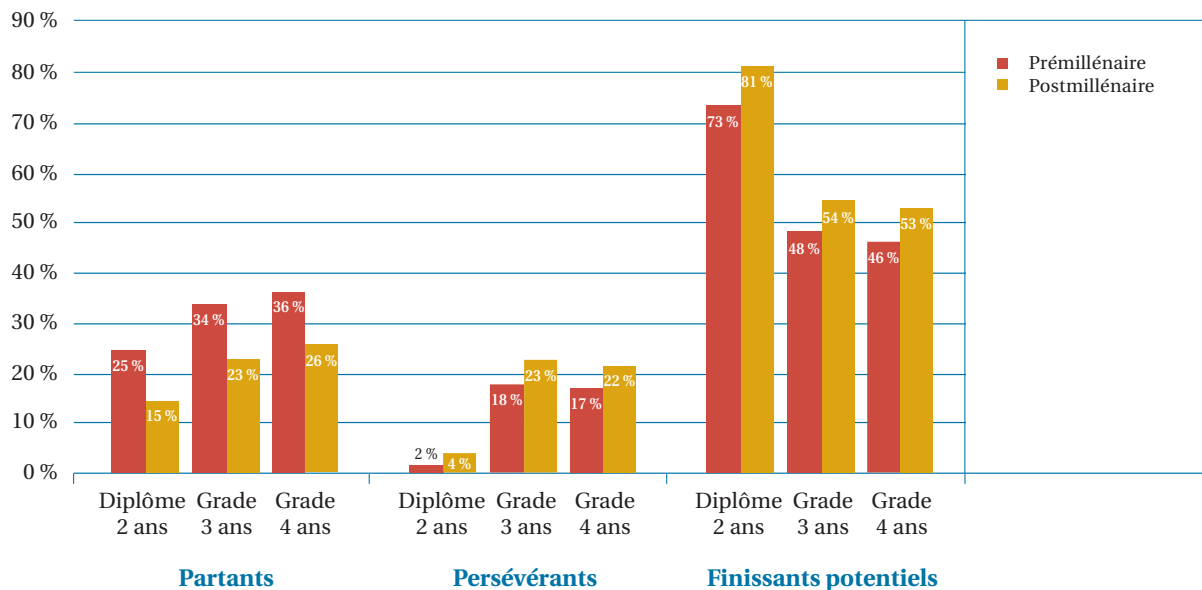
La persévérance se mesure de plusieurs façons. Comme la base de données de l'aide financière aux étudiants ne comporte aucun renseignement sur les unités complétées et le diplôme ou le grade obtenu, nous ne savons pas si les étudiants possédaient l'un ou l'autre de ces derniers. Afin de saisir les différences de cheminement des étudiants, nous avons établi trois catégories :

- Les finissants potentiels comprennent les étudiants qui avaient atteint la dernière année de leur programme d'études au cours de la période de suivi.
- Les persévérants comprennent les étudiants qui n'avaient pas atteint la dernière année de leur programme d'études, mais qui fréquentaient un établissement d'enseignement au cours de la dernière année de la période de suivi.

- Les partants comprennent tous les étudiants qui n'avaient pas atteint la dernière année de leur programme d'études et qui ne fréquentaient pas un établissement d'enseignement au cours de la dernière année de la période de suivi. (Certains de ces étudiants peuvent être retournés aux études pour terminer le programme.)

La figure 15 illustre le pourcentage de partants, de persévérants et de finissants potentiels au sein des deux cohortes. Le taux de persévérance de la cohorte postmillénaire était plus élevé que celui de l'autre cohorte. Les étudiants de la cohorte postmillénaire étaient moins enclins à abandonner leurs études et plus susceptibles d'atteindre la dernière année de leur programme d'études ou de poursuivre celui-ci. Cette donnée valait également pour les étudiants qui ont entamé un programme de deux ans menant à un diplôme et pour ceux inscrits à un programme de trois ou quatre ans menant à un grade. La durée du

**Figure 15 – Mesure de la persévérance de la cohorte prémillénaire et de la cohorte postmillénaire selon la durée du programme initial et le type de diplôme convoité**



Remarque : Consultez le tableau 8 pour connaître le nombre d'étudiants de chaque groupe selon la cohorte et le programme initial.

programme avait la même incidence sur les deux cohortes. Les étudiants inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme étaient plus susceptibles d'atteindre la dernière année de leur programme et moins enclins à abandonner que ceux inscrits à un programme d'une durée plus longue.

Une autre façon de comparer le cheminement des deux cohortes est de s'attarder aux partants, qui comprennent tous les étudiants n'appartenant pas à la catégorie des finissants potentiels ou des persévérants. Ainsi, plus la proportion de partants est faible au sein d'un groupe, plus son taux de persévérance est élevé. Dans les programmes de deux ans menant à un diplôme, la proportion de partants de la cohorte postmillénaire était de 10 % inférieure à celle des partants de la cohorte prémillénaire, tandis que l'écart était de 11 % dans le cas des étudiants des deux cohortes inscrits à un programme menant à un grade. (Ces différences étaient significatives sur le plan statistique au niveau de 1 %.)

Les partants étaient en règle générale plus nombreux que les persévérants à être inscrits à un programme de deux ans. Les persévérants étaient peu nombreux à suivre un programme de deux ans menant à un diplôme, mais, en revanche, ils se trouvaient en proportion plus élevée au sein de programmes de trois ou quatre ans menant à un grade. Ces données laissent croire que le nombre de finissants inscrits à un programme de trois ou

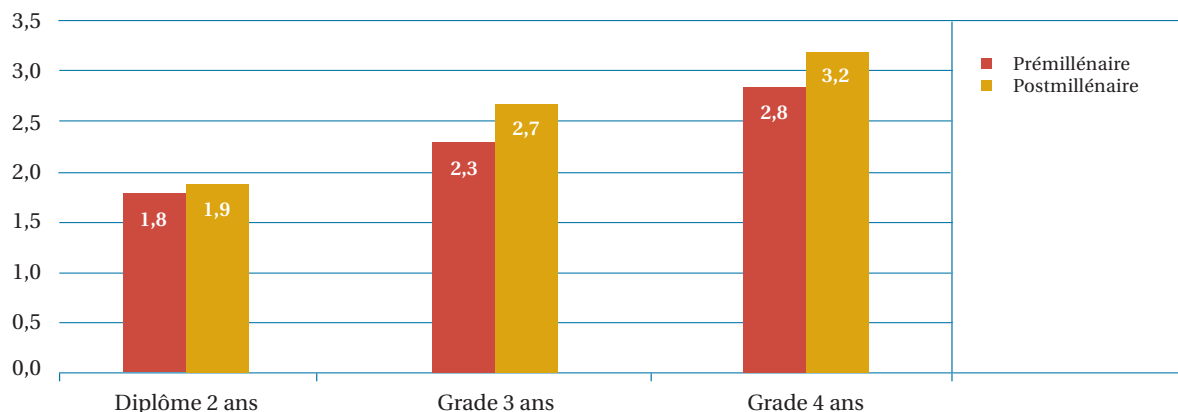
quatre ans menant à un grade continue de croître au fur et à mesure que les persévérants atteignent la dernière année de leur programme.

Ces conclusions semblent corroborer celles d'une étude antérieure portant sur la persévérance d'étudiants du premier cycle<sup>11</sup> inscrits à un programme menant à un grade offert au sein de six universités dans trois provinces (McElroy, 2005). Cette étude a révélé une hausse importante de la proportion d'étudiants ayant terminé un programme menant à un grade en cinq ans, par rapport à ceux l'ayant complété en quatre ans. Parmi les étudiants entreprenant un programme de trois ans, 37 % avaient obtenu leur diplôme à la fin de la quatrième année, tandis que 51 % l'avaient obtenu à la fin de la cinquième année. Parmi les étudiants poursuivant un programme de quatre ans, 25 % avaient obtenu leur diplôme à la fin de la quatrième année, tandis que 52 % l'avaient décroché à la fin de la cinquième année.

### Année de programme atteinte

Une façon de saisir les trois mesures de la persévérance (abandonner ou continuer les études et atteindre la dernière année de programme) consiste à déterminer quelle année de programme a atteint l'étudiant au cours de la période de suivi. Ces renseignements sont illustrés à la figure 16. L'année de programme atteinte augmente en fonction de la durée du programme, comme prévu. En règle générale, les étudiants de la

Figure 16 – Année de programme atteinte pendant la période de suivi



Consultez le tableau 8 pour connaître le nombre d'étudiants de chaque groupe.

11. L'étude comprenait à la fois les étudiants qui avaient obtenu de l'aide financière et ceux qui n'en avaient pas profité.

cohorte postmillénaire se sont néanmoins rendus plus loin dans leur programme que leurs confrères de la cohorte prémillénaire. L'écart équivaut à quatre mois (environ la moitié d'une année scolaire) en ce qui concerne ceux qui ont entrepris un programme de trois ou quatre ans menant à un grade, et il équivaut à un mois dans le cas de ceux qui ont amorcé un programme de deux ans menant à un diplôme. Pour chaque programme, l'année moyenne atteinte par la cohorte postmillénaire était beaucoup plus poussée que celle atteinte par son pendant prémillénaire, au niveau de 1 %.

### Entamer un deuxième programme

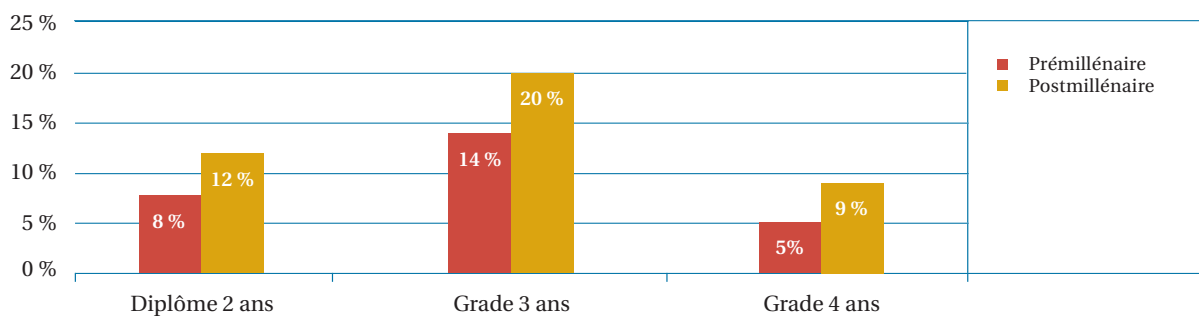
Après avoir atteint la dernière année de programme et avoir possiblement obtenu un grade ou un diplôme, quelques étudiants ont entamé un deuxième programme pendant la période de suivi. La figure 17 illustre le pourcentage d'étudiants qui ont amorcé un deuxième programme parmi tous les étudiants de la cohorte postmillénaire et prémillénaire qui ont atteint la dernière année de leur programme initial. Comme la période de suivi n'était que d'une durée de quatre ans, il n'est pas étonnant que peu d'étudiants inscrits à un programme de quatre ans aient entamé un deuxième programme. Les étudiants inscrits à un programme de trois ans menant à un grade étaient plus nombreux à en amorcer un deuxième que les étudiants poursuivant

des études dans le cadre d'un programme de deux ans menant à un diplôme. Peu importe le programme initial, les étudiants de la cohorte postmillénaire ont amorcé un deuxième programme en plus grand nombre que leurs confrères de la cohorte prémillénaire. La différence entre les cohortes postmillénaire et prémillénaire était notable au niveau de 5 % en ce qui concerne les programmes menant à un grade, tandis que l'écart n'était notable qu'au niveau de 10 % en ce qui a trait aux programmes de deux ans conduisant à un diplôme.

## Explorer les raisons possibles des différences relatives à la persévérance

Le cheminement plus long de la cohorte postmillénaire peut être tributaire d'une charge de cours plus lourde<sup>10</sup>, du nombre plus important d'années d'études ou des deux. Il est aussi possible que plus d'étudiants de la cohorte postmillénaire soient passés à un programme plus court après leur première année, rendant ainsi plus facile leur cheminement vers la dernière année de programme. Les différences relatives à la persévérance peuvent aussi s'expliquer par des besoins non satisfaits. Chacune de ces possibilités a été examinée.

**Figure 17 – Pourcentage d'étudiants ayant entamé un deuxième programme après avoir atteint la dernière année d'études du programme initial**



Consultez le tableau 8 pour connaître le nombre d'étudiants de chaque groupe.

12. La charge de cours n'équivaut pas aux unités obtenues. Un étudiant peut ne pas obtenir d'unité pour chaque cours suivi. La base de données de l'aide financière aux études ne comporte aucun renseignement sur les unités complétées. Même si de tels renseignements étaient offerts, il demeure qu'une autre recherche (McElroy, 2005) a révélé que les étudiants qui avaient une pleine charge de cours et avaient acquis des unités pour chaque cours suivi n'avaient possiblement pas décroché leur diplôme, toutes les unités ne menant pas à l'obtention de celui-ci.

## Charge de cours

Afin de faire partie d'une cohorte, les étudiants devaient être inscrits à temps plein à un programme d'études pendant la première année de suivi. Toutefois, 60 % d'une pleine charge de cours correspond à des études à temps plein en matière d'aide financière aux études. Les étudiants peuvent modifier leur charge de cours d'une année à l'autre, mais elle doit correspondre à 60 % d'une pleine charge de cours pour qu'ils soient admissibles à l'aide financière.

Nous avons calculé la charge de cours moyenne de tous les étudiants pendant la période de suivi. Les moyennes de chaque cohorte sont présentées dans le tableau 10. Il n'y avait aucune différence

systematique ni dans la charge de cours moyenne pendant la période de suivi, ni dans la répartition de la charge de cours entre les deux cohortes. La différence en matière de cheminement n'est donc pas attribuable à la charge de cours.

## Nombre d'années d'études

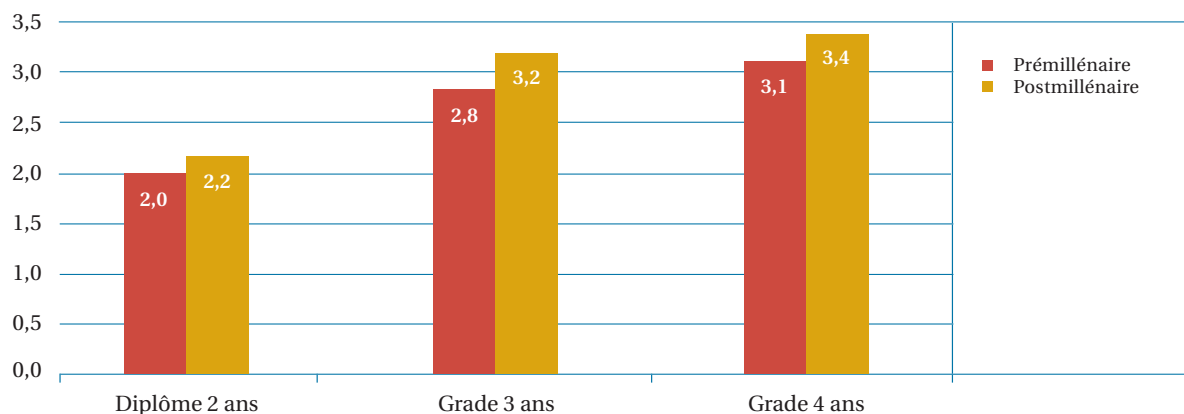
La figure 18 compare le nombre d'années d'études des deux cohortes pendant la période de suivi. Le nombre moyen d'années d'études est plus élevé que l'année de programme atteinte (illustré à la figure 16). Ce constat peut être attribuable au fait que les étudiants ont changé de programme ou au fait qu'ils ont pris plus d'une année civile pour terminer une année de programme.

**Tableau 10 – Charge de cours moyenne pendant la période de suivi**

Cohorte	Programme initial		
	Diplôme	Grade	
	2 ans	3 ans	4 ans
Prémillénaire	99 %	85 %	92 %
Postmillénaire	98 %	88 %	90 %

Consultez le tableau 8 pour connaître le nombre d'étudiants de chaque groupe.

**Figure 18 – Nombre d'années d'études pendant la période de suivi**



Consultez le tableau 8 pour connaître le nombre d'étudiants de chaque groupe.

Le nombre d'années d'études est beaucoup plus élevé au sein de la cohorte postmillénaire (au niveau de 1 %) que la cohorte prémillénaire. Suivant le programme, la cohorte postmillénaire a passé de deux à quatre mois de plus sur les bancs d'école.

### Changer de programme

Changer de programme est monnaie courante chez les étudiants. Ils peuvent changer de discipline, voire de type de diplôme convoité sans terminer leur programme initial. Un tel changement affecte le temps que prendra l'étudiant pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui passent à un programme plus court peuvent prendre moins de temps à atteindre la dernière année d'études que s'ils étaient demeurés inscrits à leur programme initial. À l'inverse, si un étudiant passe à un programme plus long, il prendra plus de temps à atteindre la dernière année de programme. Par ailleurs, quelques unités déjà acquises peuvent ne pas être comptabilisées dans le nouveau programme. Ainsi, passer à un autre programme peut ralentir le cheminement.

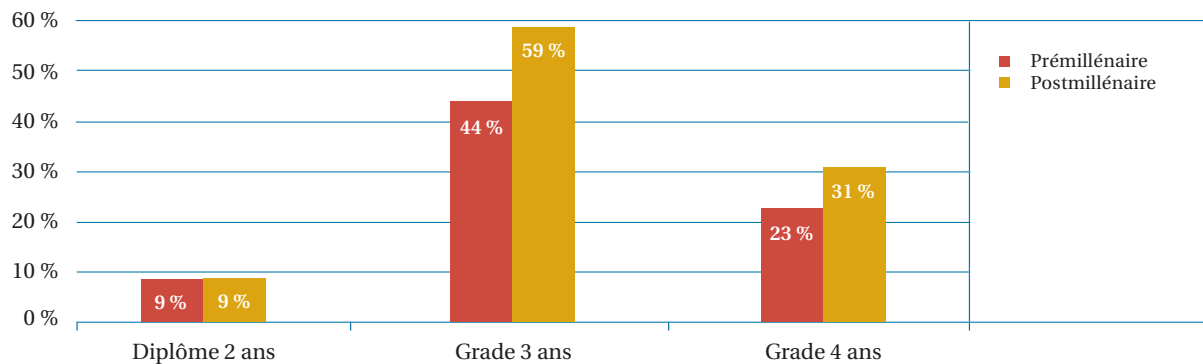
Dans le cadre de cette étude, nous détenons des renseignements sur la durée du programme et sur le type de diplôme convoité. La figure 19 illustre le pourcentage d'étudiants des cohortes postmillénaire et prémillénaire qui n'ont pas atteint la dernière année de leur programme initial, ayant passé à un programme qui menait à un autre diplôme ou qui avait

une durée différente, ou les deux. Ces données comprennent les étudiants dont le nouveau programme était offert par un établissement d'enseignement situé au Manitoba ou à l'extérieur de la province.

Les étudiants qui ont entamé un programme de trois ans menant à un grade étaient plus susceptibles que tout autre de changer de programme. En ce qui concerne les étudiants inscrits à un programme de trois ou quatre ans menant à un grade, ceux de la cohorte postmillénaire étaient plus susceptibles que leurs confrères de l'autre cohorte de faire de même. Peu d'étudiants inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme au sein des deux cohortes ont changé de programme.

Les conclusions sur la persévérance (indiquées à la figure 15) comprennent les étudiants qui ont changé de programme ainsi que ceux qui ont poursuivi leur programme initial. La figure 20 illustre les finissants potentiels suivant qu'ils ont atteint ou non la dernière année de leur programme initial ou d'un nouveau programme<sup>13</sup>. Parmi les étudiants inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme, un pourcentage plus élevé d'étudiants de la cohorte postmillénaire que d'étudiants de la cohorte prémillénaire ont atteint la dernière année de leur programme initial. (Rappelez-vous que peu d'étudiants des deux cohortes inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme ont changé de programme.) Parmi ceux qui étaient inscrits au

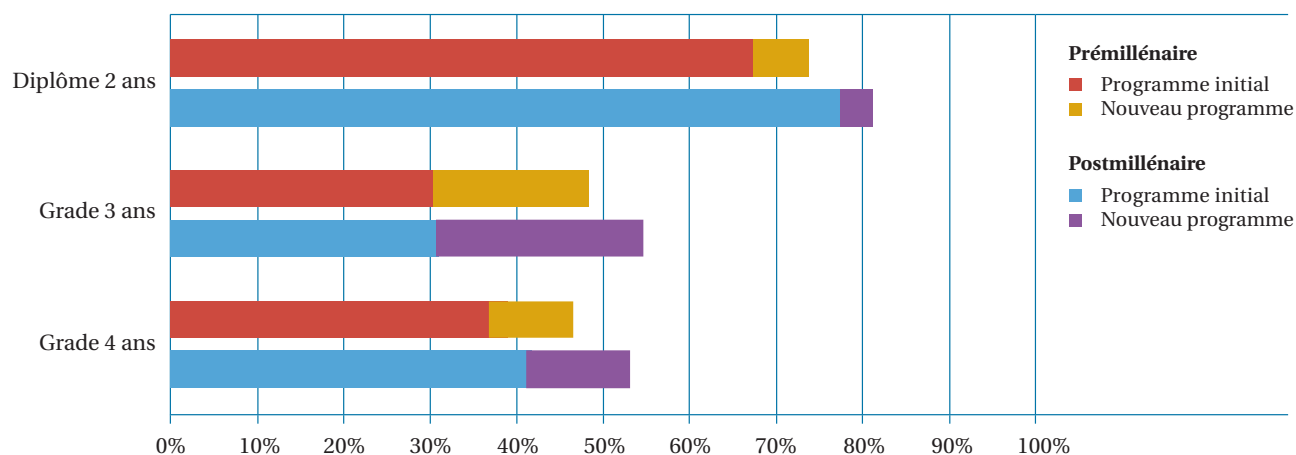
**Figure 19 – Pourcentage d'étudiants ayant changé de programme avant de compléter leur programme initial**



Consultez le tableau 8 pour connaître le nombre d'étudiants de chaque groupe.

13. Quelques étudiants ont changé de programme plus d'une fois et certains sont même retournés à leur programme initial. Les finissants potentiels étaient toujours jugés en fonction du dernier programme auquel ils étaient inscrits.

**Figure 20 – Pourcentage d'étudiants de la cohorte prémillénaire et de la cohorte postmillénaire à atteindre la dernière année du programme initial et du nouveau programme selon la durée du programme initial et le type de diplôme convoité**



Remarque : Le programme initial est le programme auquel l'étudiant était inscrit au cours de la première année de la période de suivi, selon la durée du programme et le type de diplôme convoité. Le nouveau programme différait du programme initial soit en durée, soit en type de diplôme convoité, ou les deux.

Consultez le tableau 8 pour connaître le nombre d'étudiants de chaque groupe.

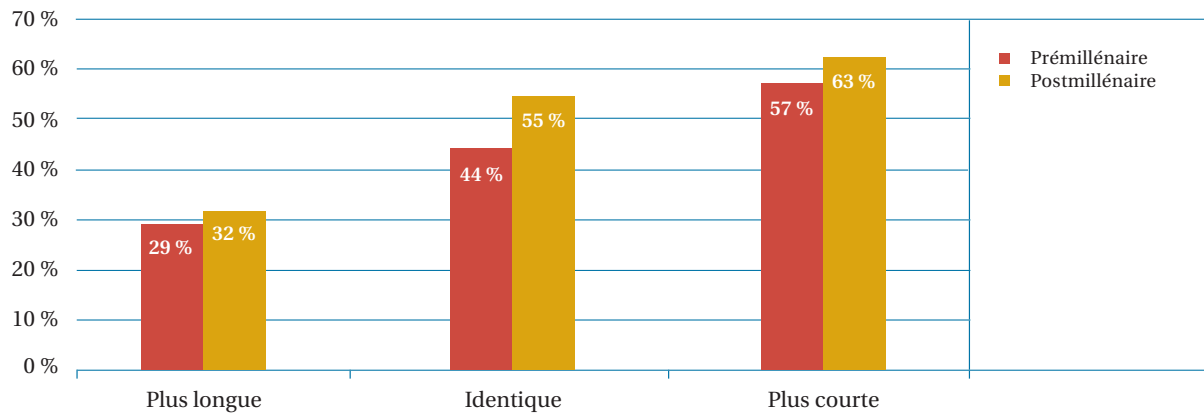
départ à un programme de trois ou quatre ans menant à un grade, les étudiants de la cohorte postmillénaire étaient plus nombreux que leurs confrères de la cohorte prémillénaire à atteindre la dernière année de leur nouveau programme. En outre, plus d'étudiants de la cohorte postmillénaire que de la cohorte prémillénaire ont atteint la dernière année de leur programme initial d'une durée de quatre ans. Cela ne vaut pas pour les étudiants poursuivant un programme de trois ans.

Comme les étudiants de la cohorte postmillénaire étaient plus susceptibles de changer de programme, peut-on attribuer leur taux de persévérance plus élevé au fait qu'ils sont passés à un nouveau programme plus court? Le tableau 11 présente le pourcentage d'étudiants qui ont changé de programme suivant le changement de durée de celui-ci. Le tableau indique que les étudiants de la cohorte postmillénaire étaient en fait plus susceptibles de passer à un nouveau programme *plus long*. La cohorte prémillénaire

**Tableau 11 – Type de changement de durée de programme des étudiants de la cohorte prémillénaire et de la cohorte postmillénaire ayant changé de programme**

Programme initial	Cohorte	Nombre d'étudiants	Durée du nouveau programme		
			Plus longue	Identique	Plus courte
Diplôme 2 ans	Prémillénaire	26	42 %	23 %	35 %
	Postmillénaire	21	76 %	0 %	24 %
Grade 3 ans	Prémillénaire	191	58 %	15 %	27 %
	Postmillénaire	218	69 %	11 %	20 %
Grade 4 ans	Prémillénaire	104	2 %	24 %	74 %
	Postmillénaire	87	30 %	22 %	48 %

Les pourcentages représentent le nombre d'étudiants au sein d'une cohorte ayant entamé un programme, puis étant passés soit à un programme d'une durée différente, soit à un programme menant à un autre type de diplôme, ou les deux. Parmi les étudiants ayant changé de programme plus d'une fois au cours de la période de suivi, le « nouveau » programme était le dernier qu'ils ont entamé.

**Figure 21 – Pourcentage d'étudiants atteignant la dernière année du nouveau programme selon la durée de celui-ci**

Remarque : nombre d'étudiants ayant entamé un programme de trois ou quatre ans ayant changé de programme : cohorte postmillénaire – 305; cohorte prémillénaire – 295.

avait donc une longueur d'avance en fait de durée de programme.

Est-ce que la cohorte postmillénaire compte plus de finissants potentiels, peu importe si des étudiants sont passés à des programmes plus courts ou plus longs? Comme peu d'étudiants inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme ont changé de programme, nous avons répondu à cette question en nous concentrant sur les étudiants qui ont entamé un programme de trois ou quatre ans avant de changer de programme. La figure 21 présente le temps qu'ont pris les étudiants pour atteindre la dernière année de leur nouveau programme selon que ce dernier était plus long, plus court ou de même durée que le programme initial. Les étudiants qui sont passés à un programme plus long étaient moins susceptibles d'atteindre la dernière année d'études pendant la période de suivi que ceux qui sont passés à un programme plus court. Indépendamment de la durée du nouveau programme, la cohorte postmillénaire avait le taux de finissants potentiels le plus élevé, même si l'écart était moindre dans le cas des programmes plus longs.

Cette analyse révèle que la persévérance accrue de la cohorte postmillénaire n'est pas attribuable au fait de changer de programme. Les étudiants de la cohorte postmillénaire étaient plus susceptibles que leurs confrères de la seconde cohorte de changer de programme. En outre, les étudiants de la cohorte postmillénaire qui sont passés à un autre programme

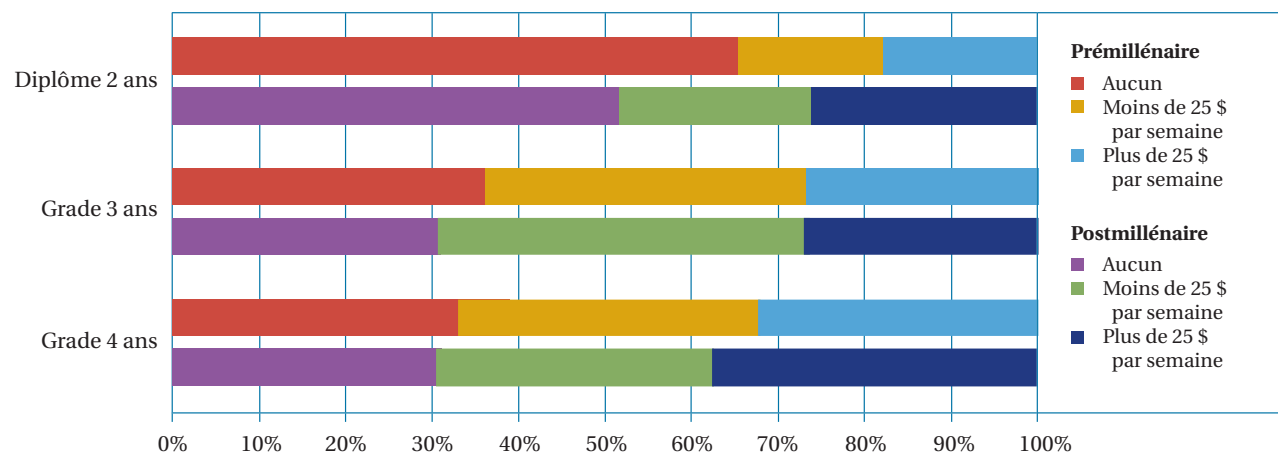
étaient plus enclins à en entamer un plus long que l'étaient les étudiants de la cohorte prémillénaire. Nous ne croyons pas que ces deux constats soient liés à une persévérance accrue. Pourtant, la cohorte postmillénaire affiche toujours un taux de persévérance supérieur.

### Besoins non satisfaits et persévérance

Les besoins non satisfaits proviennent du fait que le montant de l'aide financière totale obtenue est inférieur aux besoins évalués. En raison des limites du montant d'aide financière hebdomadaire dont peut profiter un étudiant, les étudiants ayant des besoins évalués plus élevés courent plus de risques d'avoir un certain niveau de besoins non satisfaits. Il existe une certaine corrélation défavorable entre les besoins non satisfaits et la persévérance (McElroy, 2004). Nous avons comparé les cohortes postmillénaire et prémillénaire pour déterminer si les besoins non satisfaits peuvent expliquer les différences relatives à la persévérance.

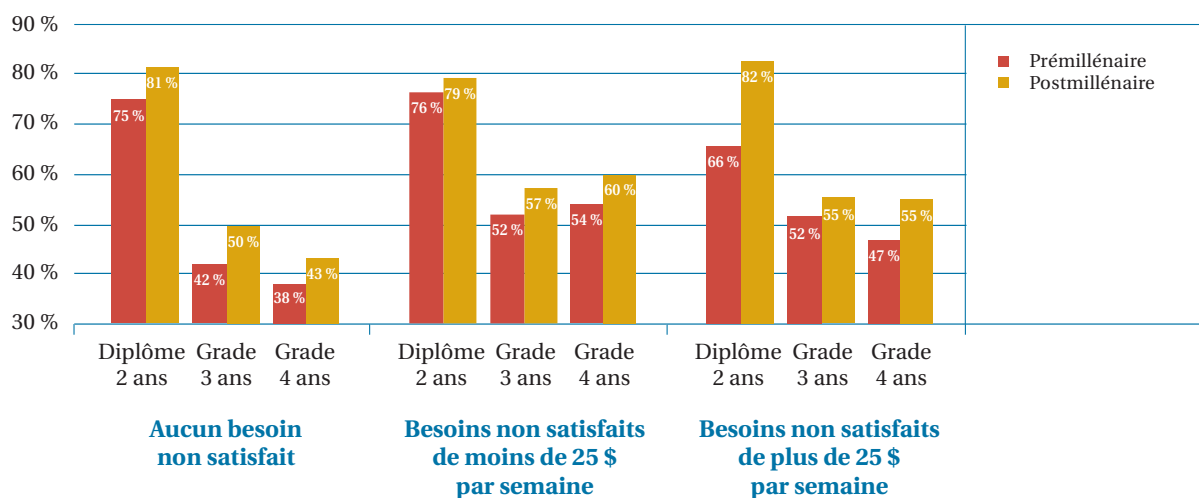
Nous avons tout d'abord déterminé la portion de besoins non satisfaits par semaine d'études et par année d'études de chaque étudiant. Nous avons ensuite fait la moyenne de ce montant en fonction du nombre d'années d'études. Nous avons classé les étudiants en fonction du niveau de besoins non satisfaits : aucun besoin, moins de 25 \$ par semaine ou plus de 25 \$ par semaine. La figure 22 illustre la répartition des besoins non satisfaits des deux

Figure 22 – Répartition des besoins non satisfaits selon la cohorte et le programme initial



Consultez le tableau 8 pour connaître le nombre d'étudiants de chaque groupe.

Figure 23 – Taux d'atteinte de la dernière année d'études selon les besoins non satisfaits



Remarque : Le pourcentage se fonde sur le nombre d'étudiants au sein d'un groupe selon les besoins non satisfaits, le programme et la cohorte, tel qu'illustré ci-dessus.

cohortes. La cohorte postmillénaire était légèrement plus susceptible que la seconde cohorte de présenter une portion de besoins non satisfaits au cours de la période de suivi.

Le fait que la cohorte postmillénaire est plus susceptible d'avoir des besoins non satisfaits laisse croire que son taux de persévérance accru n'est pas attribuable aux besoins non satisfaits.

La figure 23 présente ce constat plus clairement en illustrant le pourcentage d'étudiants de chaque cohorte ayant atteint leur dernière année d'études suivant leur niveau de besoins non satisfaits. Il n'existe aucune corrélation entre les besoins non satisfaits et la persévérance dans les deux cohortes. La cohorte postmillénaire affiche des taux d'achèvement plus élevés que la cohorte prémillénaire, indépendamment de la portion de besoins non satisfaits.



## Prendre en compte les changements entre les périodes

### Changements au fil des ans

Le fait que les deux cohortes se trouvent à quatre années d'écart signifie que d'autres différences, impossibles à contrôler, peuvent également avoir eu une incidence sur la persévérance. Par exemple, si une cohorte avait une moyenne supérieure au moment de l'admission à la première année du programme, elle était également mieux préparée sur le plan scolaire et pouvait par conséquent afficher un taux de persévérance plus élevé. D'autres facteurs, tels que le montant et la forme d'aide financière offerte, les droits de scolarité, le coût des fournitures scolaires et le coût de la vie, peuvent aussi varier. Afin de saisir certains de ces changements possibles, nous avons comparé deux périodes selon trois facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la persévérance : les notes au moment de l'admission, les droits de scolarité et l'aide financière aux études.

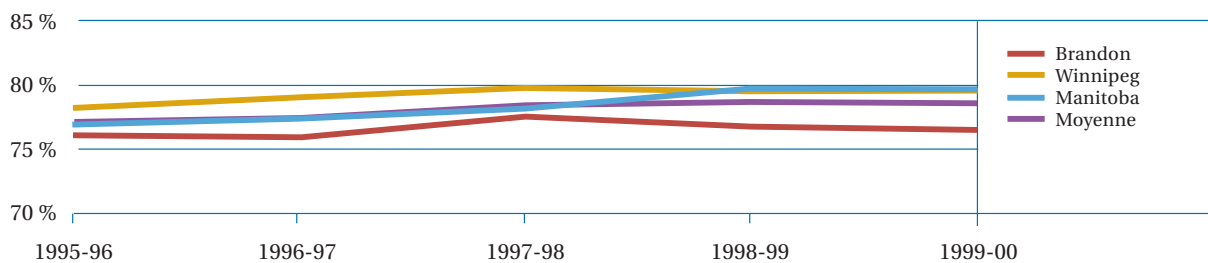
#### *Notes au moment de l'admission à l'université*

La base de données de l'aide financière aux étudiants ne comporte aucun renseignement scolaire. Ainsi, nous ne savons pas quelles étaient les notes moyennes au secondaire des étudiants des deux cohortes à l'étude. Toutefois, nous connaissons la moyenne au moment de l'admission à trois universités manitobaines : l'Université de Brandon, l'Université du Manitoba et l'Université de Winnipeg. La figure 24 présente les notes moyennes au moment

de l'admission à chacun de ces établissements d'enseignement, de 1995-1996 à 1999-2000. La figure illustre aussi la moyenne au moment de l'admission pour l'ensemble des trois universités (moyenne non pondérée). Il appert qu'il n'existe qu'un léger écart entre les trois établissements et que des changements peu importants sont survenus au fil des ans. Toutefois, seules deux années scolaires sont pertinentes dans le cadre de cette étude : 1995-1996, qui constitue l'année d'admission de la cohorte pré-millénaire, et 1999-2000, qui représente l'année d'admission de la cohorte post-millénaire. Il n'y avait presque pas d'écart entre les moyennes au moment de l'admission pour ces deux années scolaires : la moyenne de ces étudiants au moment de l'admission à ces trois universités était de 77,1 % en 1995-1996, et de 78,5 % en 1999-2000.

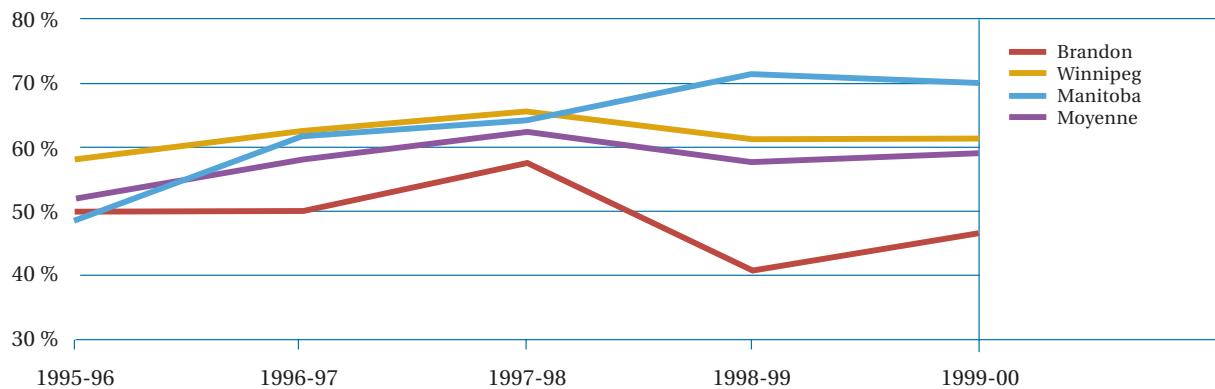
Une autre façon d'analyser la préparation scolaire consiste à examiner la répartition des moyennes au moment de l'admission. La figure 25 illustre le pourcentage de nouveaux étudiants dont la moyenne est de 75 % ou plus. Cette mesure fluctue davantage que la moyenne proprement dite. Si l'on examine uniquement les deux années scolaires pertinentes, c'est-à-dire 1995-1996 et 1999-2000, chaque université affiche une tendance différente. Pour l'Université de Winnipeg, on note une légère augmentation du pourcentage d'étudiants ayant une moyenne de 75 % ou plus (de 58 % à 61 %) au

**Figure 24 – Moyenne au moment de l'admission à des universités publiques du Manitoba**



Source : Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba

**Figure 25 – Pourcentage d'étudiants ayant une moyenne de 75 % ou plus au moment de leur admission à une université du Manitoba**



Source : ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba

moment de l'admission. L'Université de Brandon accuse un léger recul (de 50 % à 46 %). Quant à l'Université du Manitoba, la proportion moyenne au moment de l'admission varie d'une année à l'autre : elle s'établit à 49 % en 1995-1996, puis s'élève à 79 % en 1999-2000. Le pourcentage d'étudiants ayant une moyenne de 75 % ou plus au moment de l'admission a augmenté de 1995-1996 à 1999-2000 au sein des trois universités, passant de 52 % à 59 %.

Le dernier constat laisse croire que plus d'étudiants admis à l'Université du Manitoba en 1999-2000 étaient mieux préparés sur le plan scolaire que ceux admis en 1995-1996. Il n'y avait toutefois aucune différence relative à la préparation scolaire entre les étudiants des deux cohortes admis à l'Université de Winnipeg et à l'Université de Brandon.

Ces renseignements sont cependant d'un intérêt restreint dans le cadre de cette étude, car ils ne portent que sur des étudiants fréquentant l'une des universités du Manitoba. Ils ne comprennent pas l'ensemble de la population estudiantine dont font également partie les étudiants fréquentant le collège (pour lesquels on ne tient pas compte de la moyenne au moment de l'admission) ou des universités situées à l'extérieur du Manitoba. Au sein de la cohorte pré-millénaire, ces données s'appliquent à 2 % des étudiants inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme et à 80 % des étudiants poursuivant un programme de trois ou quatre ans

conduisant à un grade. Au sein de la cohorte post-millénaire, ces données s'appliquent à 5 % et 80 % des étudiants respectivement.

Il est aussi important de souligner que les moyennes au moment de l'admission comprennent celle de tous les étudiants admis, alors que cette étude ne s'occupe que de la persévérance des bénéficiaires d'une aide financière poursuivant un programme de deux ans menant à un diplôme ou un programme de trois ou quatre ans conduisant à un grade. Nous ne pouvons savoir à quel point ces derniers étaient préparés sur le plan scolaire. Ainsi, bien que les moyennes au moment de l'admission fournissent un cadre général, elles ne brossent pas un tableau utile de la préparation scolaire des deux cohortes.

#### ***Droits de scolarité***

Il est impossible d'effectuer une étude approfondie des droits de scolarité, car elle devrait porter sur beaucoup trop d'établissements d'enseignement, à la fois publics et privés, situés au Manitoba et à l'extérieur de la province. Toutefois, puisque la plupart des étudiants fréquentaient des établissements d'enseignement publics au Manitoba, il est utile de se pencher sur les droits de scolarité de ces établissements pendant la période de l'étude. Au sein de la cohorte pré-millénaire, 67 % des étudiants inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme et 80 % de ceux poursuivant un programme de trois ou

quatre ans conduisant à un grade fréquentaient un établissement d'enseignement public au Manitoba. Pour la cohorte postmillénaire, les taux s'établissent à 61 % et 82 % respectivement.

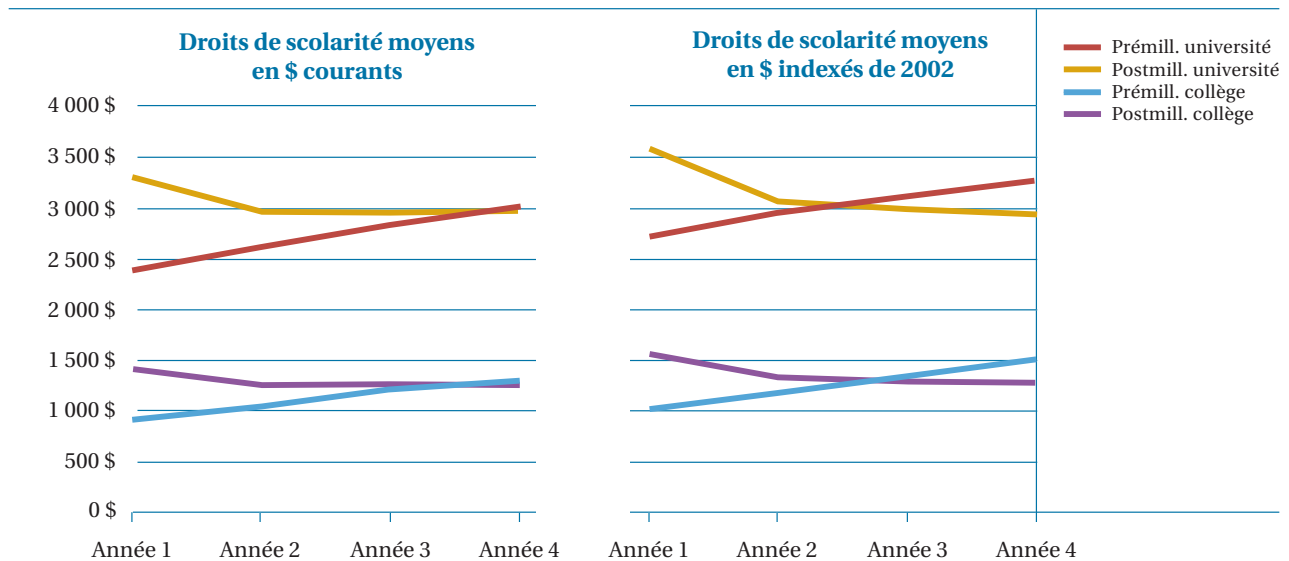
La figure 26 présente les droits de scolarité moyens des universités et des collèges publics en vigueur au Manitoba pendant les deux périodes de suivi. Le diagramme de gauche illustre les droits de scolarité moyens en dollars courants, tandis que celui de droite présente les droits de scolarité en dollars indexés de 2002. Les deux diagrammes indiquent la même tendance de base. Au cours de la période prémillénaire, les droits de scolarité des universités et des collèges ont augmenté tous les ans. Au cours de la période postmillénaire, les droits de scolarité à la première année étaient plus élevés que pendant la dernière année de la période prémillénaire, mais ils ont diminué au cours de la deuxième année (2000-2001) et sont demeurés stables au cours de deux années subséquentes lorsqu'ils sont exprimés en dollars courants, alors qu'ils ont

diminué quelque peu lorsqu'ils sont exprimés en dollars indexés de 2002.

Les étudiants de la cohorte prémillénaire ont dû faire face à une augmentation des droits de scolarité tous les ans, tandis que ceux de la cohorte postmillénaire connaissaient au départ des droits de scolarité plus élevés que ceux de n'importe quelle année de la période prémillénaire; ils ont toutefois vu leurs frais diminuer pendant la deuxième année, puis atteindre un plafond par la suite.

Le tableau 12 illustre les droits de scolarité totaux pour chaque période de quatre ans, ainsi que le coût annuel moyen pour chaque période. Un étudiant ayant fréquenté une université au Manitoba pendant quatre ans au cours de la période postmillénaire a déboursé près de 1 309 \$ de plus en dollars courants et 521 \$ de plus en dollars indexés de 2002 qu'un étudiant de la période prémillénaire. Autrement dit, les étudiants de la période postmillénaire ont déboursé 130 \$ de plus chaque année (exprimés en dollars indexés de 2002) pour fréquenter l'université

**Figure 26 : Droits de scolarité moyens des universités et des collèges au Manitoba pendant les périodes prémillénaire et postmillénaire**



Sources : droits de scolarité universitaires : droits de scolarité des programmes de premier cycle en arts et en sciences, Statistique Canada (1995-1996 à 1999-2000), établissements d'enseignement (2000-2001); droits de scolarité au collégial : Conseil de l'enseignement et des établissements d'enseignement postsecondaires.

**Tableau 12 – Droits de scolarité universitaires et collégiaux moyens relevés sur quatre ans pendant les périodes postmillénaire et prémillénaire**

Programme initial	Période	\$ courants		\$ indexés de 2002	
		Moyenne sur 4 ans	Total sur 4 ans	Moyenne sur 4 ans	Total sur 4 ans
Université	Prémillénaire	2 710 \$	10 840 \$	3 023 \$	12 091 \$
	Postmillénaire	3 037 \$	12 149 \$	3 153 \$	12 612 \$
	Écart	327 \$	1 309 \$	130 \$	521 \$
Collège	Prémillénaire	1 124 \$	4 496 \$	1 253 \$	5 010 \$
	Postmillénaire	1 325 \$	5 300 \$	1 375 \$	5 502 \$
	Écart	201 \$	804 \$	123 \$	491 \$

Sources : droits de scolarité universitaire : droits de scolarité des programmes de premier cycle en arts et en sciences, Statistique Canada (1995-1996 à 1999-2000), établissements d'enseignement (2000-2001); droits de scolarité au collégial : Conseil de l'enseignement et des établissements d'enseignement postsecondaires.

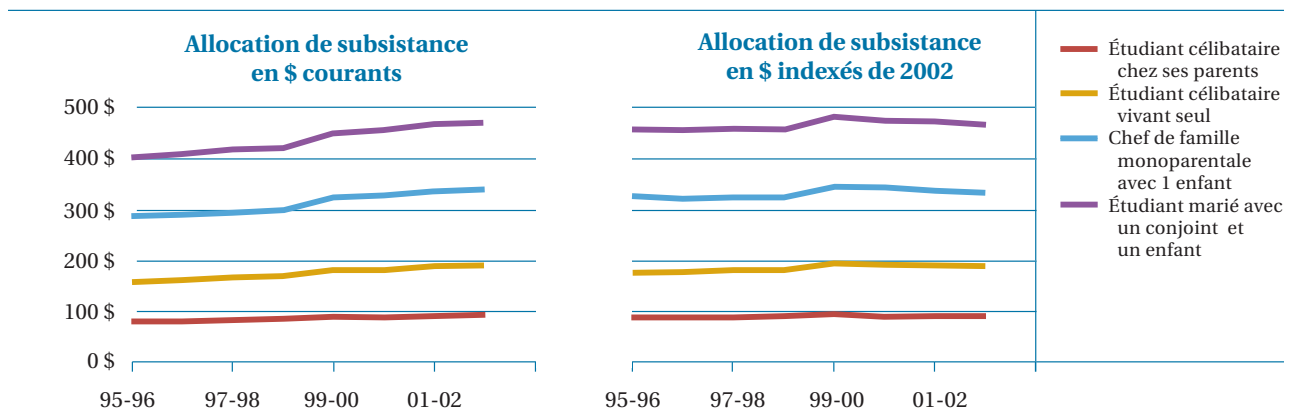
que les étudiants de la période prémillénaire. Bien que ces droits soient moins élevés dans le cas des collégiens, la tendance reste semblable. Afin de fréquenter un collège, les étudiants de la cohorte postmillénaire ont versé 123 \$ de plus chaque année (exprimés en dollars indexés de 2002) que les étudiants de la cohorte prémillénaire. Autrement dit, les dépenses totales des étudiants de la période postmillénaire étaient plus élevées, mais les droits de scolarité demeuraient stables. Les étudiants de la période prémillénaire, pour leur part, ont dû faire face à une augmentation des coûts. Nous ne savons pas si de telles différences ont une incidence sur la persévérance ou non.

### *Aide financière aux études*

Au cours de la période à laquelle s'est attachée cette étude, c'est-à-dire de 1995-1996 à 2002-2003, la prestation hebdomadaire maximale est demeurée stable. Les étudiants pouvaient obtenir des prêts équivalents à leurs besoins évalués ou jusqu'à concurrence de 275 \$ par semaine d'études, le montant le moins élevé ayant été retenu. Les étudiants avec personnes à charge pouvaient aussi profiter d'une subvention canadienne pour études jusqu'à concurrence de 40 \$ s'ils avaient un ou deux enfants, et jusqu'à 60 \$ s'ils en avaient trois et plus, suivant leurs besoins évalués. Ainsi, la prestation maximale d'un étudiant avec une ou deux personnes à charge atteignait facilement 315 \$ par semaine d'études.

Bien que les prestations maximales soient demeurées les mêmes, quelques facteurs déterminants des besoins évalués, tels que les montants pour les droits de scolarité et les allocations de subsistance, ont changé. Les allocations de subsistance englobent les dépenses liées au logement, à l'alimentation, aux soins de santé, aux vêtements, aux déplacements et à d'autres dépenses. Le montant de l'allocation varie suivant que l'étudiant a des enfants à charge ou non et selon qu'il vit chez ses parents ou habite seul. L'allocation aux étudiants célibataires vivant chez leurs parents est passée de 78 \$ en 1995-1996 à 90 \$ en 2002-2003 (voir la figure 27). Les étudiants mariés ayant un conjoint et un enfant touchaient l'allocation la plus élevée, qui est passée de 400 \$ en 1995-1996 à 468 \$ en 2002-2003. Le diagramme de droite de la figure 27 illustre le fait que les augmentations correspondent à l'inflation; elles ne sont pas exprimées en termes réels.

Les hausses des allocations de subsistance combinées aux plafonds de prêts stables signifient que les étudiants avaient des besoins évalués plus élevés et étaient plus susceptibles d'atteindre les plafonds au cours de la période postmillénaire que pendant la période prémillénaire. Si les besoins évalués d'un étudiant excédaient l'allocation maximale, l'étudiant avait des besoins non satisfaits. En raison des allocations de subsistance et des droits de scolarité plus élevés, les étudiants de la période postmillénaire avaient en règle générale des besoins

**Figure 27 – Allocation de subsistance dans le cadre de l'aide financière aux études**

Source : Programme canadien de prêts aux étudiants

évalués plus élevés au cours de la première année que leurs confrères de la période pré-millénaire (voir l'annexe D). Même si les besoins non satisfaits moyens des deux groupes étaient semblables, le groupe postmillénaire était un peu plus susceptible d'avoir une portion de besoins non satisfaits (64 % contre 57 %) au cours de la période de suivi. Même si l'on était porté à croire que les besoins non satisfaits pourraient avoir une incidence défavorable sur la persévérance, les étudiants de la cohorte postmillénaire étaient plus susceptibles de persévérer que les étudiants de la cohorte pré-millénaire.

### Comparaisons avec les groupes témoins

Les deux périodes ont pu différer à bien d'autres égards sur lesquels nous n'avons pu nous arrêter. Par exemple, la conjoncture du marché du travail a

pu influencer sur la décision d'un étudiant d'entamer ou d'abandonner un programme d'études postsecondaires. Notre méthodologie ne tient pas compte de tels changements. Cependant, nous pouvons comparer deux autres groupes d'étudiants pour tenir compte de toute autre différence entre les deux périodes.

Ces groupes « témoins » se composent d'étudiants de la période postmillénaire et de la période pré-millénaire qui n'étaient pas admissibles à une remise de dette pendant la durée de leurs études. Ces étudiants avaient des besoins évalués et des prêts nets moins élevés que les étudiants admissibles à une remise de dette. Afin d'illustrer cette réalité, le tableau 13 présente les besoins évalués moyens au cours de la première année de programme des cohortes et des groupes témoins des périodes pré-millénaire et postmillénaire.

**Tableau 13 – Besoins moyens des groupes témoins et des cohortes de la période postmillénaire et de la période pré-millénaire au cours de la première année de programme**

Programme	Période pré-millénaire		Période postmillénaire	
	Témoin	Cohorte	Témoin	Cohorte
Diplôme 2 ans	3 091,40 \$	7 442,95 \$	6 161,02 \$	9 289,15 \$
Grade 3 ans	3 293,92 \$	6 645,25 \$	4 981,94 \$	7 356,79 \$
Grade 4 ans	3 356,86 \$	7 811,86 \$	7 362,37 \$	8 691,44 \$

Les montants sont exprimés en dollars courants, soit en dollars de 1995 pour la période pré-millénaire, et en dollars de 1999 pour la période postmillénaire.

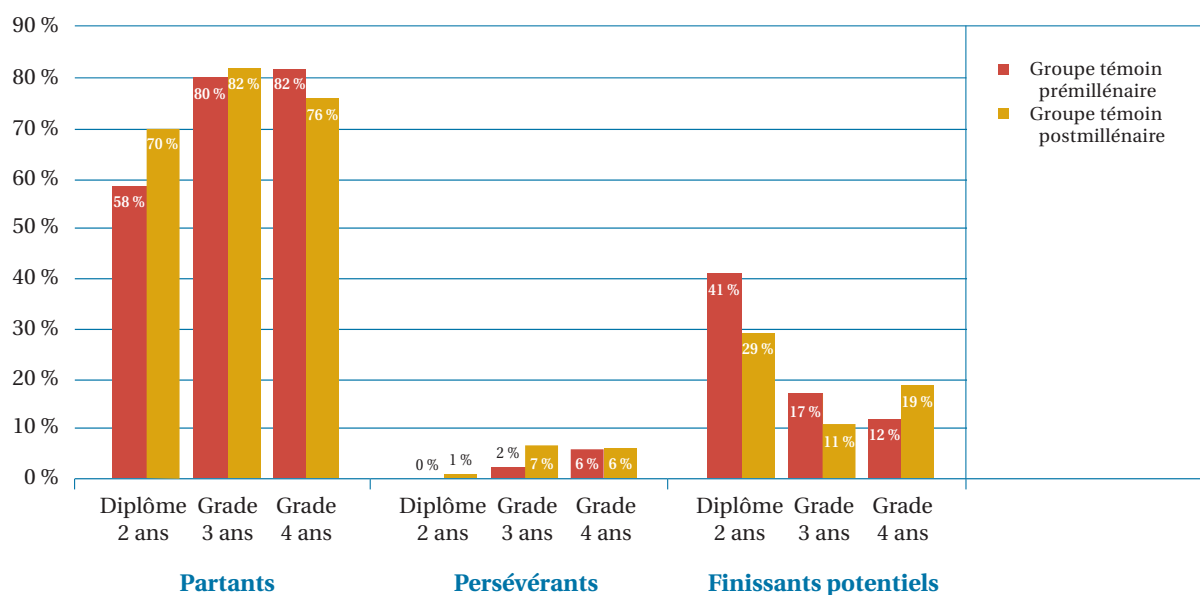
À d'autres égards, les étudiants des groupes témoins devaient satisfaire aux mêmes normes que les étudiants des cohortes à l'étude. Ils étudiaient tous à temps plein dans le cadre d'un programme de premier cycle et n'avaient jamais contracté de prêt étudiant. Ils avaient tous profité d'un prêt d'études canadien et de l'aide aux étudiants du Manitoba au cours de la première année de programme. Les étudiants du groupe témoin prémillénaire ont entamé leur programme en 1995-1996, à l'instar de la cohorte prémillénaire, tandis que ceux du groupe témoin postmillénaire ont amorcé leur programme en 1999-2000, tout comme les étudiants de la cohorte postmillénaire.

Nous ne cherchons pas à comparer la persévérance des groupes témoins à celle des cohortes, mais bien à mettre en comparaison les deux groupes témoins entre eux. Nous avons illustré précédemment que la cohorte postmillénaire avait un taux de persévérance plus élevé que la cohorte prémillénaire. Or, nous ne savons pas si cela est attribuable aux bourses de remise de dette ou à une autre variable entre les deux

périodes. Étant donné que les étudiants des groupes témoins n'étaient pas admissibles à une remise de dette, il est possible que cette dernière n'ait eu aucune incidence sur leur persévérance. Si l'écart entre les cohortes est attribuable à la remise de dette, le taux de persévérance du groupe témoin postmillénaire ne devrait pas être plus élevé que celui du groupe témoin prémillénaire. (Nous présumons que les étudiants des groupes témoins auraient été touchés par d'autres différences entre les périodes, telles que la préparation scolaire et les droits de scolarité, tout comme l'ont été les étudiants des cohortes.)

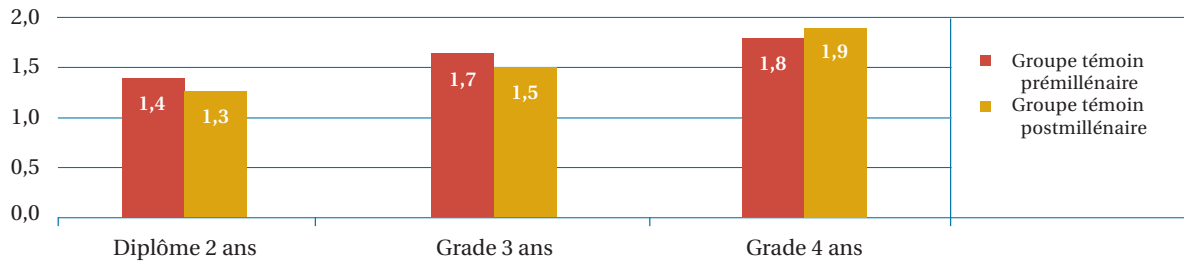
La figure 28 présente les résultats relatifs à la persévérance des groupes témoins postmillénaire et prémillénaire. Aucune différence systématique n'est présente entre les deux groupes témoins en ce qui concerne l'abandon ou la poursuite des études et l'atteinte de la dernière année de programme. Les étudiants du groupe témoin prémillénaire inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme affichaient un taux de persévérance plus élevé. Davantage d'étudiants du groupe témoin

**Figure 28 – Mesure de la persévérance des groupes témoins prémillénaire et postmillénaire selon la durée du programme initial et le type de diplôme convoité**



Nombre d'étudiants : groupe témoin postmillénaire : inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme – 341; inscrits à un programme de trois ans conduisant à un grade – 503; inscrits à un programme de quatre ans conduisant à un grade – 192. Groupe témoin prémillénaire : inscrits à un programme de deux ans menant à un diplôme – 212; inscrits à un programme de trois ans conduisant à un grade – 245; inscrits à un programme de quatre ans conduisant à un grade – 143.

**Figure 29 – Année de programme atteinte par les groupes témoins prémillénaire et postmillénaire pendant la période de suivi**



Consultez la figure 28 pour connaître le nombre d'étudiants de chaque groupe.

prémillénaire ont atteint la dernière année de leur programme et ils étaient moins nombreux à abandonner leurs études que leurs confrères du groupe témoin postmillénaire. Quant aux programmes conduisant à un grade, les étudiants du groupe témoin postmillénaire poursuivant un programme de quatre ans connaissaient une légère longueur d'avance, mais il n'y avait aucune différence entre les étudiants des deux groupes témoins inscrits à un programme de trois ans.

La figure 29 établit une comparaison entre les deux groupes témoins en rapport avec l'année de programme atteinte en moyenne par chaque groupe. Sur ce point n'est apparue aucune différence significative entre les deux groupes témoins. Ces résultats laissent croire qu'aucun facteur n'a favorisé la persévérance en général au cours de la période postmillénaire. Les deux groupes témoins se ressemblaient beaucoup, ce qui indique que les différences relatives à la persévérance relevées entre la cohorte postmillénaire et la cohorte prémillénaire sont attribuables aux bourses de remise de dette plutôt qu'à d'autres variables entre les périodes.

Ces taux de persévérance, généralement peu élevés, révèlent néanmoins une faiblesse au sein des groupes témoins. La figure 28 laisse croire que la majorité des étudiants des groupes témoins abandonnaient leurs études avant même d'avoir

complété leur programme. Or, nous ne pouvons tirer une telle conclusion, les données étant fondées sur les bénéficiaires d'une aide financière et non sur le nombre d'étudiants inscrits. Il est possible que ces étudiants aient poursuivi leurs études sans profiter d'une aide financière. Étant donné que leurs besoins évalués étaient moins importants au cours de la première année (tel qu'illustré dans le tableau 13), il se peut que quelques étudiants n'aient pas fait une demande d'aide financière au cours des années suivantes, car ils n'en avaient plus besoin. Seule une minorité d'étudiants des groupes témoins recevaient une aide financière une fois la deuxième année terminée. (Cela était aussi vrai en Colombie-Britannique : voir McElroy, 2004).

Néanmoins, les groupes témoins postmillénaire et prémillénaire révèlent des ressemblances entre la période postmillénaire et prémillénaire. Lorsque nous avons comparé les deux cohortes en rapport avec la préparation scolaire, les droits de scolarité et l'aide financière, nous avons obtenu des résultats indiquant que la période postmillénaire *proprement dite* ne favorise pas la persévérance. Ce constat appuie la conclusion selon laquelle les bourses de remise de dette (et la dette totale réduite qu'en résulte) sont responsables du taux de persévérance accru de la cohorte postmillénaire.





---

## 5. Conclusion

Les résultats de cette recherche indiquent qu'il existe une corrélation systématique favorable entre la remise de dette et la persévérance. Par rapport aux étudiants très semblables à bien d'autres égards, ceux qui ont profité d'une remise de dette, ne serait-ce qu'à une reprise au cours de la période de suivi (la cohorte postmillénaire), affichaient un taux de persévérance plus élevé et un taux de dette accumulée plus faible que ceux qui n'avaient jamais obtenu de remise de dette (cohorte prémillénaire). L'incidence de la remise de dette sur la persévérance peut être mesurée de plusieurs façons : les bénéficiaires d'une remise de dette étaient beaucoup moins susceptibles d'abandonner leurs études avant de les avoir terminées et ils étaient également plus enclins à les poursuivre, à atteindre la dernière année de leur programme, voire à entamer un deuxième programme d'études.

La remise de dette dont ont profité les étudiants de la cohorte postmillénaire a eu un effet bénéfique puisqu'elle a permis de réduire le montant de la dette. Avant la remise de dette, les étudiants de la cohorte postmillénaire avaient une dette accumulée plus élevée que leurs confrères de la cohorte prémillénaire. Toutefois, après la remise de dette, la cohorte postmillénaire avait un solde de dette moins élevé. Par rapport à la cohorte prémillénaire, la dette accumulée des étudiants de la cohorte postmillénaire poursuivant un programme de deux ans menant à un diplôme était de 756 \$ inférieure (en dollars courants), une fois la remise de dette perçue, et de 4 863 \$ inférieure à celle des étudiants inscrits à un programme de quatre ans conduisant à un grade. En tenant compte de l'inflation, les effets bénéfiques de la remise de dette sont encore plus notables.

Les résultats de notre recherche indiquent que la persévérance accrue des étudiants de la période postmillénaire est attribuable au fait qu'ils ont étudié plus longtemps. La charge de cours de ces étudiants n'était pas plus lourde que celle des étudiants de la période prémillénaire. De plus, les étudiants de la période postmillénaire n'ont pas changé de programme pour persévérer. En fait, ils étaient plus susceptibles de passer à un programme plus long, tandis que leurs confrères de la cohorte prémillénaire étaient plus enclins à entamer un programme plus court (ces deux changements auraient pu conférer une longueur d'avance aux étudiants de la cohorte prémillénaire en fait de persévérance). Nous ne tenons également pas compte des besoins non satisfaits pour expliquer les différences relatives à la persévérance : la cohorte postmillénaire avait un niveau un peu plus élevé de besoins non satisfaits, ce qui aurait pu ralentir son cheminement.

Cette recherche fournit des preuves supplémentaires d'un lien néfaste entre la dette étudiante et la persévérance (voir également McElroy, 2004, et McElroy, 2005). Les étudiants de la cohorte postmillénaire, dont la dette accumulée était moins élevée en raison d'une remise de dette, ont poursuivi leurs études plus longtemps que les étudiants de la cohorte prémillénaire. Une explication toute simple à ce lien néfaste est que plus la dette est élevée, plus les étudiants sont tentés d'abandonner leurs études afin d'éviter d'encourir une dette supplémentaire. Bien que cette explication corresponde aux résultats de cette étude, il s'agit d'une recherche corrélationnelle qui ne nous permet pas d'établir un lien de causalité entre la dette réduite et la persévérance.



---

# Bibliographie

Cofer, J. & P. Somers. « What influences student persistence at two-year colleges? » *Community College Review*, 29(3), 2001, pp. 56-76.

EKOS Research Associates. *Joindre les deux bouts : enquête sur la situation financière des étudiants 2001-2002*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 2003.

Fenske, R.H., J.D. Porter et C.P. DuBrock. *Analyzing student aid packaging to improve low-income and minority student access, retention and degree completion*. Étude présentée dans le cadre du forum annuel de l'Association for Institutional Research, Seattle, 1999.

Grayson, J.P. et K. Grayson. *Les recherches sur le maintien et la diminution des effectifs étudiants*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 2003.

McElroy, L. *Les bourses générales du millénaire en Colombie-Britannique : exploration de l'impact du programme*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 2004.

McElroy, L. *Student aid and university persistence: Does debt matter?* Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005.

Reynolds, L.M. et R.O. Weagley. *Academic persistence in higher education*. Étude présentée dans le cadre de la 49<sup>e</sup> Consumer Interests Annual Conference, Atlanta, 2003.



---

# Lexique

<b>Année d'études postsecondaires et année de programme</b>	Une année d'études postsecondaires peut être différente d'une année de programme d'études, puisqu'un étudiant peut en être à son deuxième ou à son troisième programme d'études. Par exemple, un étudiant pourrait poursuivre la première année d'un baccalauréat de quatre ans après avoir terminé un programme de deux ans. Cet étudiant en serait alors à sa troisième année d'études postsecondaires.
<b>Besoins évalués</b>	Différence entre les dépenses évaluées et les ressources évaluées. Les besoins évalués sont établis en fonction de la totalité de la période d'études ou pour l'ensemble de l'année scolaire. En règle générale, les besoins évalués correspondent au montant servant à déterminer le montant total du prêt auquel un étudiant est admissible.
<b>Besoins évalués par semaine</b>	On divise le total des besoins évalués par le nombre total de semaines de l'année scolaire.
<b>Besoins non satisfaits</b>	Étant donné qu'il existe un plafond de prestations d'aide financière, un étudiant peut toucher un montant d'aide financière inférieur à ses besoins établis d'après le calcul de ses besoins évalués. Dans le cadre de cette recherche, les besoins non satisfaits représentent l'écart entre les besoins évalués d'un étudiant et le montant total de l'aide financière obtenue, si ce dernier est inférieur aux besoins évalués.
<b>Besoins non satisfaits par semaine d'études</b>	Étant donné que les programmes varient en termes de semaines d'études par année scolaire, les besoins non satisfaits sont calculés uniformément d'après le nombre de semaines de chaque programme d'études. On obtient ainsi le montant des besoins non satisfaits par semaine d'études.
<b>Bourse du Manitoba (BMan)</b>	Remise de dette financée par le gouvernement du Manitoba et attribuée aux étudiants du premier cycle et aux étudiants diplômés dont le prêt net pour l'année est supérieur à un seuil établi. Les bourses du Manitoba ne sont pas offertes aux étudiants poursuivant des études à l'étranger.
<b>Bourse générale du millénaire (BM)</b>	Bourse de remise de dette accordée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire aux demandeurs admissibles ayant poursuivi antérieurement plus de 34 semaines et moins de 129 semaines d'études postsecondaires. (Les étudiants diplômés n'y sont pas admissibles.)

<b>Dépenses évaluées</b>	Montant total admissible aux fins d'évaluation (et de révision) et autres dépenses admissibles.
<b>Dettes après la remise de dette</b>	La dette après la remise est calculée en soustrayant du montant de la dette avant l'obtention de la remise toutes les bourses du Manitoba et toutes les bourses générales du millénaire obtenues pendant les études postsecondaires.
<b>Dettes avant la remise de dette</b>	La dette avant la remise comprend la dette totale accumulée provenant de prêts d'études canadiens et de prêts étudiants du Manitoba. Elle ne comprend pas les dettes personnelles ni les dettes liées aux prêts d'études canadiens obtenus dans le cadre d'études à temps partiel.
<b>Prêt d'études canadien (PEC)</b>	Aide financière financée par le gouvernement du Canada et accordée sous forme d'un prêt remboursable aux étudiants admissibles poursuivant des études postsecondaires à temps plein. Les prêts ne portent pas d'intérêts jusqu'à six mois après que l'étudiant a abandonné ou terminé ses études postsecondaires.
<b>Prêt étudiant du Manitoba (PEM)</b>	Aide financière financée par le gouvernement du Manitoba sous forme de prêt remboursable et attribuée aux étudiants admissibles poursuivant des études postsecondaires à temps plein. Les prêts ne portent pas d'intérêts jusqu'à douze mois après qu'un étudiant a abandonné ou terminé ses études postsecondaires.
<b>Réaffectation</b>	La réaffectation ne se produit que lorsque l'investissement de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire dans une province ou un territoire chevauche des programmes existants. Ainsi, la province ou le territoire réalise des économies.
<b>Remise de dette</b>	Bourses versées directement aux institutions financières afin de réduire la dette de l'étudiant. Elles s'inscrivent en marge des bourses versées directement aux étudiants; dans quelques provinces, les bourses générales du millénaire sont parfois attribuées aux étudiants de cette façon. Le montant total de l'aide financière que reçoit un étudiant n'est pas touché par cette méthode de versement.
<b>Ressources évaluées</b>	Montant total qu'un étudiant est tenu de verser à partir de ses revenus et de ses actifs. Ce montant peut comprendre les ressources des parents si l'étudiant dépend du soutien financier de ceux-ci ou de l'apport du conjoint si l'étudiant est marié.

---

<b>Seuil de prêt net</b>	Il s'agit du seuil d'admissibilité à une bourse du Manitoba. Le prêt « net » d'un étudiant est calculé en soustrayant le montant de toute bourse générale du millénaire et de tout prêt discrétionnaire obtenu pour l'année scolaire. Si l'écart est supérieur à un seuil de prêt net et si l'étudiant satisfait à tous les autres critères d'admissibilité, il obtiendra une bourse du Manitoba afin de réduire son prêt pour cette année-là. Le montant minimal de la BMan qu'un étudiant peut recevoir est de 100 \$. Un étudiant peut obtenir jusqu'à concurrence du montant maximal de PEM touché cette année-là.
<b>Seuil des besoins et besoins élevés</b>	Il s'agit du seuil déterminant l'admissibilité à une bourse générale du millénaire. Le seuil se fonde sur les besoins évalués et varie d'une année à une autre. Afin d'être admissible à une bourse générale du millénaire, un étudiant doit avoir des besoins évalués supérieurs au seuil des besoins. Un étudiant avec de tels besoins a des besoins jugés « élevés ». L'écart entre le seuil et les besoins évalués d'un étudiant peut être comblé par une bourse générale du millénaire. Si l'écart est inférieur au montant minimum du prêt, l'étudiant n'obtient pas de bourse générale du millénaire. Si l'écart est supérieur au montant maximum, l'étudiant obtient la bourse maximale.
<b>Situation financière</b>	Afin d'évaluer les ressources d'un étudiant, on doit établir s'il est à charge ou indépendant du soutien financier de ses parents. Les parents d'un étudiant considéré comme à charge sont tenus de verser un montant en vue de couvrir le coût des études de leur enfant. Un étudiant est considéré comme indépendant s'il est marié, s'il a un enfant, s'il a passé au moins deux ans sur le marché du travail ou s'il a abandonné ou terminé ses études secondaires depuis plus de quatre ans avant la période d'études visée. Tous les autres étudiants appartiennent à la catégorie des étudiants à charge.
<b>Subvention canadienne pour études (SCE)</b>	Aide financière non remboursable financée par le gouvernement du Canada et accordée aux étudiants ayant des enfants à charge ou d'autres personnes apparentées entièrement à leur charge jusqu'à concurrence d'un maximum hebdomadaire.





## Annexe A

# Aide aux étudiants du Manitoba

L'aide aux étudiants du Manitoba, financée par le gouvernement, comprend les programmes suivants :

- Les Prêts d'études canadiens (PEC) et les prêts étudiants du Manitoba (PEM) qui, en 2002-2003, ont accordé 63,7 millions de dollars à plus de 10 000 étudiants.
- Les Bourses générales de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire allègent la dette des étudiants ayant des besoins jugés élevés. Afin d'être admissibles aux bourses générales du millénaire, les étudiants doivent être inscrits à un programme de premier cycle et avoir complété au moins une année d'études postsecondaires. Les bourses sont de l'ordre de 1 000 \$ à 4 500 \$. En 2002-2003, près de 3 400 étudiants du Manitoba ont profité d'une bourse générale du millénaire, ce qui représente un investissement total de 12,3 millions de dollars.
- Les Bourses du Manitoba visent à alléger la dette des étudiants poursuivant des études postsecondaires au Manitoba et dont la dette annuelle est supérieure au seuil établi. Environ 3 200 étudiants de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle ont obtenu cette bourse en 2002-2003; la bourse moyenne s'élevait à 1 877 \$, ce qui représente un investissement total de 6,2 millions de dollars.
- La Subvention canadienne pour études s'adresse aux étudiants ayant une invalidité permanente, aux étudiants à temps partiel ayant des besoins élevés, aux femmes poursuivant des études doctorales dans une discipline non traditionnelle et aux étudiants avec personnes à charge. En 2002-2003, 1,99 million de dollars ont été accordés sur le territoire du Manitoba, dont 1,57 million de dollars ont permis de répondre aux besoins de 1 044 étudiants avec personnes à charge.
- Les Bourses d'accès sont offertes par le gouvernement du Manitoba aux étudiants à temps plein inscrits à un programme d'accès et dont les besoins sont établis élevés. Les étudiants admissibles obtiennent un montant équivalent à 60 % de leurs besoins évalués (jusqu'à concurrence de 165 \$ par semaine d'études) sous forme de prêt d'études canadien; le solde est versé sous forme de bourse d'accès. En 2002-2003, 1,95 million de dollars ont été ainsi accordés à plus de 200 étudiants.
- Le Programme manitobain d'aide financière aux étudiants s'adresse aux étudiants à temps plein dont les besoins financiers évalués dépassent le plafond des prêts d'études canadiens et des prêts étudiants du Manitoba, et qui ont épuisé toute autre source de soutien financier. Ce programme offre jusqu'à concurrence de 40 \$ par semaine d'études. En 2002-2003, 92 000 \$ ont ainsi été versés à 79 étudiants.
- Les Prix du Prince de Galles et de la Princesse Anne sont des bourses provinciales annuelles de 200 \$ remises à des étudiants des Premières nations du Canada qui poursuivent des études à temps plein au Manitoba (ou dans des programmes offerts uniquement à l'extérieur du Manitoba), et qui sont reconnus pour avoir des besoins financiers. En 2002-2003, ces prix ont totalisé plus de 235 000 \$ et presque 1 200 étudiants en ont bénéficié.
- Le Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine leur offre une bourse s'ils étudient au Manitoba ou en français à l'Université d'Ottawa. Une fois leur formation terminée, tous les médecins participants doivent travailler l'équivalent d'une année au Manitoba pour chaque bourse obtenue. En 2002-2003, ce programme a accordé 2,1 millions de dollars à 116 étudiants.



## Annexe B

# Profils des étudiants

Les profils apparaissant dans cette annexe regroupent ceux de tous les étudiants qui ont obtenu une aide financière en 2002-2003, c'est-à-dire les étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits à un programme de premier cycle ou de cycles supérieurs (2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle). Ces étudiants peuvent avoir fréquenté un établissement d'enseignement public ou privé, au Manitoba ou à l'extérieur de la province.

Les profils établissent des comparaisons entre des sous-groupes de bénéficiaires d'une aide financière créés à partir de différents critères :

- **Bénéficiaires ou non-bénéficiaires de remise de dette.** Tous les bénéficiaires d'une remise de dette en 2002-2003 (les étudiants ayant obtenu une bourse générale du millénaire ou une bourse du Manitoba, ou les deux) sont comparés aux étudiants n'ayant reçu aucune bourse ainsi qu'à tous les bénéficiaires d'une aide financière au cours cette même année.
- **Bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire et bénéficiaires d'une bourse du Manitoba.** On compare les bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire à ceux ayant reçu une bourse du Manitoba, puis à l'ensemble des étudiants ayant obtenu l'une de ces bourses, ou les deux.
- **Situation financière.** Les bénéficiaires d'une aide financière aux études sont répartis en trois groupes :
  - *À la charge des parents.* Les étudiants appartenant à ce groupe sont célibataires et n'ont aucune personne à charge. Étant donné qu'ils sont jugés dépendants du soutien financier de leurs parents, les ressources de ces derniers servent, aux fins du calcul de l'aide financière, à déterminer celles de l'étudiant.
  - *Autonomes, sans enfants.* Dans le calcul de l'aide financière, ces étudiants ne dépendent pas du soutien financier de leurs parents et n'ont aucun enfant à charge. Certains étudiants de ce groupe sont célibataires, alors que d'autres sont mariés mais sans enfants.
  - *Autonomes et chefs de famille.* Aux fins du calcul de l'aide financière, ces étudiants, célibataires ou mariés, ne dépendent pas du soutien financier de leurs parents et ont des personnes à charge.
- **Situation familiale.** Trois groupes sont comparés : les étudiants célibataires sans enfants à charge, les étudiants mariés (avec ou sans enfants à charge) et les chefs de famille monoparentale avec enfants à charge.
- **Diplôme convoité.** Les bénéficiaires d'une aide financière aux études sont répartis en fonction du type de diplôme convoité en 2002-2003 : certificat ou une attestation de 1<sup>er</sup> cycle (programmes de un ou deux ans), baccalauréat (en général d'une durée de trois ou quatre ans) ou diplôme de cycle supérieur (tout programme suivant le baccalauréat : maîtrise, doctorat, attestation d'études supérieures ou diplôme d'études supérieures spécialisées).

- **Genre d'établissement d'enseignement fréquenté.**

Il s'agit des établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide aux étudiants du Manitoba, que ces établissements soient situés au Manitoba ou à l'extérieur de la province. Ils se classent en trois catégories :

- Les établissements d'enseignement privé, c'est-à-dire les collèges privés et les universités conférant un diplôme universitaire. La plupart des bénéficiaires d'une aide aux étudiants du Manitoba fréquentant ce type d'établissement visaient une attestation d'études supérieures, mais certains étaient inscrits dans un programme menant à un diplôme d'études supérieures spécialisées, ou dans un programme de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle.
- Les collèges, soit tous les collèges publics et tous les établissements à vocation publique. La plupart des bénéficiaires d'une aide financière faisant partie de ce groupe étaient inscrits dans un programme menant à un diplôme d'études supérieures spécialisées, mais près du quart étaient inscrits dans un programme menant à une attestation d'études supérieures. Les autres étudiaient dans le cadre de programmes de 1<sup>er</sup> cycle.
- Les universités, soit toutes les universités publiques fréquentées par les bénéficiaires d'une aide aux étudiants du Manitoba. Presque tous les bénéficiaires d'une aide financière fréquentant une université étaient inscrits dans un programme de 1<sup>er</sup> cycle, mais certains étaient inscrits dans un programme menant à une attestation d'études supérieures ou à un diplôme d'études supérieures spécialisées, ou dans un programme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle.

***Bénéficiaires d'une aide financière***

Les profils des bénéficiaires sont ceux des étudiants ayant reçu une aide financière en 2002-2003. Les étudiants ayant des besoins et des dépenses évalués à zéro ne sont, règle générale, admissibles à aucune forme d'aide financière. Toutefois, certains ont obtenu des prêts discrétionnaires, accordés non pas en fonction des besoins évalués, mais à partir de circonstances extraordinaires telles que l'urgence liée à un découvert bancaire et les imprévus. Ces prêts discrétionnaires ne sont pas pris en compte lorsqu'on évalue l'admissibilité d'un étudiant à une bourse générale du millénaire ou à une bourse du Manitoba.

***Dettes accumulées***

Chaque tableau présente la dette totale accumulée de chaque groupe avant et après les remises de dette. La dette indiquée ne reflète que les prêts d'études canadiens et les prêts étudiants du Manitoba. Elle ne tient pas compte de toute dette personnelle ni de prêts d'études canadiens (PEC) obtenus dans le cadre d'études à temps partiel. Ces derniers ne sont pas comptabilisés dans la dette accumulée, car ils ne constituent pas des prêts étudiants subventionnés. Le montant maximal d'un PEC obtenu dans le cadre d'études à temps partiel est de 4 000 \$ et l'étudiant bénéficiant d'un prêt de ce type doit payer les intérêts pendant ses études.

**Profil – Bénéficiaires et non-bénéficiaires de remise de dette**

	Ensemble des bénéficiaires de remise de dette	Non-bénéficiaires de remise de dette	Ensemble des bénéficiaires d'aide financière aux études
<b>Caractéristiques démographiques</b>			
Nombre d'étudiants (% du nombre total)	5 636 (57 %)	4 291 (43 %)	9 927 (100 %)
% de femmes	62 %	57 %	60 %
Âge moyen (plage)	25 (15 - 63)	24,8 (16 - 63)	24,9 (15 - 63)
Situation financière			
% autonomes	75 %	67 %	72 %
% à la charge des parents	25 %	33 %	28 %
Conditions de logement			
% en logement autonome	85 %	68 %	78 %
% chez les parents	15 %	32 %	22 %
Emplacement de l'établissement			
% au Manitoba	83 %	86 %	84 %
% à l'extérieur du Manitoba	17 %	14 %	16 %
Situation familiale			
% célibataires	75 %	81 %	77 %
% mariés	12 %	11 %	12 %
% chefs de famille monoparentale	13 %	8 %	11 %
Personnes à charge			
% aucune	79 %	85 %	81 %
% 1 à 2	17 %	12 %	14 %
% 3 ou plus	5 %	3 %	4 %
<b>Études</b>			
Type d'établissement			
% collègue	18 %	22 %	20 %
% université	70 %	62 %	66 %
% établissement privé	12 %	16 %	14 %
Diplôme convoité			
% attestation d'études supérieures	11 %	21 %	15 %
% diplôme d'études sup. spécialisées	16 %	15 %	16 %
% baccalauréat	69 %	60 %	65 %
% diplôme de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle	4 %	4 %	4 %
Année d'études postsecondaires			
% 1 <sup>re</sup> année	22 %	36 %	28 %
% 2 <sup>e</sup> année	18 %	20 %	18 %
% 3 <sup>e</sup> année	13 %	12 %	13 %
% 4 <sup>e</sup> année	13 %	9 %	12 %
% 5 <sup>e</sup> année ou plus	35 %	23 %	30 %
Durée de la période d'études			
% moins de 34 semaines	27 %	37 %	31 %
% 34 semaines	36 %	29 %	33 %
% plus de 34 semaines	38 %	34 %	36 %
Nombre moyen de semaines	33,8 (5 - 52)	32,5 (5 - 52)	33,2 (5 - 52)
Durée du programme			
% 1 an	11 %	20 %	15 %
% 2 ans	20 %	17 %	19 %
% 3 ans	28 %	32 %	30 %
% 4 ans ou plus	41 %	31 %	36 %

suite...

**Profil : Bénéficiaires et non-bénéficiaires de remise de dette (suite)**

	Ensemble des bénéficiaires de remise de dette	Non-bénéficiaires de remise de dette	Ensemble des bénéficiaires d'aide financière aux études
<b>Cheminement dans le programme</b>			
% en 1 <sup>re</sup> année	41 %	58 %	49 %
% en 2 <sup>e</sup> année	28 %	21 %	25 %
% en 3 <sup>e</sup> année	18 %	12 %	16 %
% en 4 <sup>e</sup> année ou plus	12 %	8 %	11 %
<b>Régime d'inscription (% temps plein)</b>			
% moins de 60 %	0 %	4 %	2 %
% 60 % à 79 %	17 %	20 %	18 %
% 80 % à 99 %	21 %	18 %	20 %
% 100 % et plus	61 %	58 %	60 %
<b>Caractéristiques financières</b>			
Dépenses évaluées	14 162 \$ (958 \$ - 53 136 \$)	10 323 \$ (0 \$ - 83 075 \$)	12 502 \$ (0 \$ - 83 075 \$)
Ressources évaluées	4 350 \$ (0 \$ - 71 366 \$)	6 820 \$ (0 \$ - 145 908 \$)	5 418 \$ (0 \$ - 145 908 \$)
Besoins évalués	9 836 \$ (4 262 \$ - 48 740 \$)	4 690 \$ (0 \$ - 46 847 \$)	7 611 \$ (0 \$ - 48 740 \$)
Aide financière totale	8 768 \$ (200 \$ - 41 020 \$)	3 763 \$ (69 \$ - 25 675 \$)	6 604 \$ (69 \$ - 41 020 \$)
% recevant un prêt	100 %	99 %	99 %
Prêt moyen par bénéficiaire	8 185 \$ (624 \$ - 16 478 \$)	3 663 \$ (69 \$ - 24 475 \$)	6 245 \$ (69 \$ - 24 475 \$)
% recevant une subvention	23 %	11 %	18 %
Subvention moyenne par bénéficiaire	2 566 \$ (100 \$ - 32 935 \$)	1 294 \$ (120 \$ - 18 085 \$)	2 214 \$ (100 \$ - 32 935 \$)
<b>Besoins non satisfaits par semaine d'études</b>			
% aucun	57 %	58 %	58 %
% moins de 50 \$	21 %	21 %	21 %
% de 50 \$ à 100 \$	9 %	9 %	9 %
% plus de 100 \$	13 %	12 %	12 %
Besoins moyens non satisfaits	41 \$ (0 \$ - 1 563 \$)	40 \$ (0 \$ - 1 465 \$)	41 \$ (0 \$ - 1 563 \$)
<b>Remise de dette (1<sup>re</sup> année de suivi)</b>			
% recevant une bourse générale du millénaire (BM)	59 %		34 %
BM moyenne par bénéficiaire	3 645 \$ (1 000 \$ - 4 500 \$)		3 645 \$ (1 000 \$ - 4 500 \$)
% recevant une bourse du Manitoba (BMan)	57 %		32 %
BMan moyenne par bénéficiaire	1 877 \$ (101 \$ - 5 720 \$)		1 877 \$ (101 \$ - 5 720 \$)
% recevant une remise de dette (RD)	100 %		57 %
RD moyenne par bénéficiaire	3 226 \$ (102 \$ - 5 720 \$)		3 226 \$ (102 \$ - 5 720 \$)
<b>Remise de dette avant la 1<sup>re</sup> année de suivi</b>			
BM moyenne par bénéficiaire	5 309 \$ (1 000 \$ - 12 500 \$)	4 595 \$ (1 001 \$ - 12 500 \$)	5 169 \$ (1 000 \$ - 12 500 \$)
BMan moyenne par bénéficiaire	2 524 \$ (100 \$ - 11 440 \$)	2 270 \$ (102 \$ - 11 165 \$)	2 465 \$ (100 \$ - 11 440 \$)
RD totale moyenne par bénéficiaire	4 805 \$ (100 \$ - 13 840 \$)	3 827 \$ (114 \$ - 12 549 \$)	4 590 \$ (100 \$ - 13 840 \$)
<b>Dettes totales accumulées</b>			
Dettes moyennes avant remise	17 102 \$ (0 \$ - 87 329 \$)	8 619 \$ (0 \$ - 99 886 \$)	13 435 \$ (0 \$ - 99 886 \$)
Dettes moyennes après remise	11 858 \$ (0 \$ - 72 693 \$)	8 023 \$ (0 \$ - 99 886 \$)	10 200 \$ (0 \$ - 99 886 \$)

**Profil – Bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire et bénéficiaires d'une bourse du Manitoba**

	Bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire	Bénéficiaires d'une bourse d'études du Manitoba	Ensemble des bénéficiaires de remise de dette
<b>Caractéristiques démographiques</b>			
Nombre d'étudiants (% du nombre total)	3 345 (34 %)	3 190 (32 %)	5 636 (57 %)
% de femmes	63 %	60 %	62 %
Âge moyen (plage)	25,4 (18 - 59)	24,4 (15 - 63)	25 (15 - 63)
<b>Situation financière</b>			
% autonomes	81 %	69 %	75 %
% à la charge des parents	19 %	31 %	25 %
<b>Conditions de logement</b>			
% en logement autonome	89 %	80 %	85 %
% chez les parents	11 %	20 %	15 %
<b>Emplacement de l'établissement</b>			
% au Manitoba	82 %	85 %	83 %
% à l'extérieur du Manitoba	18 %	15 %	17 %
<b>Situation familiale</b>			
% célibataires	75 %	77 %	75 %
% mariés	12 %	12 %	12 %
% chefs de famille monoparentale	13 %	12 %	13 %
<b>Personnes à charge</b>			
% aucune	79 %	81 %	79 %
% 1 à 2	16 %	15 %	17 %
% 3 ou plus	5 %	4 %	5 %
<b>Études</b>			
<b>Type d'établissement</b>			
% collège	16 %	21 %	18 %
% université	78 %	63 %	70 %
% établissement privé	6 %	16 %	12 %
<b>Diplôme convoité</b>			
% attestation d'études supérieures	3 %	17 %	11 %
% diplôme d'études sup. spécialisées	15 %	17 %	16 %
% baccalauréat	82 %	59 %	69 %
% diplôme de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle	0 %	8 %	4 %
<b>Année d'études postsecondaires</b>			
% 1 <sup>re</sup> année	0 %	38 %	22 %
% 2 <sup>e</sup> année	21 %	16 %	18 %
% 3 <sup>e</sup> année	17 %	9 %	13 %
% 4 <sup>e</sup> année	18 %	9 %	13 %
% 5 <sup>e</sup> année ou plus	44 %	27 %	35 %
<b>Durée de la période d'études</b>			
% moins de 34 semaines	26 %	27 %	27 %
% 34 semaines	38 %	34 %	36 %
% plus de 34 semaines	36 %	39 %	38 %
Nombre moyen de semaines	33,3 (6 - 52)	34,7 (5 - 52)	33,8 (5 - 52)
<b>Durée du programme</b>			
% 1 an	4 %	17 %	11 %
% 2 ans	18 %	22 %	20 %
% 3 ans	25 %	32 %	28 %
% 4 ans ou plus	53 %	29 %	41 %

suite...

**Profil – Bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire et bénéficiaires d'une bourse du Manitoba (suite)**

	Bénéficiaires d'une bourse générale du millénaire	Bénéficiaires d'une bourse d'études du Manitoba	Ensemble des bénéficiaires de remise de dette
<b>Cheminement dans le programme</b>			
% en 1 <sup>re</sup> année	20 %	58 %	41 %
% en 2 <sup>e</sup> année	37 %	22 %	28 %
% en 3 <sup>e</sup> année	26 %	13 %	18 %
% en 4 <sup>e</sup> année ou plus	17 %	7 %	12 %
<b>Régime d'inscription (% temps plein)</b>			
% moins de 60 %	0 %	0 %	0 %
% 60 % à 79 %	19 %	16 %	17 %
% 80 % à 99 %	23 %	21 %	21 %
% 100 % et plus	58 %	63 %	61 %
<b>Caractéristiques financières</b>			
Dépenses évaluées	14 445 \$ (958 \$ - 46 791 \$)	13 489 \$ (4 613 \$ - 53 136 \$)	14 162 \$ (958 \$ - 53 136 \$)
Ressources évaluées	3 935 \$ (0 \$ - 71 366 \$)	4 904 \$ (0 \$ - 39 049 \$)	4 350 \$ (0 \$ - 71 366 \$)
Besoins évalués	10 548 \$ (5 500 \$ - 41 020 \$)	8 590 \$ (4 262 \$ - 48 740 \$)	9 836 \$ (4 262 \$ - 48 740 \$)
Aide financière totale	9 399 \$ (200 \$ - 41 020 \$)	7 768 \$ (1 884 \$ - 22 300 \$)	8 768 \$ (200 \$ - 41 020 \$)
% recevant un prêt	100 %	100 %	100 %
Prêt moyen par bénéficiaire	8 587 \$ (624 \$ - 15 400 \$)	7 558 \$ (1 747 \$ - 16 478 \$)	8 185 \$ (624 \$ - 16 478 \$)
% recevant une subvention	24 %	19 %	23 %
Subvention moyenne par bénéficiaire	3 459 \$ (100 \$ - 32 935 \$)	1 102 \$ (115 \$ - 8 516 \$)	2 566 \$ (100 \$ - 32 935 \$)
<b>Besoins non satisfaits par semaine d'études</b>			
% aucun	53 %	67 %	57 %
% moins de 50 \$	23 %	18 %	21 %
% de 50 \$ à 100 \$	10 %	6 %	9 %
% plus de 100 \$	14 %	9 %	13 %
Besoins moyens non satisfaits	45 \$ (0 \$ - 1 563 \$)	30 \$ (0 \$ - 1 408 \$)	41 \$ (0 \$ - 1 563 \$)
<b>Remise de dette (1<sup>re</sup> année de suivi)</b>			
% recevant une bourse générale du millénaire (BM)	100 %	28 %	59 %
BM moyenne par bénéficiaire	3 645 \$ (1 000 \$ - 4 500 \$)	2 271 \$ (1 000 \$ - 4 500 \$)	3 645 \$ (1 000 \$ - 4 500 \$)
% recevant une bourse du Manitoba (BMan)	27 %	100 %	57 %
BMan moyenne par bénéficiaire	374 \$ (101 \$ - 2 894 \$)	1 877 \$ (101 \$ - 5 720 \$)	1 877 \$ (101 \$ - 5 720 \$)
% recevant une remise de dette (RD)	100 %	100 %	100 %
RD moyenne par bénéficiaire	3 746 \$ (1 000 \$ - 5 720 \$)	2 517 \$ (102 \$ - 5 720 \$)	3 226 \$ (102 \$ - 5 720 \$)
<b>Remise de dette avant la 1<sup>re</sup> année de suivi</b>			
BM moyenne par bénéficiaire	5 408 \$ (1 000 \$ - 12 500 \$)	4 651 \$ (1 000 \$ - 12 500 \$)	5 309 \$ (1 000 \$ - 12 500 \$)
BMan moyenne par bénéficiaire	2 316 \$ (102 \$ - 9 240 \$)	2 690 \$ (100 \$ - 11 440 \$)	2 524 \$ (100 \$ - 11 440 \$)
RD totale moyenne par bénéficiaire	4 865 \$ (110 \$ - 13 720 \$)	4 227 \$ (100 \$ - 13 840 \$)	4 805 \$ (100 \$ - 13 840 \$)
<b>Dette totale accumulée</b>			
Dette moyenne avant remise	20 851 \$ (0 \$ - 87 120 \$)	13 299 \$ (1 747 \$ - 87 329 \$)	17 102 \$ (0 \$ - 87 329 \$)
Dette moyenne après remise	14 185 \$ (0 \$ - 70 120 \$)	9 734 \$ (850 \$ - 72 693 \$)	11 858 \$ (0 \$ - 72 693 \$)



**Profil – Situation financière**

	À la charge des parents	Autonomes, sans enfants	Autonomes, avec enfants
<b>Caractéristiques démographiques</b>			
Nombre d'étudiants (% du nombre total)	2 797 (28 %)	5 290 (53 %)	1 840 (19 %)
% de femmes	59 %	54 %	78 %
Âge moyen (plage)	19,5 (15 - 27)	25,7 (16 - 63)	30,8 (18 - 56)
<b>Situation financière</b>			
% autonomes		100 %	100 %
% à la charge des parents	100 %		
<b>Conditions de logement</b>			
% en logement autonome	59 %	81 %	94 %
% chez les parents	41 %	19 %	6 %
<b>Emplacement de l'établissement</b>			
% au Manitoba	83 %	81 %	96 %
% à l'extérieur du Manitoba	17 %	19 %	4 %
<b>Situation familiale</b>			
% célibataires	100 %	92 %	
% mariés		8 %	40 %
% chefs de famille monoparentale			60 %
<b>Personnes à charge</b>			
% aucune	100 %	100 %	
% 1 à 2			78 %
% 3 ou plus			22 %
<b>Études</b>			
<b>Type d'établissement</b>			
% collège	17 %	19 %	28 %
% université	72 %	68 %	54 %
% établissement privé	11 %	14 %	18 %
<b>Diplôme convoité</b>			
% attestation d'études supérieures	8 %	15 %	27 %
% diplôme d'études sup. spécialisées	15 %	15 %	18 %
% baccalauréat	77 %	63 %	53 %
% diplôme de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle	0 %	7 %	2 %
<b>Année d'études postsecondaires</b>			
% 1 <sup>re</sup> année	42 %	20 %	31 %
% 2 <sup>e</sup> année	26 %	14 %	21 %
% 3 <sup>e</sup> année	17 %	10 %	12 %
% 4 <sup>e</sup> année	11 %	12 %	11 %
% 5 <sup>e</sup> année ou plus	4 %	45 %	24 %
<b>Durée de la période d'études</b>			
% moins de 34 semaines	26 %	32 %	37 %
% 34 semaines	48 %	29 %	22 %
% plus de 34 semaines	26 %	40 %	42 %
Nombre moyen de semaines	33,8 (6 - 52)	33,4 (5 - 52)	31,9 (5 - 52)
<b>Durée du programme</b>			
% 1 an	8 %	15 %	26 %
% 2 ans	14 %	21 %	20 %
% 3 ans	41 %	26 %	23 %
% 4 ans ou plus	37 %	38 %	31 %

suite...

**Profil – Situation financière (suite)**

	À la charge des parents	Autonomes, sans enfants	Autonomes, avec enfants
<b>Cheminement dans le programme</b>			
% en 1 <sup>re</sup> année	53 %	43 %	56 %
% en 2 <sup>e</sup> année	26 %	25 %	23 %
% en 3 <sup>e</sup> année	15 %	17 %	13 %
% en 4 <sup>e</sup> année ou plus	5 %	15 %	7 %
<b>Régime d'inscription (% temps plein)</b>			
% moins de 60 %	0 %	2 %	4 %
% 60 % à 79 %	18 %	17 %	23 %
% 80 % à 99 %	27 %	18 %	14 %
% 100 % et plus	55 %	62 %	60 %
<b>Caractéristiques financières</b>			
Dépenses évaluées	10 047 \$ (645 \$ - 51 797 \$)	11 611 \$ (0 \$ - 83 075 \$)	18 798 \$ (0 \$ - 64 055 \$)
Ressources évaluées	4 587 \$ (0 \$ - 48 489 \$)	4 631 \$ (0 \$ - 145 908 \$)	8 941 \$ (0 \$ - 86 386 \$)
Besoins évalués	5 608 \$ (0 \$ - 27 104 \$)	7 460 \$ (0 \$ - 46 847 \$)	11 091 \$ (0 \$ - 48 740 \$)
Aide financière totale	5 296 \$ (69 \$ - 16 478 \$)	6 491 \$ (116 \$ - 24 475 \$)	8 918 \$ (196 \$ - 41 020 \$)
% recevant un prêt	100 %	99 %	99 %
Prêt moyen par bénéficiaire	5 261 \$ (69 \$ - 16 478 \$)	6 438 \$ (116 \$ - 24 475 \$)	7 197 \$ (157 \$ - 16 775 \$)
% recevant une subvention	6 %	8 %	65 %
Subvention moyenne par bénéficiaire	732 \$ (200 \$ - 8 000 \$)	1 133 \$ (100 \$ - 10 986 \$)	2 804 \$ (115 \$ - 32 935 \$)
<b>Besoins non satisfaits par semaine d'études</b>			
% aucun	68 %	57 %	45 %
% moins de 50 \$	22 %	23 %	14 %
% de 50 \$ à 100 \$	6 %	9 %	12 %
% plus de 100 \$	4 %	11 %	30 %
Besoins moyens non satisfaits	16 \$ (0 \$ - 680 \$)	36 \$ (0 \$ - 1 387 \$)	91 \$
<b>Remise de dette (1<sup>re</sup> année de suivi)</b>			
% recevant une bourse générale du millénaire (BM)	23 %	38 %	38 %
BM moyenne par bénéficiaire	3 172 \$ (1 000 \$ - 4 500 \$)	3 630 \$ (1 000 \$ - 4 500 \$)	4 127 \$ (1 006 \$ - 4 500 \$)
% recevant une bourse du Manitoba (BMan)	36 %	30 %	33 %
BMan moyenne par bénéficiaire	1 694 \$ (104 \$ - 5 720 \$)	1 733 \$ (101 \$ - 5 720 \$)	2 548 \$ (106 \$ - 5 720 \$)
% recevant une remise de dette (RD)	50 %	57 %	65 %
RD moyenne par bénéficiaire	2 687 \$ (104 \$ - 5 720 \$)	3 288 \$ (102 \$ - 5 720 \$)	3 694 \$ (106 \$ - 5 720 \$)
<b>Remise de dette avant la 1<sup>re</sup> année de suivi</b>			
BM moyenne par bénéficiaire	3 544 \$ (1 022 \$ - 12 500 \$)	5 155 \$ (1 000 \$ - 12 500 \$)	6 369 \$ (1 044 \$ - 12 500 \$)
BMan moyenne par bénéficiaire	2 175 \$ (102 \$ - 8 690 \$)	2 367 \$ (100 \$ - 11 440 \$)	3 216 \$ (120 \$ - 11 440 \$)
RD totale moyenne par bénéficiaire	3 088 \$ (114 \$ - 12 500 \$)	4 694 \$ (100 \$ - 13 720 \$)	5 912 \$ (152 \$ - 13 840 \$)
<b>Dette totale accumulée</b>			
Dette moyenne avant remise	9 442 \$ (0 \$ - 46 915 \$)	15 181 \$ (0 \$ - 99 886 \$)	14 511 \$ (0 \$ - 87 329 \$)
Dette moyenne après remise	7 394 \$ (0 \$ - 41 690 \$)	11 658 \$ (0 \$ - 99 886 \$)	10 273 \$ (0 \$ - 80 124 \$)

**Profil – Situation familiale**

	Célibataires	Mariés	Chefs de famille monoparentale
<b>Caractéristiques démographiques</b>			
Nombre d'étudiants (% du nombre total)	7 675 (77 %)	1 148 (12 %)	1 104 (11 %)
% de femmes	56 %	53 %	93 %
Âge moyen (plage)	23,3 (15 - 63)	30,4 (19 - 63)	30,1 (18 - 55)
<b>Situation financière</b>			
% autonomes	64 %	100 %	100 %
% à la charge des parents	36 %		
<b>Conditions de logement</b>			
% en logement autonome	72 %	99 %	91 %
% chez les parents	28 %	1 %	9 %
<b>Emplacement de l'établissement</b>			
% au Manitoba	82 %	91 %	97 %
% à l'extérieur du Manitoba	18 %	9 %	3 %
<b>Situation familiale</b>			
% célibataires	100 %		
% mariés		100 %	
% chefs de famille monoparentale			100 %
<b>Personnes à charge</b>			
% aucune	100 %	36 %	
% 1 à 2		46 %	83 %
% 3 ou plus		18 %	17 %
<b>Études</b>			
<b>Type d'établissement</b>			
% collège	18 %	25 %	27 %
% université	69 %	55 %	57 %
% établissement privé	12 %	20 %	17 %
<b>Diplôme convoité</b>			
% attestation d'études supérieures	12 %	25 %	25 %
% diplôme d'études sup. spécialisées	15 %	18 %	16 %
% baccalauréat	68 %	51 %	57 %
% diplôme de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle	4 %	7 %	1 %
<b>Année d'études postsecondaires</b>			
% 1 <sup>re</sup> année	28 %	26 %	32 %
% 2 <sup>e</sup> année	18 %	18 %	21 %
% 3 <sup>e</sup> année	13 %	11 %	12 %
% 4 <sup>e</sup> année	12 %	10 %	13 %
% 5 <sup>e</sup> année ou plus	30 %	35 %	22 %
<b>Durée de la période d'études</b>			
% moins de 34 semaines	30 %	33 %	38 %
% 34 semaines	36 %	25 %	21 %
% plus de 34 semaines	35 %	42 %	41 %
Nombre moyen de semaines	33,5 (5 - 52)	33,1 (6 - 52)	31,3 (5 - 52)
<b>Durée du programme</b>			
% 1 an	12 %	24 %	25 %
% 2 ans	18 %	22 %	17 %
% 3 ans	32 %	22 %	24 %
% 4 ans ou plus	38 %	31 %	33 %

suite...

## Profil – Situation familiale (suite)

	Célibataires	Mariés	Chefs de famille monoparentale
<b>Cheminement dans le programme</b>			
% en 1 <sup>re</sup> année	47 %	51 %	57 %
% en 2 <sup>e</sup> année	25 %	26 %	21 %
% en 3 <sup>e</sup> année	16 %	14 %	13 %
% en 4 <sup>e</sup> année ou plus	11 %	9 %	8 %
<b>Régime d'inscription (% temps plein)</b>			
% moins de 60 %	2 %	3 %	4 %
% 60 % à 79 %	18 %	16 %	26 %
% 80 % à 99 %	21 %	13 %	15 %
% 100 % et plus	59 %	68 %	56 %
<b>Caractéristiques financières</b>			
Dépenses évaluées	10 837 \$ (0 \$ - 83 075 \$)	19 630 \$ (963 \$ - 64 055 \$)	16 669 \$ (0 \$ - 48 740 \$)
Ressources évaluées	4 250 \$ (0 \$ - 61 048 \$)	13 225 \$ (0 \$ - 145 908 \$)	5 416 \$ (0 \$ - 86 386 \$)
Besoins évalués	6 854 \$ (0 \$ - 46 847 \$)	8 394 \$ (0 \$ - 45 638 \$)	12 061 \$ (0 \$ - 48 740 \$)
Aide financière totale	6 084 \$ (69 \$ - 24 475 \$)	7 211 \$ (173 \$ - 31 370 \$)	9 591 \$ (200 \$ - 41 020 \$)
% recevant un prêt	100 %	99 %	98 %
Prêt moyen par bénéficiaire	6 037 \$ (69 \$ - 24 475 \$)	6 554 \$ (173 \$ - 16 775 \$)	7 386 \$ (157 \$ - 16 342 \$)
% recevant une subvention	7 %	37 %	72 %
Subvention moyenne par bénéficiaire	1 000 \$ (100 \$ - 10 986 \$)	1 910 \$ (115 \$ - 22 955 \$)	3 222 \$ (139 \$ - 32 935 \$)
<b>Besoins non satisfaits par semaine d'études</b>			
% aucun	60 %	57 %	41 %
% moins de 50 \$	23 %	17 %	12 %
% de 50 \$ à 100 \$	8 %	9 %	13 %
% plus de 100 \$	9 %	18 %	34 %
Besoins moyens non satisfaits	30 \$ (0 \$ - 1 387 \$)	55 \$ (0 \$ - 1 563 \$)	104 \$ (0 \$ - 1 465 \$)
<b>Remise de dette (1<sup>re</sup> année de suivi)</b>			
% recevant une bourse générale du millénaire (BM)	33 %	34 %	39 %
BM moyenne par bénéficiaire	3 521 \$ (1 000 \$ - 4 500 \$)	3 881 \$ (1 022 \$ - 4 500 \$)	4 154 \$ (1 006 \$ - 4 500 \$)
% recevant une bourse du Manitoba (BMan)	32 %	33 %	34 %
BMan moyenne par bénéficiaire	1 721 \$ (101 \$ - 5 720 \$)	2 192 \$ (110 \$ - 5 720 \$)	2 592 \$ (106 \$ - 5 720 \$)
% recevant une remise de dette (RD)	55 %	59 %	67 %
RD moyenne par bénéficiaire	3 103 \$ (102 \$ - 5 720 \$)	3 449 \$ (110 \$ - 5 720 \$)	3 722 \$ (106 \$ - 5 720 \$)
<b>Remise de dette avant la 1<sup>re</sup> année de suivi</b>			
BM moyenne par bénéficiaire	4 881 \$ (1 000 \$ - 12 500 \$)	5 577 \$ (1 036 \$ - 12 500 \$)	6 485 \$ (1 044 \$ - 12 500 \$)
BMan moyenne par bénéficiaire	2 280 \$ (100 \$ - 11 440 \$)	3 018 \$ (107 \$ - 11 440 \$)	3 176 \$ (120 \$ - 10 340 \$)
RD totale moyenne par bénéficiaire	4 261 \$ (100 \$ - 13 720 \$)	5 237 \$ (146 \$ - 13 720 \$)	6 098 \$ (152 \$ - 13 840 \$)
<b>Dette totale accumulée</b>			
Dette moyenne avant remise	13 134 \$ (0 \$ - 99 886 \$)	13 884 \$ (0 \$ - 83 864 \$)	15 063 \$ (0 \$ - 87 329 \$)
Dette moyenne après remise	10 141 \$ (0 \$ - 99 886 \$)	10 182 \$ (0 \$ - 80 124 \$)	10 626 \$ (0 \$ - 69 749 \$)

## Profil – Type de diplôme convoité

	Attestation d'études supérieures ou diplôme d'études supérieures spécialisées	Baccalauréat	Diplôme de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle
<b>Caractéristiques démographiques</b>			
Nombre d'étudiants (% du nombre total)	3 036 (31 %)	6 470 (65 %)	421 (4 %)
% de femmes	56 %	62 %	54 %
Âge moyen (plage)	26,5 (16 - 63)	23,9 (15 - 58)	28,3 (18 - 60)
Situation financière			
% autonomes	79 %	67 %	99 %
% à la charge des parents	21 %	33 %	1 %
Conditions de logement			
% en logement autonome	81 %	75 %	93 %
% chez les parents	19 %	25 %	7 %
Emplacement de l'établissement			
% au Manitoba	88 %	85 %	48 %
% à l'extérieur du Manitoba	12 %	15 %	52 %
Situation familiale			
% célibataires	69 %	81 %	78 %
% mariés	16 %	9 %	18 %
% chefs de famille monoparentale	15 %	10 %	4 %
Personnes à charge			
% aucune	73 %	85 %	90 %
% 1 à 2	21 %	12 %	8 %
% 3 ou plus	6 %	3 %	2 %
<b>Études</b>			
Type d'établissement			
% collège	58 %	3 %	
% université	6 %	93 %	91 %
% établissement privé	36 %	4 %	9 %
Diplôme convoité			
% attestation d'études supérieures	49 %		
% diplôme d'études sup. spécialisées	51 %		
% baccalauréat		100 %	
% diplôme de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle			100 %
Année d'études postsecondaires			
% 1 <sup>re</sup> année	50 %	19 %	1 %
% 2 <sup>e</sup> année	25 %	16 %	1 %
% 3 <sup>e</sup> année	10 %	15 %	1 %
% 4 <sup>e</sup> année	6 %	15 %	3 %
% 5 <sup>e</sup> année ou plus	9 %	35 %	94 %
Durée de la période d'études			
% moins de 34 semaines	29 %	33 %	18 %
% 34 semaines	4 %	47 %	28 %
% plus de 34 semaines	67 %	21 %	55 %
Nombre moyen de semaines	35,4 (7 - 52)	31,8 (5 - 52)	39 (6 - 52)
Durée du programme			
% 1 an	48 %	0 %	6 %
% 2 ans	42 %	5 %	59 %
% 3 ans	7 %	41 %	25 %
% 4 ans ou plus	2 %	54 %	10 %

suite...

## Profil – Type de diplôme convoité (suite)

	Attestation d'études supérieures ou diplôme d'études supérieures spécialisées	Baccalauréat	Diplôme de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle
<b>Cheminement dans le programme</b>			
% en 1 <sup>re</sup> année	77 %	35 %	54 %
% en 2 <sup>e</sup> année	21 %	26 %	35 %
% en 3 <sup>e</sup> année	2 %	23 %	9 %
% en 4 <sup>e</sup> année ou plus	0 %	16 %	2 %
<b>Régime d'inscription (% temps plein)</b>			
% moins de 60 %	4 %	1 %	1 %
% 60 % à 79 %	3 %	27 %	5 %
% 80 % à 99 %	2 %	29 %	5 %
% 100 % et plus	92 %	43 %	90 %
<b>Caractéristiques financières</b>			
Dépenses évaluées	12 636 \$ (0 \$ - 53 136 \$)	12 184 \$ (0 \$ - 83 075 \$)	16 421 \$ (1 135 \$ - 53 965 \$)
Ressources évaluées	6 910 \$ (0 \$ - 145 908 \$)	4 604 \$ (0 \$ - 71 366 \$)	7 160 \$ (0 \$ - 43 097 \$)
Besoins évalués	6 959 \$ (0 \$ - 48 740 \$)	7 796 \$ (0 \$ - 46 847 \$)	9 470 \$ (0 \$ - 45 730 \$)
Aide financière totale	6 123 \$ (137 \$ - 31 794 \$)	6 749 \$ (69 \$ - 41 020 \$)	7 844 \$ (182 \$ - 22 315 \$)
% recevant un prêt	99 %	100 %	100 %
Prêt moyen par bénéficiaire	5 900 \$ (137 \$ - 17 875 \$)	6 309 \$ (69 \$ - 24 475 \$)	7 724 \$ (182 \$ - 14 850 \$)
% recevant une subvention	22 %	17 %	8 %
Subvention moyenne par bénéficiaire	1 342 \$ (120 \$ - 25 194 \$)	2 747 \$ (100 \$ - 32 935 \$)	1 889 \$ (200 \$ - 8 290 \$)
<b>Besoins non satisfaits par semaine d'études</b>			
% aucun	60 %	57 %	55 %
% moins de 50 \$	20 %	22 %	20 %
% de 50 \$ à 100 \$	8 %	9 %	10 %
% plus de 100 \$	13 %	12 %	16 %
Besoins moyens non satisfaits	36 \$ (0 \$ - 982 \$)	42 \$ (0 \$ - 1 563 \$)	55 \$ (0 \$ - 1 387 \$)
<b>Remise de dette (1<sup>re</sup> année de suivi)</b>			
% recevant une bourse générale du millénaire (BM)	20 %	42 %	0 %
BM moyenne par bénéficiaire	3 668 \$ (1 006 \$ - 4 500 \$)	3 640 \$ (1 000 \$ - 4 500 \$)	4 500 \$ (4 500 \$ - 4 500 \$)
% recevant une bourse du Manitoba (BMan)	36 %	29 %	57 %
BMan moyenne par bénéficiaire	2 490 \$ (103 \$ - 5 720 \$)	1 332 \$ (101 \$ - 5 720 \$)	3 363 \$ (117 \$ - 5 720 \$)
% recevant une remise de dette (RD)	50 %	60 %	57 %
RD moyenne par bénéficiaire	3 266 \$ (106 \$ - 5 720 \$)	3 202 \$ (102 \$ - 5 720 \$)	3 368 \$ (117 \$ - 5 720 \$)
<b>Remise de dette avant la 1<sup>re</sup> année de suivi</b>			
BM moyenne par bénéficiaire	4 426 \$ (1 025 \$ - 12 500 \$)	5 230 \$ (1 000 \$ - 12 500 \$)	5 486 \$ (1 032 \$ - 12 500 \$)
BMan moyenne par bénéficiaire	2 741 \$ (128 \$ - 6 815 \$)	2 128 \$ (100 \$ - 9 240 \$)	4 433 \$ (271 \$ - 11 440 \$)
RD totale moyenne par bénéficiaire	3 627 \$ (135 \$ - 12 500 \$)	4 689 \$ (100 \$ - 13 720 \$)	5 802 \$ (271 \$ - 13 840 \$)
<b>Dettes totales accumulées</b>			
Dettes moyennes avant remise	8 877 \$ (0 \$ - 86 374 \$)	14 876 \$ (0 \$ - 99 886 \$)	24 172 \$ (0 \$ - 87 329 \$)
Dettes moyennes après remise	6 685 \$ (0 \$ - 86 374 \$)	11 235 \$ (0 \$ - 99 886 \$)	19 640 \$ (0 \$ - 80 124 \$)

**Profil – Type d'établissement d'enseignement fréquenté**

	Établissement privé	Collège	Université
<b>Caractéristiques démographiques</b>			
Nombre d'étudiants (% du nombre total)	1 375 (14 %)	1 967 (20 %)	6 585 (66 %)
% de femmes	59 %	56 %	61 %
Âge moyen (plage)	26,5 (16 - 63)	25,8 (17 - 63)	24,3 (15 - 60)
<b>Situation financière</b>			
% autonomes	77 %	76 %	69 %
% à la charge des parents	23 %	24 %	31 %
<b>Conditions de logement</b>			
% en logement autonome	84 %	81 %	75 %
% chez les parents	16 %	19 %	25 %
<b>Emplacement de l'établissement</b>			
% au Manitoba	82 %	84 %	85 %
% à l'extérieur du Manitoba	18 %	16 %	15 %
<b>Situation familiale</b>			
% célibataires	70 %	71 %	81 %
% mariés	17 %	14 %	10 %
% chefs de famille monoparentale	13 %	15 %	9 %
<b>Personnes à charge</b>			
% aucune	76 %	74 %	85 %
% 1 à 2	20 %	20 %	12 %
% 3 ou plus	5 %	6 %	3 %
<b>Études</b>			
<b>Type d'établissement</b>			
% collège		100 %	
% université			100 %
% établissement privé	100 %		
<b>Diplôme convoité</b>			
% attestation d'études supérieures	66 %	26 %	1 %
% diplôme d'études sup. spécialisées	14 %	65 %	1 %
% baccalauréat	18 %	10 %	92 %
% diplôme de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle	3 %		6 %
<b>Année d'études postsecondaires</b>			
% 1 <sup>re</sup> année	58 %	39 %	19 %
% 2 <sup>e</sup> année	19 %	28 %	15 %
% 3 <sup>e</sup> année	9 %	13 %	13 %
% 4 <sup>e</sup> année	5 %	8 %	14 %
% 5 <sup>e</sup> année ou plus	10 %	13 %	39 %
<b>Durée de la période d'études</b>			
% moins de 34 semaines	30 %	24 %	33 %
% 34 semaines	11 %	7 %	45 %
% plus de 34 semaines	59 %	68 %	22 %
Nombre moyen de semaines	35,3 (12 - 52)	35,6 (7 - 52)	32,1 (5 - 52)
<b>Durée du programme</b>			
% 1 an	63 %	26 %	2 %
% 2 ans	15 %	54 %	9 %
% 3 ans	10 %	11 %	40 %
% 4 ans ou plus	12 %	9 %	50 %

suite...

**Profil – Type d'établissement d'enseignement fréquenté (suite)**

	Établissement privé	Collège	Université
<b>Cheminement dans le programme</b>			
% en 1 <sup>re</sup> année	81 %	65 %	37 %
% en 2 <sup>e</sup> année	12 %	29 %	26 %
% en 3 <sup>e</sup> année	5 %	4 %	22 %
% en 4 <sup>e</sup> année ou plus	2 %	1 %	15 %
<b>Régime d'inscription (% temps plein)</b>			
% moins de 60 %	3 %	2 %	2 %
% 60 % à 79 %	2 %	4 %	26 %
% 80 % à 99 %	2 %	3 %	28 %
% 100 % et plus	93 %	90 %	44 %
<b>Caractéristiques financières</b>			
Dépenses évaluées	14 740 \$ (863 \$ - 64 055 \$)	11 976 \$ (0 \$ - 45 310 \$)	12 192 \$ (0 \$ - 83 075 \$)
Ressources évaluées	7 581 \$ (0 \$ - 145 908 \$)	5 998 \$ (0 \$ - 72 267 \$)	4 792 \$ (0 \$ - 86 386 \$)
Besoins évalués	8 422 \$ (0 \$ - 48 740 \$)	6 761 \$ (0 \$ - 44 269 \$)	7 696 \$ (0 \$ - 46 847 \$)
Aide financière totale	6 734 \$ (137 \$ - 17 935 \$)	6 088 \$ (173 \$ - 31 794 \$)	6 731 \$ (69 \$ - 41 020 \$)
% recevant un prêt	100 %	99 %	100 %
Prêt moyen par bénéficiaire	6 567 \$ (137 \$ - 16 775 \$)	5 756 \$ (157 \$ - 17 875 \$)	6 322 \$ (69 \$ - 24 475 \$)
% recevant une subvention	20 %	22 %	16 %
Subvention moyenne par bénéficiaire	997 \$ (120 \$ - 8 000 \$)	1 887 \$ (183 \$ - 25 194 \$)	2 651 \$ (100 \$ - 32 935 \$)
<b>Besoins non satisfaits par semaine d'études</b>			
% aucun	45 %	67 %	57 %
% moins de 50 \$	24 %	17 %	22 %
% de 50 \$ à 100 \$	10 %	7 %	9 %
% plus de 100 \$	21 %	9 %	12 %
Besoins moyens non satisfaits	60 \$ (0 \$ - 982 \$)	28 \$ (0 \$ - 1 031 \$)	41 \$ (0 \$ - 1 563 \$)
<b>Remise de dette (1<sup>re</sup> année de suivi)</b>			
% recevant une bourse générale du millénaire (BM)	15 %	26 %	40 %
BM moyenne par bénéficiaire	3 921 \$ (1 006 \$ - 4 500 \$)	3 629 \$ (1 006 \$ - 4 500 \$)	3 626 \$ (1 000 \$ - 4 500 \$)
% recevant une bourse du Manitoba (BMan)	38 %	33 %	30 %
BMan moyenne par bénéficiaire	2 987 \$ (120 \$ - 5 720 \$)	2 009 \$ (103 \$ - 5 720 \$)	1 543 \$ (101 \$ - 5 720 \$)
% recevant une remise de dette (RD)	49 %	52 %	60 %
RD moyenne par bénéficiaire	3 543 \$ (130 \$ - 5 720 \$)	3 119 \$ (106 \$ - 5 720 \$)	3 199 \$ (102 \$ - 5 720 \$)
<b>Remise de dette avant la 1<sup>re</sup> année de suivi</b>			
BM moyenne par bénéficiaire	4 894 \$ (1 049 \$ - 12 500 \$)	4 595 \$ (1 025 \$ - 12 500 \$)	5 247 \$ (1 000 \$ - 12 500 \$)
BMan moyenne par bénéficiaire	3 017 \$ (120 \$ - 6 815 \$)	2 688 \$ (128 \$ - 9 240 \$)	2 322 \$ (100 \$ - 11 440 \$)
RD totale moyenne par bénéficiaire	4 265 \$ (225 \$ - 13 720 \$)	3 820 \$ (135 \$ - 12 500 \$)	4 752 \$ (100 \$ - 13 840 \$)
<b>Dette totale accumulée</b>			
Dette moyenne avant remise	9 467 \$ (0 \$ - 74 564 \$)	10 174 \$ (0 \$ - 86 374 \$)	15 238 \$ (0 \$ - 99 886 \$)
Dette moyenne après remise	7 137 \$ (0 \$ - 60 674 \$)	7 702 \$ (0 \$ - 86 374 \$)	11 586 \$ (0 \$ - 99 886 \$)



## Annexe C

# Profil des cohortes postmillénaire et prémillénaire

	Postmillénaire	Prémillénaire
Nombre d'étudiants	1 038	1 344
Sexe		
Féminin	62 %	58 %
Masculin	38 %	42 %
Situation financière		
À la charge des parents	41 %	46 %
Autonomes	59 %	54 %
Situation familiale		
Célibataires	82 %	81 %
Chefs de famille monoparentale	10 %	8 %
Mariés	8 %	11 %
Personnes à charge		
Aucune	85 %	85 %
1 à 2	12 %	12 %
3 ou plus	3 %	4 %
Conditions de logement		
En logement autonome	81 %	83 %
Chez les parents	19 %	17 %
Emplacement de l'établissement		
Au Manitoba	83 %	79 %
À l'extérieur du Manitoba	17 %	21 %
Type d'établissement		
Établissement privé	10 %	10 %
Collège	23 %	23 %
Université	68 %	67 %
Diplôme convoité par les étudiants de 1 <sup>re</sup> année		
Diplôme de 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle	72 %	73 %
Diplôme d'études supérieures spécialisées	28 %	26 %
Attestation d'études supérieures		<1 %
Durée du programme des étudiants de 1 <sup>re</sup> année		
2 ans	27 %	27 %
3 ans	42 %	37 %
4 ans	29 %	35 %
5 ans	2 %	1 %
Durée du programme de 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle convoité par les étudiants de 1 <sup>re</sup> année		
2 ans	2 %	3 %
3 ans	40 %	35 %
4 ans	28 %	35 %
5 ans	2 %	1 %

suite...

	Postmillénaire	Prémillénaire
Durée du programme d'études supérieures spécialisées – étudiants de 1 <sup>re</sup> année		
2 ans	25 %	24 %
3 ans	2 %	2 %
4 ans	<1 %	<1 %
Durée du programme d'attestation d'études supérieures – étudiants de 1 <sup>re</sup> année		
2 ans	0	<1 %
3 ans	0	<1 %
Régime d'inscription des étudiants de 1 <sup>re</sup> année (% d'un temps plein)		
Moyenne	91 %	91 %
Min.	20 %	20 %
Max.	140 %	150 %
Répartition des régimes d'inscription des étudiants de 1 <sup>re</sup> année (% d'un temps plein)		
Moins de 60 % (*)	<1 %	<1 %
60 % à 79 %	14 %	16 %
80 % à 99 %	22 %	19 %
100 % et plus	64 %	64 %
Besoins totaux moyens (en dollars courants) chez les étudiants de 1 <sup>re</sup> année		
Min.	227 \$	230 \$
Max.	44 410 \$	38 904 \$
Moyenne (en dollars indexés de 1999)	8 313 \$	7 873 \$
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits chez les étudiants de 1 <sup>re</sup> année		
Min.	0 \$	0 \$
Max.	1 818 \$	1 114 \$
Répartition des besoins non satisfaits chez les étudiants de 1 <sup>re</sup> année		
Aucun	75 %	72 %
Moins de 50 \$	13 %	15 %
De 50 \$ à 100 \$	5 %	6 %
Plus de 100 \$	7 %	7 %
Étudiants de 1 <sup>re</sup> année bénéficiaires de		
Prêt d'études canadien (PEC)	100 %	100 %
Prêt étudiant du Manitoba (PEM)	98 %	98 %
Bourse d'accès	2 %	2 %
PEC moyen aux étudiants de 1 <sup>re</sup> année		
Min.	136 \$	138 \$
Max.	9 329 \$	12 210 \$
PEM moyen aux étudiants de 1 <sup>re</sup> année		
Min.	91 \$	92 \$
Max.	6 218 \$	8 140 \$
Bourse d'accès moyenne aux étudiants de 1 <sup>re</sup> année		
Min.	756 \$	1 675 \$
Max.	20 478 \$	14 879 \$
Dette moyenne, avant remise à la fin de la 1 <sup>re</sup> année d'études (en dollars courants)		
Min.	227 \$	230 \$
Max.	15 547 \$	20 350 \$
Dette moyenne avant remise (en dollars indexés de 1999)	7 369 \$	7 076 \$

suite...

(\*) Certains étudiants ont obtenu un prêt d'études canadien dans le cadre d'études à la fois à temps plein et à temps partiel.

	Postmillénaire	Prémillénaire
Dette moyenne, après remise à fin de la 1 <sup>re</sup> année d'études	6 627 \$	6 673 \$
Min.	0 \$	230 \$
Max.	15 547 \$	20 350 \$
Dette moyenne après remise (en dollars indexés de 1999)	6 627 \$	7 076 \$
Besoins hebdomadaires moyens non satisfaits (période de suivi)	31 \$	32 \$
Min.	0 \$	0 \$
Max.	712 \$	1 219 \$
Répartition des besoins hebdomadaires non satisfaits (période de suivi)		
Aucun	36 %	43 %
Moins de 25 \$ par semaine	34 %	30 %
25 \$ et plus par semaine	30 %	27 %
Dette moyenne accumulée avant remise (période de suivi)	22 255 \$	19 459 \$
Min.	1 953 \$	2 816 \$
Max.	51 790 \$	65 158 \$
Dette moyenne avant remise (en dollars indexés de 2002)	23 967 \$	22 223 \$
Dette moyenne accumulée, après remise (période de suivi)	16 530 \$	19 459 \$
Min.	0 \$	2 816 \$
Max.	41 543 \$	65 158 \$
Dette moyenne après remise (en dollars indexés de 2002)	17 802 \$	22 223 \$
Dette accumulée (avant remise) par année ETP <sup>(1)</sup> complétée	8 525 \$	8 021 \$
Min.	1 953 \$	1 754 \$
Max.	21 475 \$	20 396 \$

(1) ETP : équivalent à temps plein.